



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7361^e séance

Lundi 19 janvier 2015, à 9 h 30

New York

Provisoire

| | |
|--------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Président :</i> | M ^{me} Bachelet Jeria/M. Barros Melet/M. Olguín Cigarroa (Chili) |
| <i>Membres :</i> | Angola M. Augusto |
| | Chine M. Liu Jieyi |
| | Espagne M. Ybáñez |
| | États-Unis d'Amérique M ^{me} Power |
| | Fédération de Russie M. Churkin |
| | France M. Lamek |
| | Jordanie M. Hmoud |
| | Lituanie M ^{me} Murmokaitė |
| | Malaisie M. Haniff |
| | Nigéria M. Laro |
| | Nouvelle-Zélande M. McLay |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Sir Mark Lyall Grant |
| | Tchad M. Cherif |
| | Venezuela (République bolivarienne du) M. Ramirez Carreño |

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/6)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales

Lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2015/6)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux représentants qui sont parmi nous dans la salle. Leur participation au présent débat réaffirme l'importance du thème dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bénin, du Botswana, du Brésil, du Cambodge, du Canada, de Chypre, de la Colombie, de la Croatie, de Cuba, de l'Équateur, de l'Égypte, d'El Salvador, de l'Estonie, de l'Éthiopie, de la Géorgie, de la Grèce, du Guatemala, d'Haïti, de la Hongrie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iraq, de l'Irlande, d'Israël, de l'Italie, du Japon, du Kazakhstan, du Kenya, du Luxembourg, du Maroc, du Mexique, du Monténégro, du Nicaragua, des Pays-Bas, du Pakistan, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la Pologne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, du Rwanda, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Somalie, de la Suède, de la Thaïlande, du Timor-Leste, de la Turquie, de l'Uruguay, du Viet Nam et du Yémen, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Leymah Gbowee, Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies,

et S. E. M. Tété António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/6, qui contient une lettre datée du 6 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je remercie le Chili, ainsi que vous, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat de ce jour sur un thème central à la mission de l'ONU, à savoir comment un développement sans exclusion peut promouvoir la paix et la sécurité.

Puisqu'il s'agit de ma première participation à une séance du Conseil de sécurité cette année, je tiens à souhaiter une bonne année à tous les membres du Conseil, ainsi qu'à tous les États Membres qui participent à la présente séance.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela. Je compte sur leur leadership et leur détermination dans l'examen des questions relatives à la paix et la sécurité mondiales. Je voudrais également remercier les membres sortants – l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda – de leur contribution.

Je remercie de nouveau la Présidente Bachelet Jeria de présider le Conseil à l'occasion du présent débat, ainsi que de l'engagement et de la détermination dont elle a fait montre en tant que première Directrice exécutive d'ONU-Femmes, poste auquel elle a réussi à sensibiliser le monde entier à la question des droits de la femme. Et je remercie M^{me} Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix, de sa contribution au débat de ce jour.

L'Organisation des Nations Unies repose sur trois piliers : la paix et la sécurité, le développement, et les droits de l'homme. Lorsque nous nous attaquons aux défis énormes et complexes que chacun de ces piliers présente, nous ne nous focalisons parfois pas suffisamment sur leur interdépendance. Mais les

fondateurs de l'ONU avaient bien compris que, si nous négligeons l'un des piliers, nous mettons les deux autres en danger. Nous devons cesser de compartimenter notre réflexion et œuvrer ensemble dans ces trois domaines simultanément. C'est pourquoi je me félicite véritablement que le Conseil de sécurité se penche aujourd'hui sur la question d'un développement sans exclusion.

L'année 2015 est une année consacrée au développement durable. Nous nous efforçons d'achever les travaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, de lancer un nouveau programme de développement durable pour l'après-2015 et d'atteindre un accord sur les changements climatiques.

Je constate avec satisfaction que, dans les délibérations qu'ils ont tenues jusqu'ici, les États Membres ont accordé une attention considérable à la paix et à la sécurité, ainsi qu'aux droits de l'homme. Au sein du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, les États Membres ont insisté sur l'importance d'une croissance sans exclusion et d'un emploi décent pour construire un avenir meilleur. Ils ont appelé à réduire les inégalités et à garantir un accès universel aux services de base, notamment la santé et l'éducation. Ils ont surtout explicitement associé la paix à l'inclusion sociale et à l'accès à la justice pour tous, et appelé à un processus décisionnel sans exclusion et représentatif.

Ma propre contribution au présent débat souligne l'importance que revêt la justice pour instaurer des sociétés pacifiques et sans exclusion, en promouvant des institutions solides et efficaces, comme le reflète le rapport de synthèse (A/69/700) que j'ai présenté à l'Assemblée générale le mois dernier. L'ouverture ce matin des négociations avec la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU nous donne une occasion importante d'élargir le programme de travail relatif au développement et de mettre en exergue l'importance fondamentale de sociétés sans exclusion pour construire un monde plus pacifique.

Tous les pays et toutes les sociétés peuvent bénéficier d'un développement durable et sans exclusion, qu'ils soient riches ou pauvres, développés ou en développement, en situation de conflit ou en paix. On s'accorde de plus en plus sur le fait que les niveaux d'inégalité élevés que nous avons observés ces dernières décennies sont nuisibles du point de vue tant social que politique et environnemental. Un développement qui exclut une partie de la population

peut avoir un effet corrosif sur la société. Il peut contribuer à la criminalité et créer un sentiment de désespérance et d'aliénation – autant de conditions qui sont un terreau fertile pour l'extrémisme. Les inégalités peuvent avoir pour effet de concentrer le pouvoir entre les mains de quelques-uns, ce qui érode la démocratie. Et elles peuvent se traduire par l'exploitation sauvage des ressources naturelles, dégradant ainsi davantage l'environnement.

Malgré ce consensus, l'exclusion et les inégalités persistent. Dans de nombreux pays, les pauvres, les migrants, les personnes handicapées, les groupes autochtones et les personnes âgées n'ont guère, ou pas du tout, accès aux services de base et ne peuvent pas prendre part au dialogue politique.

La discrimination à l'encontre des femmes est une injustice flagrante, en ce qu'elle leur interdit de certaines possibilités dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres services, ainsi que d'occuper certains emplois et postes à responsabilités, entravant par là-même leur propre développement et celui de leurs communautés et sociétés.

Les prestations de sécurité sociale sont désespérément insuffisantes dans le monde entier. Plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale – aucune retraite, aucun filet de sécurité en cas de maladie ou de chômage. Les sociétés qui sortent d'un conflit en particulier doivent en priorité éliminer l'exclusion sociale, économique et politique si elles veulent pouvoir ne serait-ce qu'espérer restaurer la confiance entre leurs communautés. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont une condition indispensable de la participation des femmes dans les processus de réconciliation et de reconstruction.

Même dans les pays en paix, le développement sans exclusion ne se fera pas par hasard. Les gouvernements, le secteur privé et la société civile doivent faire montre de leur attachement à l'éducation, à la santé, à la création d'emplois et à d'autres mesures importantes. Les institutions de gouvernance et de représentation politique font partie des fondements essentiels du développement sans exclusion. Les peuples ont besoin de moyens efficaces et adaptés pour exprimer leurs vues et soumettre leurs griefs et leurs inquiétudes. Le système des Nations Unies est prêt à renforcer son appui aux pays en vue de promouvoir le développement sans exclusion. La Commission de consolidation de la paix apporte un appui international coordonné aux pays

qui sortent d'un conflit. L'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies devrait permettre de consolider et d'assouplir cet appui.

Le programme de développement durable pour l'après-2015 est l'occasion idéale de renforcer l'interdépendance entre le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. J'exhorte tous les membres du Conseil de sécurité à jouer le rôle qui leur incombe pour faire en sorte que ce message soit entendu dans la poursuite des négociations ainsi qu'au moment de l'accord final.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Patriota.

M. Patriota (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose vous souhaiter, Madame la Présidente, une chaleureuse et fraternelle bienvenue à New York et vous féliciter d'avoir proposé un débat du Conseil de sécurité sur une question aussi pertinente.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je vous remercie de m'avoir invité à participer à cet important débat en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Le thème de ce débat est intrinsèquement lié au mandat de la Commission de consolidation de la paix et à son objectif, qui est d'instaurer une paix durable et durable et de prévenir la reprise de conflits violents.

L'inclusion constitue un aspect central de la consolidation de la paix. Le tissu social des pays touchés par la guerre et les conflits souffre de profondes divisions et de la haine. Le reconstruire requiert souvent un dialogue impliquant les parties belligérantes et les groupes non militaires, de même que des mécanismes permettant une participation plus vaste aux processus politiques, aux structures sociales et aux stratégies de développement. L'exclusion politique est souvent un facteur déterminant de la reprise des conflits violents. Elle est particulièrement dangereuse quand elle est concomitante avec d'autres formes d'inégalité, comme par exemple sur les plans social, culturel, économique ou judiciaire. Les griefs liés à l'exclusion, aux inégalités ou à la discrimination pure et simple – perçue ou réelle – sont souvent à l'origine des conflits armés.

Il a été prouvé que la lutte pour le contrôle des ressources naturelles tend particulièrement à accroître la probabilité des conflits violents. Dans nombre de situations, les gains tirés des ressources naturelles

sont inégalement répartis au sein de la société et seuls quelques-uns en profitent. Les groupes qui cherchent à contrôler les ressources naturelles exploitent ces griefs pour créer des troubles politiques et alimenter les conflits armés.

Ces problèmes mettent en évidence l'interdépendance qui existe entre la sécurité, la justice et les initiatives de développement dans la promotion de la paix. L'on sait parfaitement que le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme se renforcent mutuellement, et cette corrélation se trouve au cœur de la pensée ayant présidé à la création de la Commission de consolidation de la paix, du Fonds pour la consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Cette mesure, prise au Sommet mondial de 2005, visait à dynamiser et à renforcer l'ensemble du dispositif de paix et de sécurité des Nations Unies.

Reconnaître l'interdépendance entre ces notions distinctes ne saurait nous amener à supposer que le Conseil doit assumer des responsabilités sur les questions de développement. D'autres organes, comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, sont sans doute plus à même d'examiner ces questions, conjointement avec les organisations chargées du développement mandatées par l'ONU. Toutefois, cela souligne la nécessité de coordonner nos démarches et d'œuvrer avec une plus grande synergie.

La Commission de consolidation de la paix est bien placée pour prodiguer des conseils sur les questions qui préoccupent le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, telles que la façon dont le développement socioéconomique sans exclusion contribue à la paix et à la sécurité et réduit le risque d'éclatement ou de reprise de conflits violents. La fonction consultative de la Commission aussi bien auprès de l'Assemblée générale que du Conseil de sécurité doit être pleinement utilisée à cette fin. Le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix doit nous aider à renforcer encore davantage ce rôle.

Je voudrais citer quelques cas dans lesquels la Commission de consolidation de la paix a contribué à mettre en place des sociétés plus ouvertes.

Au Burundi, la Commission a travaillé l'année dernière en étroite collaboration avec le Gouvernement burundais, le Représentant spécial du Secrétaire général et l'équipe de pays afin de favoriser un environnement politique plus ouvert. Malgré les inquiétudes dues

à certains problèmes de sécurité isolés impliquant de jeunes militants des partis politiques, ces efforts conjoints ont contribué à promouvoir une plus grande confiance entre le Gouvernement burundais, les partis politiques et la société civile. Le renforcement du dialogue politique entre le Gouvernement et les partis politiques a permis l'adoption consensuelle d'une feuille de route en vue de l'organisation d'élections libres, transparentes, pacifiques et ouvertes à tous en 2015, un code de conduite pour les prochaines élections, et un nouveau code électoral, qui a été adopté par l'Assemblée nationale en avril 2014, puis ratifié par le Président. À l'heure actuelle, le processus électoral se poursuit, et l'opération d'inscription sur les listes électorales a pris fin, et a permis l'inscription d'environ 3,7 millions d'électeurs. La Commission continue d'encourager toutes les parties prenantes à maintenir un environnement propice à des élections pacifiques et à refuser de recourir à la violence pour atteindre des objectifs politiques.

En Guinée, la Commission a étayé les efforts entrepris par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour faciliter le dialogue entre le Gouvernement et les partis politiques. Le processus de dialogue a débouché sur un accord constituant une base solide qui a permis le bon déroulement des élections législatives ouvertes en 2013. Bien qu'il existe encore des défis considérables à relever, le Parlement, inauguré en 2014, peut être considéré comme ouvert à tous et représentatif des groupes politiques guinéens.

En Guinée-Bissau, le Fonds pour la consolidation de la paix, en collaboration avec la Commission, a appuyé la mise en place du premier Centre de situation des femmes – la « case de veille » – qui a grandement contribué à accroître la représentation et la participation des femmes dans la surveillance des élections présidentielle et législatives.

En Sierra Leone, le Gouvernement et la communauté internationale ont montré qu'un relèvement rapide après la guerre était possible. La Sierra Leone a instauré la stabilité politique, rétabli la sécurité minimale, redynamisé les processus démocratiques, mis sur pied d'importantes institutions nationales, et relancé la croissance économique. Ce faisant, elle a également prouvé que l'ONU pouvait relever les défis complexes de la consolidation de la paix et du développement de manière coordonnée. Elle a démontré que les investissements des partenaires internationaux et

régionaux dans la paix pouvaient produire d'importants dividendes.

Je voudrais insister sur l'importance de l'intégration des femmes, élément essentiel de chacun des efforts de consolidation de la paix dans les sociétés ravagées par la guerre. À cet égard, je tiens à souligner que la Commission a également appelé spécifiquement, notamment dans une déclaration politique adoptée en septembre 2013 et lors d'une manifestation spéciale en septembre 2014, à faire participer les femmes aux processus politiques et de consolidation de la paix, et au relèvement économique.

Au Libéria, la Commission a vivement prôné un processus de réconciliation ouvert. La déclaration d'engagements réciproques, que la Commission a conclue avec le Gouvernement libérien en novembre 2010, a établi la réconciliation pour tous comme une priorité. Sur cette base, la Commission a soutenu activement le lancement de la feuille de route pour la réconciliation nationale du Libéria en 2013 après un processus de consultation de deux ans.

La Commission a appelé l'attention sur les possibles implications politiques de l'épidémie du virus Ebola en Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, étant donné que cette maladie menace de miner la cohésion sociale et de mettre à mal le fonctionnement des principales institutions publiques. Il importera de mettre en œuvre un processus de relèvement sans exclusion destiné à aplanir les inégalités apparentes entre les groupes et à renforcer les institutions politiques clefs en vue de protéger les résultats obtenus au cours des processus de consolidation de la paix.

Dans son troisième dialogue interactif informel avec les membres du Conseil de sécurité en juillet 2014, la Commission a souligné l'importance de se concentrer sur les processus politiques ouverts permettant de renforcer l'appropriation nationale, de reconstituer le tissu des sociétés divisées et de mettre en place un nouveau contrat social. Cela doit être la pierre angulaire de nos efforts collectifs visant à construire une paix durable dans les pays sortant d'un conflit.

Alors même que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité se préparent à procéder cette année à l'examen décennal du dispositif de consolidation de la paix, nous devons saisir cette occasion pour faire en sorte que l'action de l'ONU soit à la hauteur des aspirations de millions de personnes vivant dans des pays sortant d'un conflit. La pertinence et l'efficacité

de l'ONU doivent s'évaluer à l'aune de sa capacité à contribuer à la création des conditions nécessaires à la sécurité, à la protection des droits de l'homme, à la justice et au développement économique pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Patriota de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Gbowee.

M^{me} Gbowee (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui. En tant que militante de la paix et simple citoyenne, je doute d'avoir un jour l'occasion de revenir dans cette salle, je vais donc dire ce que j'ai à dire.

Je tiens à remercier le Chili de m'avoir conviée au présent débat.

Alors que la guerre civile au Libéria faisait rage depuis 14 années, des femmes, dont certaines avaient subi les pires affres de la guerre, ont décidé de se rassembler pour former le célèbre mouvement de femmes libériennes connu sous le nom de Campagne d'action de masse pour la paix. Leur objectif final était de parvenir à la paix dans un pays qui avait été ravagé par la guerre. Ces femmes étaient d'origines ethnique, politique, économique et sociale très variées. Elles ne partageaient pas non plus les mêmes buts militaires, nombre d'entre elles étant issues de groupes ethniques profondément impliqués dans la guerre. Toutefois lorsqu'il est apparu clairement que l'égoïsme et l'avidité seraient toujours plus forts que le besoin réel de paix, ces femmes, quel que soit leur camp, se sont déclarées prêtes à faire le sacrifice ultime et ont recouru à la non-violence et au dialogue pour négocier un règlement pacifique au conflit. Le reste fait aujourd'hui partie de l'histoire et nous savons quel résultat eut leur action. Mais il est plusieurs enseignements que je voudrais humblement partager avec le Conseil, enseignements que j'ai tirés de mon expérience de dirigeante de ce groupe.

Premièrement, pour ces femmes libériennes, il fallait d'abord faire la paix avant de pouvoir la maintenir. Je le souligne parce que le monde se trouve aujourd'hui à un stade où le besoin de paix internationale est plus grand que jamais. Peu importe notre lieu de naissance ou notre nationalité, notre race ou notre idéologie politique, nous éprouvons tous, ici dans cette salle et à l'extérieur, une profonde peur. Toutes les choses qui donnent un sens à la vie nous sont progressivement retirées au profit du sentiment d'insécurité : envolée la joie de prendre l'avion; disparue la liberté de pratiquer

sa religion quand, où et comme bon nous semble; gravement menacée l'éducation, en particulier pour les filles; selon le lieu où elles vivent, oubliée la possibilité pour les femmes de disposer de leur corps; reléguées au passé la liberté d'expression et la liberté de la presse, comme nous l'avons vu à Paris. L'option militaire est vue comme la solution à tous les problèmes, locaux, nationaux et internationaux, quels qu'ils soient. Il y a quelques années, lorsqu'on prononçait les mots « Boko Haram », les gens vous répondaient « Quoi? ». Mais aujourd'hui, même en Russie, les gens savent ce qu'est Boko Haram. Les choses simples mais essentielles qui nous donnaient le sentiment de vivre dans un monde pacifique et sûr nous ont été retirées. Nous devons donc tous œuvrer pour la paix et la sécurité internationales et le développement sans exclusion.

Le deuxième enseignement de mon expérience au sein de ce groupe de femmes que je veux partager avec le Conseil a trait à l'esprit d'unité avec lequel elles ont mené à bien leur tâche. Ces femmes décidèrent de s'unir et de mener une lutte commune. L'idée qui sous-tendait cette lutte n'est pas étrangère à cet organe : elle est inscrite dans la Charte qui l'a créé. Or aujourd'hui, des divisions existent même là où il devrait y avoir consensus. L'exclusion est de rigueur, même s'agissant d'instaurer la paix et la sécurité. Je pourrais passer des heures ici à plaider la cause de la participation des femmes à la consolidation de la paix. Mais chaque fois, on oppose des pressions et des revendications et, au final, nous les femmes, nous sommes laissées à l'écart des processus ou alors, éventuellement, nous y sommes associées après coup.

Pour que la paix et la sécurité internationales et le développement sans exclusion deviennent une réalité – et puisque, comme je l'ai dit, il est fort peu probable que je revienne un jour au Conseil de sécurité, je vais parler franchement –, j'invite le Conseil à faire son introspection, de manière approfondie. Il y a 70 ans, la logique qui a conduit à désigner cinq membres permanents avait du sens, car la plupart des pays présents dans la salle étaient soit colonisés par l'un des cinq membres permanents, soit pas encore indépendants. Aujourd'hui, alors que l'on parle de développement sans exclusion, je nourris l'espoir que le nombre de sièges permanents au Conseil pourra être porté à sept, grâce à l'ajout de deux nouveaux sièges. Les dynamiques qui sous-tendent le monde ont changé. Nous ne faisons plus les mêmes choses qu'avant. Pour instaurer la paix internationale et le développement, nous devons changer les systèmes et les structures

qui empêchent les autres de tenter leur chance là où quelques-uns ont réussi. Le monde a changé bien plus que nous pouvions l'imaginer. Le moment est venu de changer certains des systèmes et des structures qui nous empêchent de parvenir à la paix et à la sécurité internationales.

Je laisserai le Conseil sur cette phrase de Martin Luther King, Jr., un autre lauréat du prix Nobel, qui résume très bien la nécessité d'une action collective et unie et du principe d'inclusion : « Nous sommes peut-être arrivés sur des navires différents, mais aujourd'hui nous sommes tous sur le même bateau ».

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Gbowee de son exposé.

Le Conseil est saisi du texte d'un projet de déclaration présidentielle établi au nom du Conseil sur la question à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil de leurs précieuses contributions à ce projet de déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2015/3.

Il en est ainsi décidé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Présidente du Chili.

Je veux souhaiter très chaleureusement la bienvenue à tous les participants et les remercier de leur présence dans cette salle pour participer à la réflexion collective sur les moyens de garantir l'intégration et la sécurité de nos pays. Cette réflexion a pour point de départ une réalité singulière : de nos jours, nous n'assistons plus sur la scène internationale aux affrontements belliqueux à grande échelle qui caractérisaient le XX^e siècle, mais cela ne veut pas dire pour autant que nous vivions dans un monde pacifique et sûr. Ceux qui ont pris la parole avant moi l'ont clairement dit.

Les menaces dites « traditionnelles » à la paix ont été remplacées, dans une large mesure, par de nouvelles menaces à caractère non étatique et pas nécessairement militaire. En d'autres termes, elles ont été remplacées par les guerres qui se déroulent à l'intérieur des frontières d'un pays et les menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée, le narcotrafic, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes, la traite des êtres humains, les catastrophes naturelles, la propagation des maladies et la dégradation de l'environnement. Pour

comprendre ces menaces et y faire face, nous devons avoir une approche multidimensionnelle qui nous permette de prendre en compte leurs causes sous-jacentes, parmi lesquelles les tensions socioéconomiques, ethniques, tribales, religieuses et idéologiques et les tensions entre hommes et femmes qui peuvent avoir un effet local, régional et mondial. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions contribuer efficacement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans le monde. Tels sont les objectifs fondamentaux de cet organe de l'Organisation des Nations Unies.

Nous pensons donc que le débat sur l'intégration et le développement sans exclusion doit avoir lieu au sein du Conseil, car nous sommes d'avis que la paix est une condition indispensable pour la promotion et la protection des droits fondamentaux et que, de leur côté, l'intégration sociale et le développement sans exclusion sont des préalables à la paix. Je relève et partage à cet égard l'opinion du Secrétaire général, qui a déclaré en septembre dernier que :

« À plus long terme, la plus grande menace pour les terroristes n'est pas la puissance des missiles. C'est une politique d'intégration [...]. Ce sont l'éducation, l'emploi et de réelles possibilités. » (*S/PV.7272, p. 3*)

Ce sont également des outils utiles pour prévenir d'autres formes de conflit, pour consolider la paix, pour renforcer la démocratie et l'état de droit, pour protéger les libertés individuelles et, en définitive, pour construire des sociétés plus justes. Nous en sommes pleinement convaincus et c'est pourquoi le Chili déploie de grands efforts pour combler le fossé social et éviter qu'une partie de notre population ne soit exclue. Nous estimons que réduire les inégalités de revenus et celles liées au statut social est aussi important que promouvoir l'égalité des chances. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif moral, c'est une condition *sine qua non* pour le développement à moyen et long terme, pour la stabilité politique et pour la paix. Nous avons fait des progrès en ce sens, mais il nous reste un long chemin à parcourir.

Malheureusement, dans de nombreux pays du monde, l'écart entre la réalité et l'idéal d'inclusion et de justice est énorme, et il ne semble pas diminuer au fil du temps. Cette situation est particulièrement préoccupante dans les États multinationaux, multiethniques et multiculturels où les droits des minorités ne sont pas respectés et dans ceux où des minorités puissantes oppriment des majorités faibles et dispersées. Dans les deux cas, les sentiments de frustration et de rancœur

créent des conditions propices à la radicalisation et à la violence armée, lesquelles, lorsqu'elles se produisent, entraînent généralement des souffrances indicibles qui transcendent les frontières nationales et peuvent même déstabiliser des régions entières.

L'histoire récente du Moyen-Orient et de l'Afrique en fournissent des exemples tels que l'Iraq, la Syrie, le Yémen et la Somalie. Mais ce ne sont pas les seules régions de la planète touchées par la violence et l'insécurité. La région de l'Amérique latine, où règnent le plus d'inégalités au monde, est également la région qui connaît le taux d'homicides le plus élevé et l'une des régions les plus touchées par le trafic de drogues et la criminalité organisée. Cela ne semble pas être une simple coïncidence. Et en Europe occidentale, la violence terroriste, que nous condamnons énergiquement, se produit dans un contexte de malaise croissant où les plus pessimistes parlent de l'échec du modèle de coexistence multiculturelle et où toutes les formes d'intolérance et de phobies s'intensifient.

C'est la raison pour laquelle, comme le souligne la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, et comme nous l'avons déjà signalé en d'autres occasions, nous insistons sur le fait que la prévention des conflits, la consolidation de la paix, l'édification d'institutions démocratiques et le développement exigent la participation de toutes les parties prenantes.

Qu'il me soit permis de mentionner tout particulièrement la contribution des femmes. Nous sommes appelées à jouer un rôle de premier plan dans la création de meilleures conditions de vie pour la planète. L'exclusion d'une partie aussi importante de la population a pour effet non seulement d'entraver la réalisation de ces objectifs, mais très souvent rend même cela impossible.

L'exemple du Libéria montre en revanche, et comme Leymah nous l'a dit, que lorsque les processus sont ouverts à tous, ils ont plus de chances d'être couronnés de succès. La réconciliation nationale et la consolidation de la paix ont été réalisées grâce à la création de mécanismes d'inclusion de tous les secteurs concernés, où les femmes – et notamment le travail accompli par Leymah Gbowee, qui nous honore de sa présence – ont joué un rôle remarquable. En reconnaissance de son travail, Leymah Gbowee a reçu, de concert avec la Présidente en exercice du Libéria, M^{me} Ellen Johnson-Sirleaf, et la militante yéménite Tawakkul Karman, le prix Nobel de la paix 2011.

L'expérience montre que le débat que nous proposons sur un développement sans exclusive est de la plus haute importance; notamment si l'on considère que ce que nous cherchons à faire, c'est à contribuer de façon significative à l'instauration d'un monde plus pacifique, sûr et juste pour tous. C'est pourquoi j'invite les participants ici présents à examiner et à partager leurs expériences et leurs points de vue avec ces objectifs à l'esprit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente Bachelet, de présider cette séance de la plus haute importance et du leadership du Chili sur ces questions et beaucoup d'autres questions au Conseil, et ailleurs dans le monde. Je vous remercie également pour les efforts que vous menez depuis toujours, y compris lorsque vous étiez Directrice d'ONU-Femmes et en tant que Présidente du Chili, pour faire avancer la cause de la paix et du développement. Je remercie également la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee. Nous pouvons tous voir pourquoi elle a fait une telle différence au Libéria et bien au-delà. Elle est vraiment extraordinaire. Et je remercie également le Secrétaire général et l'Ambassadeur Patriota pour leurs importantes contributions.

Les menaces posées à la paix et la sécurité internationales ayant évolué, il en est allé de même de la conception que le Conseil en avait. Examinons à titre d'exemple deux des grandes crises auxquelles nous faisons face aujourd'hui : l'épidémie d'Ebola et l'extrémisme violent. Si ni l'une ni l'autre ne constitue le type de risque envisagé par les architectes des Nations Unies, chacune n'en menace pas moins la stabilité et la prospérité de plusieurs pays et montre le danger que le sous-développement pose à la paix et à la sécurité.

L'une des raisons principales pour lesquelles l'Ebola s'est propagée si rapidement en Afrique de l'Ouest et a tué un si grand nombre des personnes infectées est le sous-développement chronique des systèmes de santé publique dans les pays touchés. Comme le Président Obama l'a dit dans son discours à l'Assemblée générale en septembre, les groupes extrémistes violents ont trouvé le terrain le plus propice au recrutement au

« Moyen-Orient et [en] Afrique du Nord, où un quart des jeunes sont sans emploi, où les denrées alimentaires et l'eau risquent de se raréfier et où la corruption est galopante et les conflits sectaires de plus en plus difficiles à maîtriser. » (A/69/PV.6, p. 14).

La corrélation entre développement et sécurité transcende l'Ebola et l'extrémisme violent. En moyenne, une guerre civile ramène un pays en développement de taille moyenne 30 ans en arrière en matière de croissance économique. Après une période de grandes violences, les échanges commerciaux mettent 20 ans à se relever au niveau où ils étaient. Et les conséquences économiques mondiales de la lutte contre ces violences sont estimées à 9 500 milliards de dollars; soit environ 11 % du produit international brut. Ces chiffres révèlent ce qui devrait apparaître clairement à tous : la santé économique et sociale des pays est inextricablement liée à leur capacité à assurer et à maintenir la paix. D'ici à 2025, plus de 80 % des personnes extrêmement pauvres – celles qui vivent avec moins d'un dollar par jour – vivront dans des pays en situation de conflit et de violence chronique. C'est un problème, nous le savons, que nous ne pouvons pas ignorer. Nous devons faire plus.

Un bon point de départ, ce sont les femmes et les filles. L'histoire de Leymah atteste du rôle critique des femmes en faveur de la paix et la sécurité. Au milieu de la deuxième guerre civile brutale que connaissait le Libéria, elle a rallié des milliers de femmes qui ont prié pour la paix et fondé un groupe qui a organisé pendant plusieurs semaines des manifestations non violentes réclamant la fin du conflit. L'activisme des femmes a permis d'exercer sur le Président de l'époque, Charles Taylor, des pressions populaires qui l'ont contraint à entamer des pourparlers de paix avec les rebelles. Lorsque ces pourparlers se sont trouvés dans une impasse, Leymah et 200 autres femmes ont formé une chaîne humaine pour empêcher le Gouvernement et les rebelles de quitter la table des négociations. Bien sûr, le Gouvernement et les rebelles auraient pu forcer le passage, mais l'exigence symbolique de paix présentée par ces femmes et la pression internationale ont forcé les deux camps à rester à la table des négociations et, en quelques semaines, à forger un accord.

Si nous reconnaissons que la paix et la sécurité sont inextricablement liées à un développement sans exclusive, il s'ensuit que l'un des meilleurs moyens pour la communauté internationale de consolider la paix et de mettre fin aux conflits est de combler les écarts

constants qui existent en matière de développement. C'est pourquoi, outre les ressources sans précédent – y compris les efforts de plus de 3 000 ingénieurs, épidémiologistes, médecins et autres sur le terrain, principalement au Libéria – investis pour arrêter l'Ebola à sa source et doter les pays touchés de meilleurs systèmes de santé publique, le Président Obama a lancé le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale.

L'objectif de ce Programme est de préparer les pays à empêcher et détecter les foyers de maladies et à y riposter rapidement avant qu'ils ne deviennent des épidémies. Au cours d'une réunion avec le Président Obama en septembre dernier, 43 pays se sont joints à nous pour annoncer plus de 100 projets précis visant à renforcer la sécurité sanitaire mondiale, de concert avec l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres institutions internationales. C'est pourquoi nous avons investi tant de temps dans le programme de développement pour l'après-2015 qui vise à réaliser un développement sans exclusive et équitable qui n'oublie personne dans quelque pays que ce soit, développé ou en développement, et non seulement en termes d'égalité entre les sexes et de santé mondiale, mais dans d'autres domaines tels que l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'énergie durable et la gouvernance inclusive et réceptive.

C'est pourquoi les États-Unis défendent avec force l'Objectif 16 qui cherche à promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, assurer l'accès universel à la justice et mettre en place des institutions responsables et participatives à tous les niveaux. Si nous réussissons à réaliser cet objectif en réduisant la corruption, en promouvant une carte d'identité universelle, gratuite et légale et en assurant l'accès public à l'information, nous pourrions garantir que le prochain programme de développement des Nations Unies autonomisera ceux qui en ont le plus besoin.

C'est pourquoi en Afghanistan, nous avons beaucoup cherché à garantir que les femmes et les filles soient pleinement intégrées dans la société afghane. Depuis 2001, les inscriptions scolaires se sont multipliées par 10; près de 10 millions d'enfants sont scolarisés, dont 40 % de filles. La mortalité maternelle est tombée de 16 % à 3 %, et aujourd'hui les femmes occupent 28 % des sièges parlementaires, une proportion plus élevée que dans mon propre pays. Tous ces investissements, tous ces progrès font non seulement des femmes des partenaires plus égales pour l'avenir de l'Afghanistan, mais ils donnent à ce pays de

biens meilleures perspectives pour un avenir plus sûr et plus prospère.

Aujourd'hui, comme on l'a dit, nous commémorons la vie d'un autre lauréat du prix Nobel de la paix, et l'un des plus grands défenseurs au monde des droits de l'homme, Martin Luther King Jr. Dans l'un de ses derniers discours, Martin Luther King a parlé de ce qu'il appelait « l'autre Amérique », pays qu'il opposait à l'Amérique des chances pour tous et de l'égalité. Cette autre Amérique, disait-il, avait cette « laideur quotidienne qui transforme le ressort de l'espoir en lassitude du désespoir ». Martin Luther King parlait des hommes sans travail, des familles qui vivent dans des conditions misérables, des enfants à qui l'on refuse l'accès à une éducation de qualité; et il expliquait en quoi cette inégalité représentait un obstacle durable à la prospérité américaine, appelant tous les Américains à combler ces lacunes.

Cela fait près de 50 ans que Martin Luther King a parlé de la nécessité de remédier à ces lacunes aux États-Unis, et pourtant, il en subsiste encore tellement, ici, aux États-Unis, et tout autour du monde. Son appel à l'action a la même résonance et la même urgence aujourd'hui que lorsqu'il l'a lancé pour la première fois. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour contribuer à l'honorer.

M. Domingos Augusto (Angola) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous remercier, Madame la Présidente, d'être venue présider la présente séance du Conseil de sécurité sur une question importante qui nous concerne tous. Car l'intégration, sous toutes ses formes et dans toutes ses expressions, est un sujet de la plus haute importance dans ce monde globalisé, où les expressions d'intolérance et de haine découlant de l'exclusion sont devenues un trait saillant de nos sociétés et constituent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Je saisis cette occasion pour féliciter la présidence chilienne du Conseil de sécurité pour le mois de janvier de l'excellent travail qu'elle accomplit pour faire progresser l'importante mission confiée au Conseil de sécurité.

Le sujet proposé par la présidence chilienne pour le présent débat est d'importance cruciale dans le monde contemporain, les aspects multiformes de l'intégration – et notamment ses aspects territoriaux, politiques, économiques, ethniques et culturels – étant d'une grande complexité, qui n'est pas exclusivement liée aux conflits et à la paix et à la sécurité internationales. La question de l'intégration concerne également des États

historiquement bien établis, qui, après de nombreux siècles d'existence en tant qu'entités étatiques, ont encore à relever les défis de l'intégration. L'existence de forces centrifuges, résultats de différents niveaux d'exclusion dans certains de ces États, se manifeste par l'apparition en leur sein d'expressions sécessionnistes, qui, de notre point de vue, seraient normalement improbables en raison du caractère pacifique et démocratique de ces pays.

Un important élément d'analyse, auquel renvoie le document de réflexion de la présente séance (S/2015/6, annexe), est la question de l'intégration territoriale. C'est même le point de départ, si l'on veut que l'ensemble des régions et des peuples qui constituent un pays donné soient traités de la même façon, et contribuent ainsi à renforcer l'identité nationale et à préserver l'intégrité territoriale. L'exclusion territoriale constitue, ainsi, le point de départ des forces centrifuges qui peuvent conduire au morcellement territorial des États. Inversement, l'intégration nationale donne à tous les citoyens un sentiment d'appartenance et contribue de façon décisive à la cohésion nationale et à l'harmonie sociale et, partant, à la mobilisation efficace des citoyens aux fins de la réalisation des grands objectifs nationaux relatifs à la paix et à un développement harmonieux.

C'est dans les pays pluriethniques que les défis de l'intégration s'avèrent les plus complexes. Pour surmonter la tendance naturelle à exclure les autres sur la base de leurs différences, il est essentiel que les États s'attaquent aux problèmes attenants à l'appartenance ethnique avec une sensibilité particulière de façon à empêcher l'exclusion de tout groupe de la communauté nationale et à promouvoir la pleine coexistence et l'égalité des chances de tous les membres de la population. L'intégration sociale est également impérative pour édifier des sociétés dont les citoyens soient libres et responsables, et conscients de leurs devoirs et de leurs droits. C'est là que réside la culture de la paix, de la tolérance et de la pleine acceptation des différences inhérentes à la pluralité sociale. L'intégration sociale nécessite une pleine prise en considération des questions de parité des sexes dans la formulation des politiques nationales. D'ailleurs, il est bien clair, dans le monde d'aujourd'hui, que les femmes jouent un rôle clef dans la vie économique, sociale et culturelle des peuples et des pays, et que leur exclusion appauvrit considérablement la vie des sociétés qui les excluent.

L'exclusion économique se fonde souvent sur l'exploitation de couches sociales bien définies et réside,

souvent, dans la notion de supériorité d'un groupe particulier sur le reste de la société. Elle est en général à la racine des conflits sociaux qui, fréquemment, dégénèrent en actes de violence extrême. À l'opposé, l'intégration économique, en tant qu'expression du partage entre l'ensemble des composantes du tissu social des bénéfices de la richesse nationale, demeure un élément tangible et crucial du renforcement d'un sentiment d'appartenance et d'une participation efficace, autant que de l'épanouissement, de chaque individu dans le travail collectif.

Enfin, l'intégration culturelle, en particulier dans le cadre des sociétés multiculturelles, revêt une importance vitale pour l'amélioration de la cohésion sociale et nationale. À condition qu'il y ait un respect des différences et du caractère intrinsèque de chaque culture qui compose le tissu culturel national, elle représente également un atout de grand intérêt et de grande importance.

La stabilité politique est le socle sur lequel repose le développement économique et social de tout pays. Toutefois, nous avons conscience que la stabilité politique n'est pas une fin en soi. Elle doit reposer sur un système convenable de participation à la gouvernance des forces politiques et de toutes les couches sociales. Cela signifie qu'une gouvernance sans exclusive est la meilleure garantie de dividendes d'une représentation efficace en matière de développement économique, d'harmonie sociale et de développement humain efficace. Une gouvernance démocratique et participative est également la garantie que, même s'il se produit des situations de nature à engendrer des sentiments d'exclusion dans une société donnée, il est possible de les résoudre de façon pacifique et démocratique par la recherche du consensus dans la prise de décision, en particulier sur les questions fondamentales de la vie nationale.

Déceler rapidement tout signe d'exclusion se manifestant dans un pays donné pour agir tout aussi rapidement est un vaste objectif qu'il incombe à l'ONU, aux organisations régionales et sous-régionales, et aux acteurs nationaux concernés de poursuivre. À cet égard, les gouvernements ainsi que les organisations internationales et régionales doivent mettre au point des mécanismes d'alerte rapide visant une action intégrée aux niveaux national, régional ou international, qui permette de s'attaquer immédiatement aux causes de tension et aux malentendus avant qu'ils ne dégénèrent en conflit. Nous sommes convaincus que la prévention des

conflits, facette de la vie internationale, est un facteur important de construction d'un monde plus pacifique, qui épouse mieux les valeurs de paix.

Dans les situations de sortie de conflit, dans des sociétés généralement dysfonctionnelles, il est impératif de formuler des politiques permettant d'harmoniser et de renforcer un certain nombre d'aspects d'ordre politique, sécuritaire, mais aussi liés au développement, aux droits de l'homme et à l'état de droit, aux fins de la réconciliation, de l'instauration d'une bonne gouvernance et du renforcement de la cohésion sociale. Dans les pays sortant d'un conflit armé, la consolidation de la paix doit s'inscrire dans un processus intégré permettant de surmonter les malentendus, de rétablir la confiance et de jeter les bases d'une paix durable. Cela passe par la construction de sociétés intégrées par la mise en œuvre de politiques adaptées, en particulier dans les domaines de l'éducation, du dialogue social et de l'intégration sociale et économique.

L'Angola, pays en situation postconflituelle, mène son processus de consolidation de la paix dans le cadre de paramètres conformes aux principaux éléments qui ont été soulignés, et s'efforce de mener ce processus dans un environnement d'énormes défis en matière de développement. Depuis 2002, le Gouvernement met en œuvre un vaste programme de réintégration économique et sociale au profit des segments de la population qui ont été marginalisés pendant le conflit armé, en particulier les ex-combattants et leurs familles.

L'Angola s'est aussi efforcé d'édifier une société de citoyens libres et responsables, mettant au point à cet effet des politiques d'inclusion sociale. À cet égard, la promotion de l'égalité des sexes est un élément qui est pris en compte dans l'élaboration des politiques publiques, notamment concernant la femme rurale qui joue progressivement un rôle plus affirmé, occupant de la sorte la place qui lui revient dans la communauté rurale. En vue de traduire cette priorité dans notre politique nationale et de répondre aux préoccupations de la communauté internationale au sujet du rôle de la femme dans les domaines de la paix et du développement, nous avons proclamé 2015 « Année de la femme rurale ».

De manière générale, l'évaluation que nous faisons du rôle de la femmes dans la société angolaise est assez positive. En effet, ces dernières années, nous avons enregistré des progrès remarquables dans la promotion des femmes, qui occupent désormais une place importante dans la vie politique, économique et sociale du pays. Il faut que la croissance économique enregistrée

ces dernières années se traduise concrètement en bien-être économique et social de tous les citoyens angolais. C'est en gardant cet objectif à l'esprit que les autorités angolaises mettent au point des politiques économiques visant à faire bénéficier la communauté nationale des gains obtenus ces dernières années.

Enfin, l'Angola appuie pleinement la déclaration présidentielle (S/PRST/2015/3) adoptée en tant que texte issu du présent débat, qui est très constructif.

M. Ybáñez (Espagne) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur de participer au présent débat public de haut niveau. C'est la première déclaration que je fais au Conseil de sécurité, depuis que l'Espagne est entrée au Conseil en tant que membre non permanent le 1^{er} janvier. J'en suis doublement satisfait du fait qu'elle coïncide avec la présidence de nos amis chiliens et de la présence parmi nous aujourd'hui de la Présidente Bachelet. Je voudrais rappeler que sa récente visite en Espagne était la première d'un Chef d'État sous le règne de Philippe VI, ce qui atteste des liens très étroits qui unissent nos deux pays.

Je voudrais également vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public sur une question qui reste tout particulièrement d'actualité. Je salue aussi la présence du Secrétaire général et je le remercie, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Gbowee, de leurs très instructifs exposés.

Les trois piliers du système des Nations Unies ne sont pas indépendants les uns des autres. Bien au contraire, si l'un d'eux s'effondre, c'est toute la structure conçue par la Charte qui risque de s'effondrer. Comme l'a si bien dit le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, il ne saurait y avoir de développement sans paix, ni de paix et de développement durables sans respect des droits de l'homme et sans état de droit. Nous pourrions ajouter aussi qu'il ne saurait y avoir de paix et de développement durables sans inclusion dans toutes ses dimensions. Telle doit être la principale conclusion du présent débat. Le document de réflexion (S/2015/6, annexe) préparé par la présidence s'avère des plus utiles à cet égard.

Nul ne peut contester le fait que c'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Or, l'idée qu'on se fait de la paix et de la sécurité n'est plus ce qu'elle était depuis l'époque où a été adoptée la Charte. La paix n'est plus simplement l'absence de guerre, tout comme la sécurité ne se limite pas à réduire

les menaces. Les deux sont bien plus complexes que cela.

Dans le monde d'aujourd'hui, la paix et la sécurité sont un ensemble de facteurs, qui vont de la sécurité personnelle des citoyens au surpasement des inégalités sociales abyssales, du bon fonctionnement d'institutions impartiales à l'absence d'une corruption généralisée, de l'éradication de la violence sexiste dans tous les segments de la société à des réformes du secteur de l'éducation afin de contrer les discours haineux, t des campagnes électorales transparentes et justes au respect de l'intégrité territoriale des États. Tout cela constitue une trame protectrice étroitement liée à la prospérité des pays et au respect des droits de l'homme.

En d'autres termes, la notion de paix et de sécurité est inclusive, d'un manière qui fait que l'inclusion dans toutes ses dimensions – territoriale, nationale, ethnique, sociale, économique, culturelle ou de genre – est essentielle pour la stabilité intérieure d'un pays, pour la paix internationale et, non moins important, pour la prévention des conflits à l'avenir.

L'Espagne, nation plurielle et éprise de diversité, en sait quelque chose. Nous sommes un pays de cultures et de sensibilités différentes, fruit d'une riche histoire trouvant son origine dans notre position géographique à la croisée des chemins entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques, point de rencontre entre l'Orient et l'Occident, porte de la Méditerranée et tête de pont entre le nouveau monde et le vieux continent. Tout cela a permis un croisement d'ethnies, de cultures, d'identités et de types humains auxquels nous sommes restés attachés au cours de notre histoire séculaire. L'unité dans la diversité est une de nos caractéristiques les plus remarquables.

Tout dernièrement, l'arrivée d'un grand nombre de migrants dans notre pays a constitué un nouvel apport enrichissant, bien que non dénué de problèmes. Le principe d'ouverture aura été l'un de ceux qui ont guidé notre conduite, tant en ce qui concerne la coopération avec les pays d'origine des immigrés que pour ce qui est des politiques sociales concernant les immigrés.

S'agissant de notre coopération internationale, trois des cinq orientations du sixième Plan directeur de la coopération espagnole, qui court jusqu'à la fin de 2016, s'inspirent de l'idée que le développement sans exclusion est essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité. Je veux parler de la consolidation des processus démocratiques et de l'état de droit, de la réduction des

vulnérabilités face à la pauvreté extrême et aux crises, de la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes. Ce qui signifie que l'Espagne accorde la priorité aux projets de coopération qui s'inspirent de ces orientations inclusives.

Au plan interne, l'inclusion sociale, économique et de genre des immigrés est prioritaire. Nous y sommes parvenus grâce à des politiques sociales visant à aider ces immigrés à s'intégrer dans notre société et à sensibiliser et à préparer la société espagnole à les accueillir comme il se doit. L'objectif ultime de ces politiques est aussi bien d'éviter la création de poches d'exclusion pouvant facilement mener à la marginalisation que de prévenir la xénophobie.

Cette philosophie de l'intégration est au cœur de la diplomatie préventive que la Charte énonce dans son Chapitre VI, qui est très certainement revenue en force ces dernières années. Il s'agit d'un concept créé il y a de nombreuses années par Dag Hammarskjöld, et qui prend tout son sens dans les situations qui règnent actuellement à l'échelle internationale.

L'Espagne a clairement fait le pari de la diplomatie préventive en tant qu'instrument de relations internationales, en particulier au plan multilatéral. Mon pays est membre fondateur et actif du Groupe des amis de la médiation des Nations Unies créé à l'initiative de la Finlande et de la Turquie, et a lancé conjointement avec le Maroc, l'Initiative pour la médiation en Méditerranée, dont le but est d'instaurer une culture de prévention de part et d'autre d'une zone géographique marquée par des tensions et des conflits de toutes sortes. Dans cette région aussi, nous avons mis au point avec l'Algérie une stratégie de l'eau pour la Méditerranée occidentale, qui vise à désamorcer dans la région les conflits potentiels liés à cet élément vital.

De même, en tant que fondateur de l'Alliance des civilisations de concert avec la Turquie, nous considérons que le dialogue entre cultures et religions différentes constitue une base indispensable pour traiter et désamorcer les tensions existantes, prévenir celles latentes et faire voler en éclats les mythes sur la vision de « l'autre » dans les discours nationaux, ethniques et idéologiques dans les différentes sociétés. Il s'agit là d'une tâche importante et pressante. Pour la mener à bien, nous avons besoin d'outils puissants qui tiennent compte des sensibilités des uns et des autres, l'objectif unique étant d'éviter les conflits et d'œuvrer en faveur de la paix.

Le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux est une autre instance appelée à jouer un rôle en faveur de la concorde, de la tolérance et du dialogue interreligieux. L'Espagne ne ménagera pas ses efforts pour que le Centre puisse concrétiser son énorme potentiel à cette fin.

Enfin, un autre exemple du fait que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige de mettre en place des mécanismes non exclusifs qui contribuent à prévenir l'apparition de conflits est la responsabilité qu'a tout gouvernement de protéger ses citoyens, car la responsabilité de protéger la population contre des crimes de masse potentiels suppose que l'on prenne des mesures anticipées, et le développement sans exclusion n'est pas la dernière des priorités à cet égard.

L'Espagne estime que le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'est pas une entreprise de nature exclusivement militaire ou policière. Si nous avons retenu un enseignement à l'approche des 70 années d'existence de l'Organisation, c'est qu'il ne sert à rien de conclure un cessez-le-feu ou de geler un conflit si l'on n'en élimine pas les causes profondes. C'est pourquoi il faut mettre au point des politiques préventives dans tous les domaines, et le développement sans exclusion est un élément essentiel de telles politiques.

En définitive, il est nécessaire de mettre au point des stratégies de développement sans exclusion pour renforcer le rôle que joue l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour être efficaces, ces stratégies doivent avoir une vaste portée et englober tous les aspects de l'ouverture – territoriale, nationale, ethnique, sociale, sexospécifique, économique et culturelle – et elles nécessitent la participation et la coordination de tous les organes principaux du système des Nations Unies, y compris le Conseil.

Pour conclure, je félicite la présidence chilienne de son accession à la présidence et de son choix du développement sans exclusion comme thème du présent débat du Conseil de sécurité. Nous accueillons avec satisfaction la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2015/3), à laquelle nous avons contribué sur la base de notre expérience nationale. Il incombe maintenant à chacun d'entre nous de poursuivre cette initiative.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, c'est avec une grande satisfaction que nous vous souhaitons la bienvenue au timon du Conseil de sécurité. Nous tenons à remercier

la délégation chilienne d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir préparé la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2015/3). Nous remercions également le Secrétaire général, qui a donné le ton du présent débat, et le Représentant permanent du Brésil, M. Patriota, de sa déclaration et de l'efficacité avec laquelle il a dirigé la Commission de consolidation de la paix en 2014. Nous avons également écouté avec attention la déclaration prononcée par la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Gbowee.

La Fédération de Russie a toujours considéré l'ONU comme une enceinte de délibération unique en vue de créer une architecture plus durable des relations internationales, architecture au sein de laquelle la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales échoit au Conseil de sécurité.

Dans le contexte mondial actuel, marqué par des changements rapides, de nombreuses régions connaissent des transformations géopolitiques profondes et généralisées, ce qui accentue le risque de conflit. Le nombre de conflits internes augmente, et ces conflits sont aggravés par les affrontements armés et les difficultés socioéconomiques. Dans ce contexte, les problèmes de longue date sont de plus en plus pressants, notamment la prolifération transfrontières des armes, la criminalité organisée, le trafic de drogue et les nouvelles menaces telles que le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans ce contexte, nous appuyons pleinement le renforcement des mécanismes de dialogue et de prévention des conflits et l'amélioration des instruments dont disposent l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après un conflit. Nous restons convaincus que les directives immuables qui régissent la conduite de ces activités sont les normes universelles du droit international et les dispositions de la Charte des Nations Unies.

Les tâches interconnectées dans les domaines de la sécurité, des droits de l'homme et du développement, qui sont, entre autres, consacrées dans les documents finaux des principaux forums tenus sous les auspices de l'ONU, notamment le Sommet du Millénaire, le Sommet mondial de 2005 et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), revêtent une importance particulière pour les États qui traversent une phase de reconstruction postconflictuelle et dans lesquels l'ONU joue un rôle de coordination central. L'aide à la consolidation de

la paix doit en l'occurrence viser à encourager les gouvernements nationaux à définir des priorités et être axée sur le renforcement des capacités nationales. Nous voyons là une possibilité de coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Tous les aspects du programme économique mondial, notamment la lutte contre les inégalités et la promotion d'une croissance économique et d'un développement sans exclusive, doivent être abordés dans le cadre du processus intergouvernemental en cours sous les auspices de l'Assemblée générale en préparation du sommet de septembre 2015, date à laquelle un programme de développement pour l'après-2015 sera présenté pour adoption. Il ne doit y avoir aucune politisation des travaux dans le contexte de l'accord sur ce programme. Nous sommes par ailleurs opposés à une interprétation large du concept de développement durable qui engloberait de nouveaux aspects, notamment la prétendue dimension politique, car ces aspects ne sont pas conformes aux idées présentées lors de la Conférence Rio+20.

Nous appelons les parties à faire preuve de retenue et de circonspection dans le cadre du débat sur les problèmes de développement au sein des organes non spécialisés, en particulier le Conseil de sécurité. Ceci s'applique également à d'autres structures d'action individualisées, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la justice et à la défense des droits de l'homme. Il semble que l'incorporation de tels éléments à l'ordre du jour du Conseil de sécurité mènera inévitablement à des doubles emplois, ce qui est déjà le cas, et donnera lieu à de forts antagonismes politiques et à des protestations justifiées selon lesquelles le Conseil de sécurité empiète sur les prérogatives des autres organes de l'ONU. C'est pourquoi nous ne cessons d'appeler à une division effective du travail entre les organes principaux de l'ONU et de demander que le Conseil de sécurité ne s'occupe que des situations qui ont un impact direct sur des menaces imminentes à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, nous appuyons pleinement les idées pertinentes de l'Ambassadeur Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix.

Il est clair que dans tout contexte de crise il faut se montrer subtil, mettre en place une approche équilibrée et impartiale et faire preuve de patience afin de trouver une solution acceptable pour toutes les parties au conflit.

Dans certains États, les causes profondes d'un conflit ont un arrière-plan socioéconomique. Dans d'autres, des régions entières sont exclues de la vie politique et culturelle.

En outre, pour rétablir une paix durable, il faut prendre en compte les questions culturelles, historiques et régionales ainsi que le caractère spécifique des relations avec les États voisins. Le contexte nécessaire à l'avènement de sociétés stables et équitables varie par ailleurs en fonction du pays, mais le dénominateur commun doit être la prise en compte de tous les groupes sociaux par l'État alors qu'il s'acquitte des tâches qui lui incombent.

En conclusion, je tiens à souligner que la Fédération de Russie, qui est attachée à une telle approche, continue, au niveau national, de renforcer et d'harmoniser les relations entre les divers segments de la société afin de garantir la cohésion sociale et nationale. C'était l'un des objectifs du forum organisé le 15 janvier à Moscou sur le thème « L'État et la société civile : coopération au service du développement ».

M. Laro (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane remercie le Chili d'avoir organisé cet important débat et d'avoir produit un document de réflexion pour guider nos délibérations (S/2015/6, annexe). Nous remercions également de leurs exposés le Secrétaire général; le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota; et la lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee.

Il est généralement accepté qu'il ne peut y avoir de développement sans sécurité ou de sécurité sans développement. Les enseignements retenus des objectifs du Millénaire pour le développement confirment indéniablement le lien entre sécurité et développement. Le thème du présent débat revêt également de l'importance dans le contexte du débat mondial en cours sur les objectifs de développement pour l'après-2015. Le Nigéria se félicite donc que le Conseil tienne un débat sur le développement sans exclusion.

Le *Rapport sur le développement humain* pour 2014 du Programme des Nations Unies pour le développement confirme que les conflits et le sentiment d'insécurité personnelle ont un impact nuisible sur le développement humain et font que des milliards de personnes vivent dans des conditions précaires. Les efforts du Conseil doivent donc être axés sur la promotion du développement en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté, au moyen de ses opérations de maintien

de la paix, de ses initiatives de consolidation de la paix et de sa diplomatie préventive.

Le développement ne peut être véritable que si tous les segments de la société contribuent à créer des possibilités, participent à la prise de décisions et ont part aux bénéfices du développement.

La déclaration présidentielle que le Conseil vient d'adopter (S/PRST/2015/3) souligne qu'il importe de permettre à tous les acteurs de jouer un rôle, indépendamment de toute considération raciale, ethnique, sociale, sexuelle, religieuse, culturelle ou économique. Pour garantir la sécurité et le développement, le Conseil, dans le cadre de ses interventions en période de conflit ou de sortie de conflit, reconnaît l'importance de l'ouverture s'agissant de promouvoir la bonne gouvernance, la réconciliation nationale, la démocratie, l'égalité des sexes et la croissance économique durable. Par l'entremise de son programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, le Conseil a promu une meilleure intégration des femmes dans les efforts de règlement de conflit et de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Dans les pays sortant de conflit, l'engagement et la participation des femmes à la gouvernance et à l'activité économique, ainsi que la formation et la création d'emplois en faveur des jeunes, ont donné l'élan nécessaire à la paix et à la sécurité.

Les enseignements tirés des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies montrent que les activités de développement sans exclusion peuvent contribuer à prévenir la reprise des hostilités. Par conséquent, le Conseil doit continuer à promouvoir la notion de développement sans exclusion quand il adopte des mandats. Il est également essentiel d'accorder l'attention voulue au renforcement des institutions nationales, de la société civile et du secteur privé dans les pays qui sont en transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Cela peut être réalisé grâce à une meilleure collaboration, coopération et coordination entre le Conseil et les fonds et programmes des Nations Unies concernés.

Au niveau national, au Nigéria, nous avons pris des mesures concrètes pour relever les défis de sécurité auxquels nous sommes confrontés et promouvoir la paix grâce à un développement sans exclusion. Notre approche modérée pour lutter contre l'extrémisme violent passe par une stratégie multidimensionnelle qui nous permet de nous attaquer aux causes profondes de la radicalisation et de l'extrémisme violent. D'une manière générale, cette approche se fonde sur des mesures

concrètes en vue de mettre fin à l'extrémisme violent dans le court terme et de prévenir des problèmes futurs dans le long terme. Dans le cadre de ce programme, le Gouvernement traite des principaux problèmes économiques, sociaux, religieux, politiques et culturels qui sont à l'origine de la radicalisation qui alimente les activités des insurgés. Dans le contexte de cette approche modérée, nous avons introduit un large éventail de réformes par l'intermédiaire de notre système éducatif. Nous offrons également des perspectives économiques et des possibilités de formation à ceux qui risquent de se radicaliser.

Aux niveaux sous-régional et régional, le Nigeria a joué un rôle actif dans le rétablissement de la paix et de la démocratie dans des pays sortant de conflit. Cela reflète notre conviction que les institutions démocratiques sont des outils essentiels pour garantir la participation de tous les groupes, y compris les femmes et les jeunes, au développement de tout pays. Le Nigéria a été l'un des premiers intervenants à apporter son appui pour lutter contre la propagation du virus Ebola en Afrique de l'Ouest et ce, parce que nous sommes convaincus de la nécessité de préserver les acquis de développement dans les pays touchés afin de réduire le risque de reprise de conflits.

Enfin, le Nigéria estime que les Nations Unies doivent poursuivre leur action en tant qu'agent d'un développement sans exclusion. Nous estimons également que le Conseil de sécurité doit appuyer le débat mondial actuel en faveur du développement sans exclusion en tant que facteur essentiel dans la promotion d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables.

M. Hmoud (Jordanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à S. E. M^{me} Michelle Bachelet, Présidente du Chili, et remercier tous les intervenants de leurs exposés édifiants. Nombreux sont les exemples dans l'histoire contemporaine qui attestent des liens qui existent entre le développement et la sécurité, et en particulier des liens entre le développement et les conflits armés. Néanmoins, nous n'avons pas porté toute l'attention voulue à ces liens, que ce soit dans les ouvrages universitaires ou dans la pratique. À notre avis, cela s'explique par de nombreux facteurs traditionnels, parmi lesquels le plus important est le manque de communication entre les organes de prise de décision en matière de développement et de sécurité, aussi bien au sein des gouvernements qu'au sein des organisations internationales qui s'occupent du développement. Il n'y a pas non plus de communication

entre ces organisations et d'autres organisations compétentes en matière de sécurité, ce qui leur permettrait de s'approprier de nouvelles notions telles que la sécurité humaine et de traiter d'autres problèmes multidimensionnels et complexes de sécurité, comme le terrorisme et les épidémies.

Nous tenons à remercier le Chili d'avoir appelé l'attention sur ce sujet important et d'avoir mis l'accent sur certains des aspects, qui à notre avis, étaient jusqu'à présent absents du débat sur la notion de sécurité et de développement. Il s'agit notamment de l'intégration, de la consolidation de la paix et de la lutte contre le danger que représente l'extrémisme. Nous espérons que nous pourrions faire fond sur les débats d'aujourd'hui et sur la déclaration présidentielle (S/PRST/2015/2) qui a été récemment adoptée et à laquelle la Jordanie souscrit dans son intégralité.

Les Nations Unies doivent aborder la relation entre la sécurité et la paix au moyen de politiques et de programmes intégrés, en particulier dans le cadre des opérations de consolidation de la paix. En apportant une assistance aux pays sortant de conflit, il convient de se fonder sur une approche globale et intégrée, qui tient compte de l'interdépendance entre les activités politiques et le développement, les droits de l'homme et l'état de droit. La Jordanie souscrit à la teneur du document de réflexion présenté par le Chili sur le rôle du développement sans exclusion dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/2015/6). Nous sommes favorables à ce que l'accent soit mis sur l'importance de l'intégration dans le contexte du développement en tant que facteur de maintien de la paix et de consolidation de la paix. C'est un aspect fondamental de la position de la Jordanie concernant les conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La Jordanie condamne la marginalisation et l'exclusion de toute composante de la société, quelle qu'elle soit, et met en garde contre les répercussions d'une telle démarche sur la stabilité politique, la sécurité, le développement et la souveraineté nationale. La Jordanie souligne qu'il importe de tenir compte de la notion d'appropriation nationale en vue de l'instauration d'une paix durable. C'est aux autorités nationales que revient la responsabilité première de définir les priorités en matière de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit. Ces politiques doivent être à la fois spécifiques et réalistes, et les objectifs poursuivis doivent être réalisables grâce à une coordination bien planifiée entre les sociétés nationales et toutes les parties prenantes

au niveau local. Ces objectifs peuvent également être réalisés grâce à une évaluation réaliste qui prend en considération les besoins et la situation spécifiques des sociétés sortant d'un conflit, ainsi que les ressources disponibles pour la mise en œuvre de ces politiques.

Les donateurs ont la responsabilité d'apporter l'appui nécessaire en matière de développement aux États sortant de conflit, dans le cadre de la consolidation de la paix. Cela ne signifie pas que les pays donateurs ou les organisations concernées sont les catalyseurs du changement au sein de ces sociétés. Le changement doit plutôt venir de ces sociétés, et doit tenir compte des connaissances locales et des dynamiques internes de ces sociétés.

Les relations entre les sexes dans la société jouent un rôle important pour jeter les fondements de la paix. Par conséquent, il faut se concentrer sur l'intégration des femmes à toutes les phases des projets de consolidation de la paix et de développement et œuvrer à leur autonomisation pendant et après un conflit.

La paix et la sécurité sont liés. Pour garantir leur pérennité au lendemain d'un conflit, il faut s'attaquer à ses causes profondes, comme cela a été souligné par les orateurs qui m'ont précédé. Dans bien de cas, les causes profondes des conflits ont des aspects sociaux, économiques, ethniques, religieux ou tribaux. Pour garantir une paix et un développement durables, l'absence de guerre ne suffit pas. Il faut également remplacer les structures qui ont conduit aux inégalités et à l'insécurité. Il faut apporter une assistance aux pays sortant de conflit en vue de mettre en place de nouvelles structures ou de remanier celles qui existent, pour inculquer les notions de justice et d'égalité, en particulier dans les sociétés qui ont connu des crimes de guerre, des actes de génocide et toutes sortes de discrimination et de marginalisation.

Pour terminer, nous estimons que des politiques de développement efficaces fondées sur l'intégration contribuent à corriger les déséquilibres économiques et sociaux et à remédier au sentiment d'injustice que des groupes extrémistes pourraient exploiter à des fins de recrutement, en particulier parmi les jeunes. Les politiques de développement doivent donc avoir pour souci premier d'autonomiser les jeunes, d'édifier leur avenir, de libérer leur potentiel et de leur trouver des possibilités d'emploi.

M^{me} Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) :
C'est un grand plaisir de vous voir présider cet important

débat, qui a attiré un nombre si impressionnant d'intervenants. Je tiens à remercier de leurs exposés le Secrétaire général Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Leymah Gbowee, et lauréate du prix Nobel de la paix.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne. À titre national, je voudrais souligner les points suivants.

Les questions relatives au programme du développement relèvent naturellement de la compétence d'autres organes de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Cependant, comme il est noté dans la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité faite en février 2011 (S/PRST/2011/4), sécurité et développement sont intrinsèquement liés et, comme le Secrétaire général l'a dit, si nous négligeons un pilier, nous mettons en danger les deux autres. La pauvreté, l'exclusion et la marginalisation alimentent bien des conflits, notamment ceux inscrits à l'ordre du jour du Conseil. Il est impossible de briser le cycle de la violence et de construire une paix durable tant que des inégalités profondes subsistent et que les problèmes relatifs à l'inclusion économique, politique et sociale ne sont pas abordés.

L'inclusion commence avec le respect des droits humains fondamentaux de tous, qui à leur tour ne peuvent s'enraciner que là où est établi un solide cadre reposant sur l'état de droit, la gouvernance démocratique et la responsabilisation. La liberté d'expression et la liberté d'information favorisent la transparence, facilitent la participation et renforcent le système nécessaire des contrôles entrecroisés au sein du système politique, qui assure une protection contre la corruption, l'abus de pouvoir et le favoritisme. En conséquence, il est essentiel pour un développement sans exclusion et pour la paix de promouvoir les libertés fondamentales d'opinion, d'expression, de réunion et d'association, ainsi que de soutenir la liberté des médias. Nous sommes préoccupés par l'accroissement, dans le monde entier, du nombre des agressions et assassinats visant les journalistes et travailleurs sociaux qui cherchent à dénoncer les cas d'impunité, de corruption et d'abus de pouvoir. En particulier, leurs rapports en provenance des zones de conflit dévoilent les violations massives des droits de l'homme et les crimes contre l'humanité, en même temps qu'ils aident à rallier l'opinion internationale s'agissant de défendre les droits des êtres marginalisés et vulnérables et, par extension, de protéger la vie des

civils. Nous appelons le Conseil à rester vigilant et à continuer de porter une vive attention au problème de la protection des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des activistes de la société civile.

Nous avons vu maintes fois que les violations des droits de l'homme sont souvent le premier signal avertisseur qu'un conflit est sur le point d'éclater. Les violations des droits de l'homme permanentes et auxquelles il n'est pas porté remède deviennent aussi un obstacle aux processus de réconciliation et de consolidation de la paix ainsi que, par suite, à un développement sans exclusion. C'est pourquoi ma délégation appuie fermement l'Initiative Les droits d'abord qui, à notre avis, doit se placer au centre de toutes les activités de prévention, de consolidation de la paix et de développement. Une paix durable exige qu'aucun groupe social ne fasse l'objet de discrimination ou ne soit laissé en arrière. La réconciliation nationale ou la consolidation de la paix ne sont pas viables si certains groupes ou minorités vivent dans la crainte d'être persécutés, se voient refuser la possibilité de faire entendre leurs justes demandes ou d'avoir accès aux ressources essentielles, et sont exclus des accords relatifs au partage du pouvoir et de la gouvernance. L'exclusion et la discrimination pour quelque raison que ce soit – de sexe, de religion, d'appartenance ethnique, de race, d'âge, etc. – affaiblissent les sociétés en les privant de leur potentiel de création et de production, renforcent un sentiment d'injustice, durcissent des griefs persistants et minent la stabilité et la sécurité mêmes de ces sociétés, menaçant ainsi d'allumer ou ranimer des cycles de violence et déjouant les efforts de développement.

En particulier, la paix et le développement nécessitent la pleine inclusion des femmes dans tous les aspects de la vie d'une société, en tant que partenaires égales dans les processus de prise de décisions et dans l'édification de l'État, depuis la médiation et la solution des conflits jusqu'à la réconciliation, la consolidation de la paix et le développement après un conflit. La participation entière et sans entrave des femmes aux aspects politique, économique et autres de la société constitue un agent moteur primordial de la transformation de la société et de la prospérité économique. De nombreuses études ont montré que les sociétés où les femmes jouent un rôle actif jouissent de davantage de bien-être et vont plus loin dans la voie du développement. Le Conseil de sécurité a mis en place une base normative solide, à commencer par la résolution 1325 (2000), concernant les femmes,

la paix et la sécurité. Si de notables progrès ont été achevés à cet égard, nous ne sommes pas encore au bout du chemin. L'examen, cette année, de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), ainsi que les examens du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, offrent d'importantes occasions d'avancer ce point de l'ordre du jour, notamment sur le plan de la mise en œuvre.

Le Conseil doit veiller à ce que chacun de ses mandats comporte un fort élément d'autonomisation des femmes, ce dont bénéficieraient absolument les aspirations à un développement sans exclusion, objet du débat d'aujourd'hui. Paix et développement ne sauraient être durables sans responsabilisation. Les abus de pouvoir, l'échec à répondre aux griefs persistants, le chaos et l'impunité ont un effet corrosif, semant la méfiance, faisant obstacle à la réconciliation et étant susceptibles de rallumer le conflit à tout moment. Dans le monde agité d'aujourd'hui, ces griefs et abus favorisent aussi l'aliénation, la radicalisation et l'extrémisme violent, rendant ainsi plus difficile la tâche complexe de combattre la terrorisme dans ses nombreuses manifestations.

Inversement, l'état de droit, qui se situe au cœur de la gouvernance démocratique, offre un cadre de justice et favorise l'autonomisation et l'égalité en fournissant un ensemble commun de règles à tous les membres d'une société et en garantissant leur égalité devant la loi. Il est essentiel d'agir avec détermination contre l'impunité pour garantir que les victimes d'abus puissent regagner confiance dans leur société et pour avancer vers la réconciliation et la paix durable qui sont si nécessaires au développement. Cette action a un rôle non moins important en tant qu'outil de prévention et de dissuasion, adressant à tous ceux qui seraient tentés de commettre des crimes le message que ceux-ci ne seront pas impunis. Il faut donc de bonne heure instituer l'état de droit et mettre en place au niveau national les capacités du système judiciaire et de l'appareil de répression, dans le contexte des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et les préserver systématiquement alors que les pays passent du conflit à la paix durable et au développement. Nous nous félicitons du renforcement des composantes 'état de droit' dans les mandats de maintien de la paix et de consolidation de la paix de l'ONU, et nous appelons le Conseil à porter une attention accrue dans ses débats aux questions concernant l'état de droit.

M. Lamék (France) : Je vais commencer par remercier le Chili d'avoir proposé le débat d'aujourd'hui et d'avoir mis à l'ordre du jour du Conseil de sécurité la question du développement inclusif et des liens entre développement et paix et sécurité. Il s'agit d'un sujet crucial pour nous tous, et qui n'avait pas été discuté au Conseil depuis 2011. Je salue votre présence, Madame la Présidente, qui atteste de l'engagement de votre pays sur ce sujet. Je remercie également le Secrétaire général, ainsi que l'Ambassadeur du Brésil, Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Antonio de Aguiar Patriota, et M^{me} Leymah Gbowee, Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique.

La France s'associe à la déclaration qui sera prononcée dans un instant par l'Union européenne.

En même temps, il doit être dit clairement que c'est avant tout aux États qu'il appartient de mener ces processus inclusifs pour prévenir l'apparition des conflits. De ce point de vue, le Conseil de sécurité ne peut qu'encourager les États à se saisir pleinement de cette question et à mener des politiques de développement inclusives pour prévenir l'apparition des conflits.

La prévention des conflits passe aussi naturellement par le respect des droits de tous les citoyens, y compris de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Des institutions représentant les aspirations légitimes des citoyens, la transparence dans la gestion des fonds publics, une chaîne pénale indépendante et des forces de sécurité respectueuses du droit sont seules à même d'assurer la durabilité du développement. La stabilité d'un État dépend ainsi du respect de l'état de droit. Ces politiques doivent en particulier axer leurs efforts sur l'égalité entre les genres et la participation des femmes aux processus décisionnels. L'égalité de genre n'est pas seulement un des droits humains les plus fondamentaux; la lutte contre toute forme de discrimination entre hommes et femmes constitue aussi un facteur de développement, de stabilisation des pays en transition et de paix.

Je salue à cet égard l'action fondatrice que vous avez menée ces dernières années à New York, Madame la Présidente, comme première Directrice exécutive d'ONU-Femmes. La France conduit aujourd'hui de nombreux programmes de coopération avec ONU-Femmes pour renforcer la participation des femmes au développement. Je pense par exemple au programme « Genre et cohésion sociale » pour l'emploi des jeunes et des jeunes femmes au Maroc, en Tunisie et en Égypte. À titre national, nous avons aussi mis en place avec

des organisations non gouvernementales congolaises un programme de réinsertion socio-économique des femmes fragilisées par les violences dans l'est de la République démocratique du Congo. Je souhaiterais également insister sur la nécessité d'une approche inclusive dans la préparation des sorties de crise.

Bien souvent, la réconciliation passe par un partage équitable des différents leviers de pouvoir entre les communautés belligérantes. Dans ce contexte, les femmes peuvent jouer un rôle décisif. Je salue à cet égard l'engagement de M^{me} Gbowee et le rôle que les femmes ont joué dans la transition vers la paix au Libéria. De la même manière, il est essentiel d'associer, dès maintenant, les femmes aux négociations de paix au Mali, afin de prévenir leur exclusion d'un accord de paix et de garantir leur inclusion dans la période de transition post-conflit.

Je souhaiterais enfin dire quelques mots sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix, en écho au débat que nous avons eu sur ce sujet la semaine dernière (voir S/PV.7359). Dix ans après l'établissement de l'architecture de consolidation de la paix, dont le rôle et les réalisations ont été rappelés tout à l'heure par l'Ambassadeur Patriota, des progrès indéniables ont été accomplis, d'une part, dans le sens d'une meilleure compréhension des défis spécifiques des pays émergents de conflits et, d'autre part, dans le sens d'une meilleure coordination des efforts des diverses interventions internationales dans les pays concernés. L'Ambassadeur Patriota a cité des exemples dans lesquels l'architecture de consolidation de la paix a effectivement permis d'améliorer les situations. Nous devons poursuivre ces efforts. À cet égard, la France appuie l'examen de l'architecture de consolidation de la paix qui sera mené au cours de l'année 2015, examen qui sera conduit conjointement avec l'examen stratégique des opérations de paix. Ces deux exercices sont bienvenus.

Je voudrais maintenant conclure en rappelant que l'Assemblée générale adoptera, en septembre 2015, un programme de développement ambitieux et rénové pour les 15 années à venir, qui orientera l'ensemble de nos actions en faveur du développement durable, avec une approche globale. Ce programme inclura des objectifs ambitieux sur la lutte contre les inégalités, sur l'égalité hommes-femmes, et sur des sociétés pacifiques et inclusives pour le développement durable, l'accès à la justice pour tous, et des institutions transparentes, responsables et inclusives. Il s'agira d'autant de leviers qui peuvent contribuer à la prévention des conflits.

L'année 2015 verra également les 70 ans de la création de l'ONU. Dans ce contexte, les différents organes de l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, doivent plus que jamais renforcer la cohérence de leurs actions respectives, en vue d'une approche davantage préventive et plus inclusive dans la gestion des crises. La paix et la sécurité ne pourront s'établir tant qu'il existera des discriminations à l'égard de certains groupes ou individus.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Puisque c'est la première fois, Madame la Présidente, Madame Bachelet, Présidente de la République du Chili, que je prends la parole au Conseil de sécurité en tant que Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela, depuis notre élection comme membre non permanent en octobre dernier, je suis heureux de vous faire part, au nom de notre gouvernement et de notre peuple, de nos considérations toujours fraternelles empreintes d'amitié et de respect, en votre qualité de Chef d'État et de gouvernement d'un pays sud-américain frère, et de vous dire notre satisfaction de vous voir présider le présent débat public sur le thème d'un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous remercions et saluons également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur – et ami – Antonio de Aguiar Patriota; et M^{me} Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix. Nous voulons en outre saluer le reste des pays représentés dans cette salle.

Tout en rendant hommage à l'initiative du Chili de promouvoir un échange d'opinions sur ce sujet important, nous restons convaincus que la nature essentielle du thème qui nous occupe exige également des espaces de discussion larges et démocratiques, tels que l'Assemblée générale, qui assurent la pleine participation des États Membres. Bien que le Conseil de sécurité ne soit pas l'organe indiqué pour prendre des décisions en matière de développement, nous reconnaissons que ses décisions dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ont des effets positifs à long terme sur le développement des pays. Il arrive cependant parfois que les décisions qu'il prend dans d'autres domaines aient également des conséquences néfastes sur le bien-être et l'avenir des pays.

Le présent débat nous donne l'occasion de souligner l'importance du développement sans exclusion

pour la construction de sociétés justes, équitables et pacifiques en tant que condition fondamentale de la prévention des conflits et de la violence. Cela étant, nous devons rappeler à cet égard que ce n'est pas dans les pays les plus pauvres et les moins développés que se trouvent les menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Prétendre autrement relèverait d'une lecture impropre du paysage international actuel, des tendances historiques et des asymétries du pouvoir sur la scène internationale.

Nous prenons part au Conseil, comme l'a signalé le Président Nicolás Maduro Moros, avec un regain d'optimisme et un engagement inébranlable pour la paix, le respect de la souveraineté, le droit international, le développement, la justice sociale, la coopération solidaire entre les peuples, le dialogue et la coexistence pacifique des pays, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte. L'Amérique latine et les Caraïbes se distinguent en tant que région de paix, où nous avons mis en place une architecture et des mécanismes régionaux chargés des domaines d'intérêt commun dans le cadre de la coopération solidaire. Au cours des 20 dernières années, des progrès crédibles ont été enregistrés régulièrement dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement.

Le Venezuela considère que la communauté internationale doit se pencher de manière ouverte et sincère sur les causes profondes des déséquilibres d'ordre politique, économique et social du système international actuel qui génèrent des conflits. Une telle approche nous permettra de contribuer à l'élaboration de règlements robustes et durables pour ces conflits, dans le respect du droit international. Dans le but d'inverser les tendances négatives qui découlent des séquelles du colonialisme, de la déprédation des ressources naturelles et d'une structure économique, financière et sociale mondiale injuste, il est nécessaire de renforcer les efforts multilatéraux qui permettent de changer les politiques et les normes sociales et économiques liées à un système de production intenable pour la planète : le capitalisme.

La communauté internationale doit mettre davantage l'accent sur la promotion du programme pour le développement durable. Dans ce sens, les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement, de transfert de technologies et de changements climatiques. De même, dans le domaine économique, ils doivent accorder un traitement spécifique et différencié aux pays en

développement, promouvoir le commerce équitable, coopérer à la restructuration de la dette souveraine de ces pays et les aider à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, sans y imposer de conditions.

Le cas d'Haïti mérite une attention particulière compte tenu des incohérences observées dans l'octroi de l'aide internationale, de l'ordre de 10 milliards de dollars, qui a été promise à la Conférence internationale des donateurs le 31 mars 2010, pour la reconstruction de ce pays après le séisme dévastateur survenu en janvier cette année-là. À cet égard, nous appelons les pays donateurs à honorer leurs promesses d'assistance à Haïti, afin de l'aider à surmonter les problèmes économiques et sociaux qui frappent ce pays depuis des décennies et qui ont été aggravés par cette catastrophe naturelle.

L'Amérique latine et les Caraïbes projettent au monde l'image d'une région renforcée par son esprit de coopération et d'unité, lequel se reflète dans la consolidation d'initiatives de concertation politique et d'intégration, au cœur desquelles se trouve un développement sans exclusion. À cet effet, nous mettons en valeur les expériences de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, de PETROCARIBE, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, entre autres, qui promeuvent une vision de développement intégral et sans exclusion pour la région.

La promotion d'un développement sans exclusion et équitable dans notre pays a été le cœur politique de la révolution bolivarienne, dans le cadre de ses missions sociales. Les recettes pétrolières souveraines sont ainsi réinvesties dans l'élimination de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de l'analphabétisme, de la faim et des maladies. Le Gouvernement vénézuélien considère que l'objectif ultime du développement est l'inclusion de tous les membres de la société, en particulier les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, dans l'optique de garantir les conditions juridiques et structurelles nécessaires à leur plein épanouissement. Le développement sans exclusion est un droit de tous les Vénézuéliens. La justice sociale est notre objectif.

Enfin, nous réaffirmons notre entière disposition à travailler de manière constructive et responsable à la réalisation des objectifs qui sont au fondement des responsabilités primordiales du Conseil en matière de paix et de sécurité internationales.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Madame la Présidente, la Chine vous souhaite la bienvenue à New York et se réjouit de vous voir présider le débat public que le Conseil consacre aujourd'hui au développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota, de leurs exposés. La délégation chinoise a également écouté attentivement la déclaration faite par M^{me} Gbowee.

La paix et le développement sont deux des principaux thèmes qui sont d'actualité dans le monde. Selon la Charte des Nations Unies, l'Organisation a le noble objectif de maintenir la paix dans le monde et de promouvoir le développement commun. Le débat public d'aujourd'hui examine la relation entre le développement sans exclusion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce qui témoigne de l'attention que le Conseil accorde au lien qui existe entre la paix, la sécurité et le développement, et à la nécessité de prendre en considération l'importance du développement dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais relever les points suivants.

Premièrement, nous devons envisager d'investir davantage dans le développement pour éliminer les causes profondes des conflits. La pauvreté et le sous-développement sont souvent les principales causes des conflits, des crises et du terrorisme. La communauté internationale, et l'ONU en particulier, doit s'attacher davantage à faire progresser le programme international de développement. En raison de facteurs historiques et de leur situation en matière de développement, les pays en développement rencontrent d'énormes difficultés pour accomplir des progrès dans le domaine économique et social et en matière de développement. Les pays développés doivent assister davantage les pays en développement grâce à l'aide publique au développement, à l'allègement de la dette, à l'ouverture des marchés et au transfert de technologie, et les aider à atteindre les objectifs d'élimination de la pauvreté et de promotion du développement.

Deuxièmement, nous devons nous appuyer sur la médiation et les bons offices comme base pour le développement. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent défendre vigoureusement la culture de la paix et de la réconciliation et s'acquitter scrupuleusement des responsabilités de médiation et de bons offices que leur confie le Chapitre VI de la Charte, en renforçant les

capacités et en améliorant les moyens de médiation, de manière à jouer un rôle plus important dans le règlement pacifique des différends, et en établissant des bases solides aux fins de la réalisation rapide de la paix et du développement.

Troisièmement, nous devons faire porter nos efforts sur la paix pour prévenir la reprise des conflits. Dans les pays et les régions qui sortent d'un conflit, la communauté internationale doit accorder la priorité à la reconstruction dans les domaines du développement, de la politique et de la sécurité, en accordant une attention toute particulière à la promotion d'un développement socioéconomique coordonné. Ce qui est important, c'est non seulement de fournir de l'aide aux pays qui sortent d'un conflit, mais également de développer leurs capacités à se prendre en main. Il faut renforcer efficacement les capacités de gouvernance des pays concernés, et améliorer leur aptitude à fournir des services de base pour que le développement et la reconstruction puissent progresser dans tous les secteurs. Parallèlement, il convient également de se pencher sur l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes pour que la population puisse profiter sans délai des dividendes de la paix. Tout cela sera propice à la stabilisation des situations postconflituelles, à la promotion de la réconciliation politique et à la consolidation de la paix.

Quatrièmement, nous devons intensifier la planification et la coordination globales en vue de créer des synergies. Les organisations internationales et les organes de l'ONU compétents en matière de paix, de sécurité et de développement doivent tirer parti de leurs propres forces et travailler de manière planifiée et coordonnée afin d'optimiser les synergies. Dans le même temps, ils doivent accroître la coordination, se conformer à leurs mandats respectifs et à la répartition des tâches, et éviter que leurs activités ne fassent double emploi. Le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, tandis que la Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle de coordination en matière de consolidation de la paix en élargissant les partenariats et en intensifiant la coopération avec le système et les institutions de développement des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin de pouvoir mobiliser davantage de ressources pour la reconstruction dans les pays qui sortent d'un conflit, en créant l'environnement extérieur et les conditions nécessaires à leur développement.

Environ 70 % des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent l'Afrique, tandis que les deux tiers des missions de maintien de la paix y sont déployées. Les liens entre la paix, la sécurité et le développement ne sauraient mieux s'illustrer que sur le continent africain. Sans paix et développement en Afrique, la prospérité et la stabilité du monde ne pourront être garanties. La communauté internationale doit vigoureusement aider les pays africains à régler les problèmes africains avec des moyens africains, et encourager les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine, à jouer un rôle plus important dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement. Par ailleurs, nous devons aussi nous concentrer sur les problèmes de sous-développement et de manque d'infrastructures auxquels l'Afrique est confrontée, afin d'aider efficacement le continent à convertir l'abondance de ses ressources humaines et naturelles en moteur du développement économique et en avantages substantiels pour les Africains.

En tant que partenaire des plus sincères et fiables de l'Afrique, la Chine n'a cessé d'aider les pays africains à renforcer eux-mêmes leurs capacités dans l'unité et à réaliser leur développement durable. Dans un esprit honnête, pratique, sincère et amical, la Chine continuera de concourir de manière constructive à la résolution des problèmes sensibles en Afrique et de jouer son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent. Nous aiderons également les peuples africains à améliorer leur capacité à se développer de façon autonome pour qu'ils puissent vivre heureux et en paix sur le continent africain, et à faire progresser le taux de scolarisation et l'emploi des jeunes pour éliminer les causes profondes des conflits et des troubles et pour parvenir à une paix et à un développement durables sur le continent.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous souhaite la bienvenue à New York – ou plutôt, je vous souhaite un bon retour à New York. C'est un plaisir de vous voir présider le Conseil. Je tiens également à remercier le Secrétaire général et l'Ambassadeur Patriota de leurs exposés respectifs, ainsi que M^{me} Gbowee des vues intéressantes dont elle nous a fait part. Le Conseil ne peut s'appuyer que sur ceux qui ont réellement dû faire la paix sur le terrain; sa contribution a été véritablement précieuse.

La Nouvelle-Zélande est convaincue de longue date que le développement sans exclusion se trouve au cœur de la paix durable, c'est pourquoi nous nous réjouissons d'appuyer l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3 aujourd'hui, et nous félicitons de l'accent qu'elle met sur les mesures destinées à s'attaquer aux causes profondes des conflits, y compris par le renforcement de l'état de droit, la justice transitionnelle, la promotion de la croissance économique et du développement durables, la bonne gouvernance, la démocratie, l'égalité des sexes et le respect et la protection des droits de l'homme.

La Nouvelle-Zélande accède au Conseil en tant que défenseur des visions et des solutions pratiques. J'en veux pour preuve notre conviction que les missions des Nations Unies qui se retirent doivent laisser derrière elles une main-d'œuvre vigoureuse apte à trouver un emploi durable après le retrait de la mission. À cet égard, je tiens à soulever trois points sur le développement sans exclusion.

Premièrement, pour que la paix soit durable au lendemain d'un conflit, il faut s'employer de manière efficace à s'attaquer aux causes profondes du conflit, ce qui exige du Conseil, et de l'ONU dans son ensemble, qu'ils adoptent une démarche multidimensionnelle et intégrée.

Deuxièmement, les accords de paix et de réconciliation doivent englober tous ceux qui ont des intérêts dans cette paix, en particulier les groupes marginalisés : les femmes, les jeunes et les ex-combattants. La Nouvelle-Zélande se félicite donc de la pratique consistant à déployer des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les missions de maintien de la paix afin de garantir l'intégration des femmes dans les systèmes électoraux, d'encourager leur participation aux processus de paix, et de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle.

Troisièmement, il faut faire davantage pour comprendre le lien entre criminalité transnationale organisée et terrorisme, qui, comme le souligne la déclaration présidentielle, peut mettre en péril la sécurité et la stabilité des États et leurs perspectives de développement. Conjuguée à des efforts pour faire participer les communautés locales et mettre au point des stratégies de lutte contre l'extrémisme, une telle compréhension peut contribuer à faire barrage aux

facteurs de conflit et au terrorisme, et à limiter les effets lorsqu'un conflit se déclenche.

La Nouvelle-Zélande suit de près et appuie le travail de la Commission de consolidation de la paix, et pendant le débat sur la consolidation de la paix organisé la semaine dernière (voir S/PV.7359), elle a appelé au renforcement de l'interaction entre le Conseil et la Commission, notamment afin de mieux mettre à profit les connaissances, l'expérience et les analyses des présidents des formations pays de la Commission de consolidation de la paix. Je renouvelle cet appel aujourd'hui. Dans sa propre région, la Nouvelle-Zélande a vu ces dernières années plusieurs pays sortir d'un conflit, et cela a permis non seulement de tirer des enseignements précieux en matière de sortie de conflit mais de souligner également à quel point des approches intégrées sont fondamentales pour un programme de paix et de développement durables.

Le Timor-Leste est l'un de ces exemples. En 2006, la communauté internationale avait gravement sous-estimé l'importance d'un appui international dans la durée, ce qui conduisit au final à une reprise de la crise. Les partenaires de développement ont réagi rapidement pour venir en aide au Gouvernement timorais qui s'efforçait de formuler un plan stratégique de développement. L'une des priorités absolues, que nous avons vigoureusement défendue, fut de mettre en place un processus de dialogue alors que les personnes déplacées retrouvaient leur place au sein de leurs communautés. Dès lors, la Nouvelle-Zélande a travaillé en partenariat avec le Timor-Leste pour renforcer son secteur de la sécurité, notamment grâce à la professionnalisation des forces de police. Nous avons également travaillé avec l'institution nationale en charge des droits de l'homme pour garantir le respect des droits de l'homme, et concouru à développer l'activité du secteur privé en finançant des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi.

Aujourd'hui, le Timor-Leste n'est plus un bénéficiaire du maintien de la paix mais un pays fournisseur de contingents aux opérations de paix des Nations Unies. Grâce au Groupe g7+, c'est un leader mondial sur la question de l'aide aux États vulnérables pour qu'ils sortent de leur fragilité, un bel exemple de pays qui fait pour d'autres ce que la communauté internationale a fait pour lui. Récemment, les interventions du Timor-Leste auprès de la Guinée-Bissau ont été déterminantes pour le retour de la démocratie

dans ce pays, ainsi que l'a souligné l'Ambassadeur Patriota dans son exposé.

Les Îles Salomon sont un autre exemple de pays où, après de graves troubles en 2003, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et d'autres voisins du Pacifique ont œuvré en partenariat au sein de la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon, pour aider à rétablir la stabilité et la sécurité à long terme. Nous nous sommes par exemple efforcés de garantir le rôle des femmes en matière de paix et de sécurité, ce qui a eu notamment pour résultat que la Force de police royale des Îles Salomon est aujourd'hui l'un des organes gouvernementaux les plus performants en termes de représentation des femmes.

Les petits États, en particulier les petits États insulaires en développement (PEID), sont surreprésentés parmi les pays qui sont menacés par la fragilité et l'instabilité. Ils se heurtent aussi à des problèmes tels que l'isolement physique, la réalisation d'économies d'échelle, des structures de gouvernance et des ressources naturelles limitées, la qualité inégale des infrastructures, et sont menacés par les changements climatiques. Pour être efficaces, les solutions et les actions mises en œuvre doivent tenir compte des caractéristiques inédites des PEID, et c'est une des nombreuses raisons pour lesquelles, en 2012, la Nouvelle-Zélande a souscrit au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles.

La Nouvelle-Zélande est un défenseur de longue date de la notion de développement sans exclusion, et nous nous félicitons donc du présent débat, que nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé. Nous appuyons les efforts du Conseil pour faire en sorte de proposer des initiatives concrètes de développement sans exclusion.

M. Cherif (Tchad) : Je félicite le Chili d'avoir pris l'initiative de ce débat public sur le développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et vous souhaite, Madame la Présidente, la bienvenue à New York.

Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon et le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota, ainsi que M^{me} Leymah Gbowee, Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique, de leurs déclarations.

L'environnement sécuritaire mondial est aujourd'hui dominé non seulement par les phénomènes du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée mais aussi et

surtout par la persistance d'une multitude de conflits armés se déroulant à l'intérieur des frontières nationales des États. Cette situation impacte dangereusement la paix et la sécurité internationales. À cet égard, mettre l'accent sur la nécessité de chercher à régler les conflits internes avant qu'ils ne menacent la paix et la sécurité internationales et de promouvoir des sociétés stables, sans radicalisme, violence et extrémisme, par le biais d'un développement harmonieux et inclusif constitue des défis majeurs à relever par l'ensemble de la communauté internationale.

De toute évidence, les tensions socioéconomiques, sexistes, claniques, tribales, ethniques et religieuses ainsi que l'exclusion, la discrimination et l'inégalité, mentionnées dans la note de cadrage (voir S/2015/6, annexe) sont quelques-unes des causes profondes des conflits. Aussi autant l'intégration et le développement inclusif sont indispensables à l'établissement et au maintien de la paix, autant une société sans exclusion est indispensable à la stabilité et au développement.

En matière d'intégration et de prévention des conflits, nous notons que la note de cadrage préparée par le Chili propose des stratégies d'intégration, comme celle contenue dans la Charte sociale de l'Organisation des États américains, les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques, et la Déclaration de Dili. Toutefois, il revient principalement aux États concernés de chercher les stratégies appropriées, qui leur conviennent, afin de créer les conditions permettant à leur population de participer sans exclusion au développement de leur pays.

En outre, même si la responsabilité de la prévention des conflits incombe au premier chef aux États, nous croyons que le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans les pays en situation d'après-conflit. À cet effet, nous notons le rôle du Conseil dans l'établissement d'un gouvernement sans exclusion en Iraq et l'accent mis sur l'importance d'un processus de transition sans exclusion au Yémen, la nécessité de conclure un accord de paix global et inclusif devant mettre un terme à la crise au Mali, la mise en place d'un gouvernement d'union nationale au Soudan du Sud, un processus inclusif en République centrafricaine, etc.

En Libye, une loi a été votée excluant tous ceux qui ont collaboré avec l'ancien régime et leur interdisant de prendre part au processus postconflictuel. Nous croyons qu'une telle exclusion n'est pas de nature à rassembler tous les acteurs de la crise en vue de sa résolution. De plus, le Conseil peut continuer de jouer

un rôle important dans la signature d'accords politiques sans exclusion contribuant à la résolution des crises.

La participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de développement est primordiale dans le relèvement après un conflit. À cet égard, nous recommandons vivement de renforcer les investissements dans les activités appuyant l'autonomisation des femmes et des jeunes. Un pays ne peut accéder à la paix et au développement si l'exclusion y persiste. C'est pourquoi il est primordial que les autorités considèrent l'établissement d'institutions basées principalement sur la lutte contre l'exclusion afin de maintenir et de consolider la paix et de parvenir au développement.

Par ailleurs, comme le souligne la déclaration présidentielle que nous venons d'adopter (S/PRST/2015/3), il existe une étroite corrélation entre sécurité et développement. Dans le contexte africain, le Secrétaire général, notamment dans son rapport du 24 juillet 2014 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/2014/542), a recommandé de mettre davantage l'accent sur cette corrélation. Nous croyons qu'il importe de lutter contre le sous-développement afin de contribuer à la préservation de la paix et de la sécurité.

Comme d'aucuns l'ont souligné, le sous-développement et la pauvreté sont les causes premières des conflits en Afrique. Dans cette optique, le Tchad, à l'instar des autres pays du Sahel, attend avec impatience la mise en œuvre rapide des stratégies régionales touchant à la sécurité, à la gouvernance, au développement, aux droits de l'homme et aux questions humanitaires, notamment la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Il est important de stimuler la croissance et d'éliminer la pauvreté dans cette région, en finançant des projets concrets que les États concernés ont élaborés. Ces projets, inspirés de ladite stratégie, intègrent non seulement la corrélation entre sécurité et développement, mais mettent un accent particulier sur le rôle des femmes et de la jeunesse dans le processus du développement.

À cause de leurs ressources naturelles et de considérations diverses, nombre d'États, y compris en Afrique, sont en situation de conflits quasi permanents. Il est impératif qu'il soit mis fin aux interférences étrangères pour que ces États puissent bénéficier de

leurs ressources naturelles et accéder également à la paix et au développement. Nous appelons les entités du système des Nations Unies à intégrer cette question des interférences étrangères comme causes importantes des conflits dans leurs réflexions en matière de prévention des conflits, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement.

Pour terminer, le Tchad demeure préoccupé par les multiples conflits qui persistent dans le monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. Nous encourageons le Conseil de sécurité à poursuivre l'objectif de la prévention des conflits armés, même si cette responsabilité incombe principalement aux États. Étant donné qu'il vaut prévenir que guérir, le Tchad exhorte les États, les organisations régionales et sous-régionales et le système des Nations Unies à mutualiser leurs efforts pour réaliser les conditions d'un développement inclusif durable en vue de préserver le monde du fléau des conflits.

À cet égard, l'ONU doit également davantage et mieux appuyer les efforts régionaux en matière de paix et de sécurité, y compris lorsque cela s'avère nécessaire par la mise à disposition des moyens financiers et/ou humains.

Sir Mark Lyall Grant(Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat. Je suis heureux de vous voir de nouveau à New York. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur Patriota et M^{me} Leymah Gbowee pour leurs remarques, importantes et pleines d'inspiration ce matin.

Cette année, le Royaume-Uni commémore le huit-centième anniversaire de la signature de la Magna Carta, en 1215, un moment marquant dans l'histoire du développement inclusif de mon pays. La Magna Carta a introduit le concept d'une relation fondamentalement différente entre l'État et la personne. En fait, pour la première fois, le monarque reconnaissait que son pouvoir ne pouvait être ni arbitraire ni illimité, que l'État avait des comptes à rendre à ses citoyens et qu'il devait y avoir une procédure régulière. C'était le début de l'état de droit – le plus important des principes qui étaient des institutions participatives et des gouvernements responsables de leurs actions.

L'histoire nous enseigne que l'absence d'inclusivité, d'état de droit et de pluralisme politique, entraîne inévitablement l'instabilité, voire des conflits. Ces derniers peuvent éclater pour de nombreuses

raisons, mais il apparaît de plus en plus clairement que la marginalisation sociale, politique et économique de groupes précis de la société peut être l'un des principaux moteurs de conflits.

En 2004, le *Rapport arabe sur le développement humain* avertissait « d'un grave déficit de liberté et de bonne gouvernance » dans le monde arabe, et prédisait que cela risquait d'entraîner de l'instabilité. Six ans plus tard, en 2010, un vendeur ambulant à Tunis, nommé Mohammed Bouazizi, s'immolait en réponse au harcèlement de la police, déclenchant d'énormes bouleversements dans le monde arabe, et le Conseil de sécurité aujourd'hui encore traite de ces conséquences. Notre échec collectif – comme c'est souvent le cas au Conseil – ne tient pas au fait que nous n'avions pas anticipé cette situation, mais plutôt au manque de volonté politique d'agir rapidement.

Le Premier Ministre du Royaume-Uni, M. David Cameron, a toujours fait valoir que des institutions, des sociétés et des économies ouvertes, ainsi que l'état de droit – ce qu'il appelle le « fil doré du développement » – sont d'une importance capitale pour le développement économique et le maintien de la paix. Les gouvernements doivent servir leurs citoyens, et non pas les contrôler ou être au service d'un petit groupe de puissants. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit réfléchir à la façon dont il peut aider les pays à mettre en place des institutions nationales inclusives. Je crois que quatre grands problèmes se posent.

Premièrement, nous devons être patients. Il n'existe pas de moyens rapides de mettre en place des institutions nationales inclusives. La Banque mondiale estime que, dans le meilleur des cas, il faut entre 10 et 17 ans pour apporter des améliorations notables aux institutions. Il faut donc assurer à cette entreprise un appui politique et financier continu. Le Royaume-Uni assumera ses engagements en la matière. Seuls parmi les pays du Groupe des Vingt, nous avons, comme promis, consacré 0,7 % de notre produit national brut à l'aide extérieure, et 30 % au moins de cette aide sera acheminée à des États en situation de conflit. Et nous sommes désormais le deuxième contributeur financier au système des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que les risques de conflit augmentent là où les institutions politiques nationales ne sont pas inclusives. En août de l'année dernière, lorsque le Conseil a adopté la résolution 2171 (2014) sur la prévention des conflits, j'avais déclaré que le Conseil était conçu pour être

un détecteur de fumée, et non un simple extincteur (voir S/PV.7247). Nous essayons trop souvent de gérer des crises au lieu de prendre au sérieux notre rôle en matière de prévention des conflits. Nous devons mieux surveiller les situations où les processus politiques ou les institutions excluent ou marginalisent des groupes donnés. Et nous devons faire montre de la volonté politique de prendre, vite, les mesures appropriées, si nécessaire. Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général « Les droits de l'homme avant tout », dont l'objectif est de veiller à ce que l'ONU fasse tout son possible pour protéger les populations en danger et les personnes victimes de violations graves des droits de l'homme avant que la situation ne se transforme en conflit armé ou en atrocités de masse.

Troisièmement, la relation entre l'extrémisme violent et l'exclusion est complexe. Cette année, nous avons déjà été les témoins d'attaques choquantes et meurtrières en France, au Yémen, au Nigéria, en Iraq, en Syrie et au Pakistan. Les extrémistes, de par leur nature même, sont opposés à l'absence d'exclusive. Leurs narratifs tendent à être révolutionnaires, intransigeants, élitistes et donnés à l'exclusivisme. Ils propagent une vision du monde basée sur « eux » et « nous ». Et ils cherchent souvent à exclure les femmes et persécutent les minorités. Nous ne pouvons pas laisser ces idées prendre racine. Elles sont l'antithèse des valeurs fondamentales de l'ONU. Nous devons les combattre.

Mais nous devons également mieux comprendre les motivations de l'extrémisme. Dans certains cas, la marginalisation et l'exclusion peuvent être des facteurs de la radicalisation. En outre, des États faibles et en situation de conflit laissent le champ libre à un environnement permissif propice à l'éclosion d'un extrémisme violent. Des interventions effectives de consolidation de la paix de l'ONU peuvent favoriser la promotion d'institutions politiques inclusives, de processus démocratiques et de services judiciaires et de sécurité responsables. C'est la meilleure façon de contrer les narratifs des extrémistes.

Enfin, l'absence d'exclusive n'a pas de sens sans la participation active des femmes aux institutions politiques, aux négociations de paix et aux prises de décisions politiques. Sans les femmes, nous ne réaliserons qu'une paix déséquilibrée et non durable qui ignore les besoins de la moitié de la population. Cela fait maintenant près de 15 ans qu'a été adoptée la résolution 1325 (2000), la résolution historique du Conseil de sécurité dans laquelle celui-ci reconnaissait

pour la première fois l'incidence sans équivalent que les conflits ont sur les femmes, ainsi que la contribution importante que les femmes peuvent apporter à leur prévention et à leur règlement comme à la consolidation de la paix.

Un certain nombre de progrès ont été faits depuis, mais il faut faire bien davantage pour assurer une participation véritable des femmes à l'ensemble des différents processus que nécessite l'édification d'une société sans exclusion. Il faut notamment une plus grande participation des femmes aux élections, aux processus de consolidation de la paix et à la médiation. Et cela signifie un renforcement du nombre de femmes dans les services de police et de sécurité, et une meilleure formation des forces armées et des acteurs de l'état de droit dans les domaines des questions de parité et des droits des femmes. À cet égard, nous nous félicitons de la décision de l'ONU de commander une étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), qui nourrira l'examen de haut niveau d'octobre.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Chili, de la convocation du présent débat public. La Malaisie est heureuse de vous voir présider le Conseil. Nous ajoutons notre voix à ceux qui se sont félicités de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3. Nous sommes conscients du rôle fondamental que vous avez joué à ONU-Femmes, dont vous avez été la première Directrice exécutive, et de ce que votre présence ici aujourd'hui renforce le message sur l'intégration et sur les corrélations critiques entre développement, paix et sécurité internationales et droits de l'homme, qui constituent ensemble les piliers de l'Organisation.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, l'Ambassadeur du Brésil, Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix, et la lauréate du prix Nobel de la paix 2011, M^{me} Leymah Gbowee, de leurs exposés.

Nous nous réunissons sur fond de troubles croissants dans le monde. Du Moyen-Orient à l'Afrique et de l'Asie à l'Europe, on a vu de plus en plus de civils pris au piège d'un engrenage apparemment sans fin de conflits terribles et violents, et cela continue. Une importante dimension de nombre de ces conflits en cours est leur caractère intra-étatique ou interne aux pays et le rôle de plus en plus saillant que jouent les acteurs non étatiques comme moteurs de conflit. En vertu de la mondialisation, de l'imbrication et de l'interdépendance toujours croissantes de notre monde,

nous devons également collectivement faire face, aujourd'hui, à d'autres menaces non traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales, telles que les pandémies virales, le terrorisme transfrontalier et les changements climatiques, entre autres.

Face à des menaces de ce type, le Conseil a fait la preuve de sa résilience et de sa capacité d'adaptation en reconnaissant la nature évolutive et en adaptant sa réponse en conséquence. Ainsi, les résolutions 2177 (2014) sur la lutte contre l'épidémie d'Ebola, et 2178 (2014) sur la lutte contre les combattants terroristes étrangers, sont des exemples de cas dans lesquels le Conseil a efficacement réussi à galvaniser et mobiliser la communauté internationale pour qu'elle reconnaisse ces fléaux de l'humanité et agisse.

Le Conseil a été aux avant-postes de la promotion des principes d'intégration dans l'optique d'une paix durable, afin de prévenir les conflits futurs, comme en témoignent un certain nombre de ses déclarations et décisions sur différentes situations de par le monde. En outre, la création de la Commission de consolidation de la paix a représenté une manifestation tangible de l'engagement du Conseil à cet égard. Cela dit, la Malaisie estime qu'il y a matière à adopter une démarche plus stratégique et plus globale dans le traitement des menaces traditionnelles et non traditionnelles à la paix et à la sécurité internationales. À ce sujet, nous nous félicitons de débats comme celui d'aujourd'hui qui nous permettent d'examiner de façon plus approfondie les causes sous-jacentes de différentes situations de conflit.

De l'avis de la Malaisie, il est fondamental de comprendre la corrélation entre paix, sécurité et développement, étant donné que la sécurité est une condition préalable du développement et que le développement n'est possible que dans un climat de paix et de stabilité. La Malaisie demeure convaincue de la nécessité de promouvoir activement des sociétés stables et sans exclusion qui refusent totalement et complètement la radicalisation, la violence et l'extrémisme. À cette fin, les États, leurs partenaires et les parties prenantes ne doivent pas ménager leurs efforts pour repérer, afin de les combattre, les facteurs ou conditions susceptibles de faire échec à l'objectif de cohésion et d'intégration des sociétés. La prise en charge de ces efforts doit se faire d'abord et avant tout au niveau des États et des gouvernements nationaux, avec l'aide des partenaires et des parties prenantes. L'ONU, y compris le Conseil, est bien placé pour jouer un rôle charnière à l'appui de ces efforts, notamment par l'intermédiaire de ses missions

politiques spéciales et de ses missions de maintien de la paix.

La Malaisie a conscience que dans le cadre des objectifs de paix et de développement, le rôle joué par les femmes revêt une importance cruciale. À cet égard, le Gouvernement malaisien a mis en œuvre des stratégies et programmes à long terme visant à assurer aux femmes une part équitable dans l'accès aux ressources, aux informations, aux chances et aux retombées bénéfiques du développement. Ces stratégies mettent en avant l'égalité et la justice dans la mise en œuvre des politiques de développement pour que les femmes puissent apporter une contribution optimale et développer pleinement leur potentiel dans tous les secteurs en fonction de leurs capacités et de leurs besoins. Le Gouvernement a également pris les mesures qui s'imposent pour créer suffisamment de débouchés afin de permettre aux jeunes de notre pays de jouer un rôle significatif dans la définition de leur avenir.

La Malaisie reconnaît également que la promotion des droits civils et politiques dans le pays doit évoluer au rythme des progrès notables accomplis dans les domaines relatifs au développement. À cet égard, le Gouvernement a également pris des mesures importantes en vue de permettre un respect et un exercice renforcés de ces droits dans le pays. L'attachement de la Malaisie à la défense et à la protection des droits de l'homme a été démontré, entre autres, par la création de la Commission malaisienne des droits de l'homme, destinée à œuvrer à la sensibilisation et à l'éducation de la population aux questions relatives aux droits de l'homme, et à conseiller et aider le Gouvernement dans la formulation de lois et de procédures sur ces questions.

Nous sommes de ceux qui pensent que les défis que doivent relever les sociétés pluriethniques, multiconfessionnelles et multiculturelles, en particulier dans le monde en développement, sont, du point de vue de la mise en œuvre ou de la concrétisation des principes d'intégration, énormes. Nous sommes également de ceux qui pensent que l'exclusion est particulièrement dangereuse dans les États multiculturels et pluriethniques où certaines composantes de la société sont marginalisées ou exclues des courants majoritaires. La tâche est encore plus redoutable pour les sociétés sortant d'un conflit ou en phase de transition, qui seraient mal armées pour engager un processus d'édification de la nation ou de consolidation de la paix et, à plus forte raison, s'attaquer à des causes profondes

comme la marginalisation et l'exclusion, quand elles sont, précisément, à l'origine du conflit.

Formant elle-même une société pluriethnique, multiconfessionnelle et multiculturelle, la Malaisie est vivement consciente de ces défis. Lors de son accession à l'indépendance en 1957, les clivages sociaux fondés sur les divisions ethniques – où l'identification entre races et occupations spécifiques était particulièrement prégnante – avaient eu pour effet d'installer d'importantes inégalités de revenus et de richesses, en conséquence de quoi la méfiance et même l'animosité entre les différentes communautés étaient largement répandues.

Aux affrontements idéologiques caractéristiques de l'époque de la guerre froide venaient s'ajouter des pressions supplémentaires sous la forme d'une guérilla et d'un terrorisme de faible intensité de la part d'insurgés communistes. Face à ces défis, des stratégies radicales s'imposaient dans le double objectif de la sécurité et de l'élimination de la pauvreté. Il convient notamment de mentionner, à cet égard, la stratégie qui a abouti à la création de nos « Nouveaux villages », qui ont permis de rassembler les collectivités riveraines des lisières de forêts – où elles étaient exposées aux intimidations et à la coercition d'insurgés – plus près des villes, où le Gouvernement fournissait infrastructures et services de base, tels qu'un logement, ou encore l'eau, l'électricité, et surtout la sécurité.

Le sentiment accru de sécurité, conjugué aux débouchés économiques nouveaux qui s'offraient désormais aux habitants de ces Nouveaux villages, ont emporté l'adhésion et l'assentiment de la population. Les garanties de sécurité fournies par le Gouvernement ont donné à la population toute liberté de consacrer son temps et son énergie à améliorer sa situation économique. La mise en œuvre de plans et de stratégies originaux comme celle-ci a porté ses fruits. À titre d'illustration, 70 % de la population vivait dans la pauvreté au moment de l'indépendance; or, d'après la dernière édition, parue en 2014, du *Rapport sur le développement humain* des Nations Unies, le taux de pauvreté s'élève maintenant à 1,7 %.

En mentionnant cette courte anecdote de l'histoire de mon pays, je souhaite mettre l'accent sur le fait qu'il faut donner corps dans les faits aux notions d'intégration et d'inclusion, pour qu'elles donnent des résultats tangibles. La Malaisie a également constaté que pour cimenter les efforts de consolidation de la paix et d'édification de la nation, l'intégration doit aller de

paix avec d'autres valeurs tout aussi importantes, telles que la tolérance et la modération. Ces valeurs, qui sont profondément ancrées dans la vie quotidienne de notre peuple, ont permis à la Malaisie de jouir d'une paix, d'une stabilité et d'un progrès relatifs depuis l'indépendance. La Malaisie a peut-être eu de la chance, par ailleurs, d'être membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est qui, depuis sa création en 1967, a aussi visé à promouvoir et à mettre en œuvre de telles valeurs.

Voilà quelques-uns des enseignements tirés par la Malaisie s'agissant de l'inclusion et des avantages bien réels qu'elle apporte en termes de paix, de sécurité et de stabilité. Nous réalisons que quand tous les segments de la société sont assurés d'avoir des chances égales – économiquement, socialement et politiquement – et que leurs identités distinctes sont respectées, ils deviennent des éléments productifs et dynamiques de l'État, profitant de la richesse inhérente à sa diversité tout en édifiant un pays uni, fort et stable.

Je tiens aussi à souligner que la notion de modération telle que promue et pratiquée en Malaisie a réussi à produire une cohésion sociale unique, qui a permis à la société multiraciale, multireligieuse et multiethnique du pays de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie grâce à la négociation, au consensus et au compromis, de jouir de la paix et de rejeter toute forme d'extrémisme et de violence aux fins d'obtenir la survie, la durabilité et la résilience à long terme.

En conclusion, je tiens à souligner que la Malaisie continuera d'appuyer la tâche de promouvoir la valeur de l'inclusion, ainsi que la vision holistique d'une sécurité internationale fondée sur l'interdépendance des trois piliers du système des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations dont les déclarations sont longues peuvent les distribuer dans la salle et en présenter une version abrégée. Je demande aussi aux orateurs de prononcer leurs déclarations à une vitesse normale pour que les services d'interprétation puissent être correctement assurés.

J'informe aussi les participants que le présent débat se poursuivra sans pause-déjeuner eu égard au grand nombre d'orateurs, ce dont je me félicite.

Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande.

M. Patimapragorn (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande est honorée de participer au débat d'aujourd'hui. Nous nous réjouissons de cette occasion qui nous est donnée de contribuer par notre réflexion à l'examen de l'important sujet inscrit à l'ordre du jour aujourd'hui. Depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la plupart des espoirs et des aspirations du monde à la paix et à la sécurité ont dépendu de la façon dont le Conseil assume ses responsabilités. Ce qui est évident, c'est que les questions ayant un impact sur la paix et la sécurité communes sont devenues plus complexes – qu'il s'agisse de conflits entre États ou à l'intérieur d'un État – et que les défis non traditionnels en matière de sécurité ont augmenté. C'est dans ce contexte en mutation que la mission du Conseil doit aller au-delà du règlement des conflits. Le Conseil doit de plus en plus se consacrer à la prévention des conflits, en particulier en s'attaquant aux causes profondes.

Bon nombre de conflits dont nous avons été les témoins – que ce soit à l'intérieur d'un État ou entre États – trouvent leur origine dans les problèmes sous-jacents de la pauvreté, de l'injustice sociale et des inégalités et disparités à l'intérieur des pays et entre les pays. Ces dernières engendrent frustration, marginalisation et aliénation qui alimentent l'extrémisme et mènent au conflit. C'est pourquoi nous devons nous attaquer aux causes profondes si nous voulons endiguer la vague montante de l'extrémisme, comme nous l'avons vu avec les derniers événements tragiques.

Nous savons que les sanctions et les moyens militaires ne suffisent tout simplement pas à combattre l'extrémisme et le terrorisme. Ce sont plutôt des politiques économiques et sociales sans exclusive qu'il faut promouvoir en tant que partie intégrante de la solution. La Thaïlande estime qu'un développement sans exclusion où personne n'est laissé à la traîne et où tous ont accès à des opportunités aux fins d'un avenir meilleur aiderait à promouvoir notre objectif de paix et de sécurité durables pour tous. Ceci est vrai aux niveaux tant national qu'international. C'est pourquoi l'inclusion doit être au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Dès lors qu'il s'agit de la paix et de la sécurité, le développement sans exclusion doit être partie intégrante de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

La Thaïlande pense que le développement sans exclusion consiste à placer les personnes au centre de nos efforts. C'est pourquoi le Conseil doit toujours, en menant ses activités, garder à l'esprit le lien entre développement et sécurité, ainsi que l'impact direct que cela comporte sur la vie et les moyens de subsistance de la population. Afin de promouvoir un développement sans exclusion aux fins de la paix et de la sécurité, tous les aspects de l'action menée par les Nations Unies – droits de l'homme, développement, et paix et sécurité – doivent aller de pair. C'est pourquoi nous devons assurer la cohérence entre les principaux organes du système des Nations Unies, ce qui nous permettra de renforcer la capacité d'agir rapidement et en temps voulu pour nous attaquer aux causes profondes du conflit.

L'inclusion s'applique aussi aux travaux du Conseil. Nous saluons les efforts en cours visant à maintenir le contact avec les non-membres et toutes les parties prenantes concernées afin que toutes les voix soient entendues et qu'il y soit répondu lors des délibérations du Conseil, car cela influe sur la paix et la sécurité de tous.

Avant de terminer, je tiens à rendre un vibrant hommage à la Présidente, M^{me} Bachelet, pour son engagement au cours de toutes ces années en faveur de la promotion des droits et de l'autonomisation des femmes. La Thaïlande appuie le programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité. Nous encourageons le Conseil à faire davantage pour augmenter le nombre de femmes Casques bleus, de femmes à la tête des opérations de paix et de médiatrices dans les négociations. J'exprime par là mon appui à l'initiative « HeForShe » en faveur de l'égalité des sexes et ma ferme détermination à faire davantage en vue d'atteindre cet objectif.

Enfin, je voudrais aussi féliciter les nouveaux membres du Conseil. Je suis convaincu qu'ils vont non seulement revigorer le Conseil, mais aussi l'enrichir par de nouvelles idées et une réflexion fraîche qui dynamiseront davantage l'action que mène le Conseil aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay.

M. Almagro (Uruguay) (*parle en espagnol*) : J'ai grand plaisir, Madame la Présidente, à vous voir présider la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui.

C'est un grand honneur pour nous que d'avoir été invité à y participer. Je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat public sur la sécurité et le développement. Je vous remercie en particulier de votre déclaration présidentielle (S/PRST/2015/3), qui contribue à consolider l'interdépendance entre les trois piliers du système des Nations Unies, à savoir les droits de l'homme, la paix et la sécurité, et le développement. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à mon cher ami Antonio de Aguiar Patriota, aux côtés duquel j'ai l'honneur d'être de nouveau assis, et à M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs pertinentes contributions.

Il ne fait aucun doute que de manière générale un lien existe entre développement sans exclusion, d'une part, et prévention des conflits et consolidation de la paix, d'autre part. La stabilité politique, la gouvernance démocratique et l'intégrité territoriale des États sont des conditions nécessaires au développement et contribuent de ce fait à la prévention des conflits. Je tiens à mettre l'accent sur ce principe de base de la gouvernance et de la coopération internationales. Si chaque État est responsable de son propre développement, la coopération internationale complète les efforts nationaux visant à permettre à un nombre croissant de personnes de jouir d'un nombre croissant de droits et contribue au renforcement des capacités humaines et institutionnelles en vue de réaliser un développement global et sans exclusion.

Je souhaite faire référence à la Charte sociale des Amériques, adoptée dans le cadre de l'Organisation des États américains, qui jette les bases d'un développement équitable sans exclusion dans notre hémisphère et qui met l'accent sur le respect des droits de l'homme, l'inclusion et la non-discrimination en tant que pilier fondamental du système. Cette vision, partagée par d'autres structures régionales, notamment le Marché commun du Sud, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, contribue à maintenir la stabilité dans notre espace régional et à prévenir les conflits.

L'inclusion – sociale, religieuse, territoriale, nationale, ethnique, sexospécifique, économique et culturelle – revêt de l'importance en ce qu'elle permet d'améliorer la gouvernance et constitue le paradigme de la démocratisation. Elle permet de consolider la stabilité politique et la gouvernance démocratique, qui sont fondamentales en vue de préserver et de consolider la paix. Chaque fois qu'une personne, un groupe

ou une classe sociale est victime d'exclusion ou de discrimination, nous portons atteinte à la coexistence et détériorons nos sociétés. Mais surtout, nous sommes injustes.

La consolidation de la paix, qui est un objectif à long terme, est une tâche transversale qui doit commencer dès les premières phases des opérations de maintien de la paix. Il importe que le Conseil de sécurité recherche des moyens de mettre davantage l'accent sur le développement et le respect des droits de l'homme dans les mandats des missions de maintien de la paix. L'Uruguay, qui est l'un des principaux fournisseurs de contingents à ces missions, a pu se rendre compte sur le terrain de l'impact positif qu'a l'édification de sociétés plus solides, ouvertes et résilientes. Nous reconnaissons l'importance que revêt une vision politique axée sur les droits pour la solution des conflits.

Nos sociétés ne peuvent s'enrichir qu'en promouvant, observant et reconnaissant pleinement tous les droits économiques, sociaux et culturels. Nos sociétés ne peuvent se développer que sur la base du plein respect des droits civils et politiques fondamentaux en vue de consolider la démocratie et l'état de droit. De même, pour créer des sociétés plus justes et stables, les droits de l'homme doivent être universels, indivisibles et interdépendants.

L'Uruguay, qui est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017, est profondément attaché à cette approche globale qui lie le développement sans exclusion au maintien de la paix et de la sécurité. Notre développement consiste à réduire la pauvreté et éliminer l'indigence, à favoriser l'accès de tous à l'éducation et aux services de santé, à autonomiser les femmes pour leur permettre de participer dans tous les domaines, à reconnaître les droits des personnes qui souhaitent se marier avec des personnes du même sexe et à donner la possibilité aux personnes handicapées de vivre pleinement leur vie dans tous les domaines, notamment celui du travail.

Pour améliorer la société, il importe d'observer et de promouvoir les droits de chaque enfant, de chaque femme, de chaque minorité, de chaque réfugié, de chaque victime de la violence et de chaque personne indépendamment de son orientation sexuelle. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit, en coordonnant ses efforts avec ceux des organismes des Nations Unies présents sur le terrain, contribuer à transformer des

situations postconflituelles en contextes propices au développement et à la stabilité à long terme.

Il est impératif que les organes principaux de l'ONU contribuent de manière significative au bien-être des populations et au règlement de situations inscrites à leur ordre du jour depuis des décennies, et que les normes de respect et d'observation des droits ne cessent de s'élever.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures, du commerce extérieur et du culte de l'Argentine.

M. Timerman (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord, Madame la Présidente, à féliciter la République sœur du Chili de siéger au Conseil et à vous féliciter d'en assumer la présidence. Je saisis également cette occasion pour féliciter la République bolivarienne du Venezuela de son accession au Conseil, et je remercie mon ami Rafael Ramirez de sa présence. Je suis reconnaissant d'avoir été invité à participer au présent débat sur un thème qui revêt une importance capitale dans le contexte international, à savoir le rôle du développement sans exclusion dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je tiens également à remercier mon ami l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota et M^{me} Leymah Gbowee de leurs exposés et de leur attachement à cette importante question.

En ce moment se déroulent des négociations importantes dans le cadre de l'Organisation, auxquelles participent démocratiquement tous les États Membres de l'ONU. Ceux-ci ont la responsabilité de se mettre d'accord sur un programme de développement pour les 15 prochaines années qui soit un digne successeur des objectifs du Millénaire pour le développement et permette d'éliminer la pauvreté. Le Conseil de sécurité ne peut tourner le dos à ce processus. C'est pourquoi nous estimons opportun un débat public qui établit un lien entre la réalisation d'un développement sans exclusion et d'autres priorités fondamentales de l'ordre du jour international comme la paix et la sécurité internationales.

L'Argentine affirme que tout programme de développement adopté par l'ONU doit être basé sur la perspective des droits de l'homme, en d'autres termes doit viser à ce que tous les hommes et toutes les femmes du monde puissent exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Mon pays est convaincu, sur la base tant de son histoire que des convictions politiques de sa société, que l'interdépendance évidente entre développement, droits de l'homme, paix et sécurité internationales fait qu'il est impossible d'aborder ces questions de manière complètement dissociée. C'est l'Assemblée générale qui a développé les capacités et les instruments nécessaires pour définir, adopter, appuyer et superviser les efforts déployés par la communauté internationale pour promouvoir le développement durable dans ses trois dimensions. Des occasions telles que celle-ci nous permettent donc de rechercher des moyens de maintenir les voies de communication ouvertes afin d'éviter tout cloisonnement ou toute politique du deux poids, deux mesures.

Les politiques publiques de développement assorties d'ouverture sociale sont la voie que nous avons choisie dans notre région, et nous espérons que le nouveau programme international poursuivra dans la voie du développement sans exclusion. De fait, le développement sans exclusion impose de consolider nos sociétés en promouvant le respect et le développement des droits ainsi que la consolidation d'un État national présent et actif qui promeut ces politiques publiques sur la base d'une coopération permanente avec les gouvernements provinciaux et locaux et les organisations sociales, et ce afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives réparatrices pour corriger les inégalités sociales dans un souci d'inclusion permanent. Cela implique nécessairement de concevoir les personnes, les familles et les communautés comme détentrices de droits. Il importe donc de reconnaître tous les droits fondamentaux et de mettre au point des politiques qui luttent activement contre la discrimination. À cette fin, il importe de renforcer l'attachement de l'ONU à la perspective globale en matière de droits de l'homme.

Voici donc les objectifs qui poussent l'Argentine à mettre en place un cadre plus large au service de l'inclusion et à promouvoir l'évolution culturelle nécessaire pour lutter de manière structurelle contre les sources de discrimination et bâtir une société qui fasse davantage place à la représentation, à la reconnaissance et à la participation civique. Tout ceci est basé sur la conviction que le développement sans exclusion et la lutte contre la discrimination contribuent à la stabilité et au renforcement de la démocratie, notamment la gouvernance publique, l'état de droit et le règlement pacifique des différends, et par conséquent la paix et la sécurité internationales.

Nous ne pouvons manquer d'aborder, dans le cadre du présent débat, la question du lien étroit entre développement, droits de l'homme et paix et sécurité en ce qui concerne les causes sous-jacentes du terrorisme international. Nous avons tous été émus par les terribles attentats commis il y a quelques jours en France, au Nigéria, au Yémen et au Liban, qui ont fait de nombreuses victimes innocentes.

L'Argentine condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et appelle à mettre l'accent sur la prévention et la lutte contre le terrorisme au niveau multilatéral, en accordant une importance fondamentale à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui a été adoptée par l'Assemblée générale il y a huit ans, et à ses quatre piliers. À cet égard, je tiens à souligner que la Stratégie comporte un premier pilier concernant les mesures de lutte contre les conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Ces conditions comprennent notamment les violations des droits de l'homme, la discrimination pour motifs ethniques, nationaux ou religieux, l'exclusion politique et la marginalisation socioéconomique.

Bien que ces facteurs ne sauraient en aucun cas justifier les actes terroristes, nous devons reconnaître qu'ils peuvent créer des conditions propices à la radicalisation et au recrutement en vue de la commission de ces actes. L'Argentine est convaincue que la prévention passe par des politiques qui favorisent le plein respect des droits de l'homme ainsi que des politiques d'intégration sociale en faveur des groupes les plus vulnérables au sein de la population. Les jeunes et les immigrants sont des groupes potentiellement vulnérables face à la radicalisation et au recrutement, surtout s'ils sont au chômage ou marginalisés. Aucun réseau criminel transnational ou groupe terroriste ne peut trouver un terrain fertile dans les sociétés qui, dans le cadre de leur développement, ont atteint des niveaux élevés de coexistence pacifique sur la base de la justice sociale et qui ont fait de l'élimination de la pauvreté le principal objectif de leur politique de développement.

Dans ce sens, la lutte contre le terrorisme doit s'accompagner d'efforts en faveur de la promotion de l'égalité, de l'élimination de la pauvreté, de la promotion du travail décent, de l'éducation et de l'accès universel aux soins de santé. En d'autres mots, il s'agit de promouvoir le développement et l'intégration sociale en priorité afin de réaliser des progrès concrets, pour pouvoir lutter plus efficacement contre les menaces que représentent la criminalité transnationale et le

terrorisme, en réduisant sensiblement les conditions propices à leur propagation.

Je voudrais conclure en évoquant le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, approuvé par l'Assemblée générale en septembre, qui reflète notre consensus sur le cadre conceptuel des objectifs de développement durable et qui énonce 17 objectifs qui doivent guider les efforts renouvelés de la communauté internationale en faveur du développement sans exclusion. Nous voudrions rappeler que ce document indique que les individus doivent être au centre du développement durable et que la pauvreté est le plus grave problème auquel le monde est confronté aujourd'hui. L'élimination de la pauvreté, l'abandon de modes de production et de consommation non viables, la promotion de modes de production et de consommation viables, la protection et la gestion des ressources naturelles, qui constituent le fondement du développement social et économique, sont les principaux objectifs du développement durable et des conditions *sine qua non* pour y parvenir.

Ce document, qui est le résultat des efforts soutenus menés pendant plus d'un an par tous les États Membres, avec le concours du système des Nations Unies, de la société civile et des experts internationaux, dans le cadre d'un vaste processus de consultation, réaffirme l'importance de la liberté, de la paix, de la sécurité et du respect de tous les droits de l'homme, notamment le droit au développement et le droit à un niveau de vie suffisant, ainsi que le droit à l'alimentation et à l'eau. Ce document réaffirme en outre l'importance de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'engagement global en faveur de l'édification des sociétés justes et démocratiques au moyen du développement.

Nous sommes convaincus que seul le développement sans exclusion, sur la base de l'égalité des droits, du plein respect de la diversité et de la dignité de tous, nous permettra d'atteindre les objectifs de développement durable, de justice et de respect des droits de l'homme et ainsi, contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales plus durablement et plus efficacement.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères d'Haïti.

M. Brutus (Haïti) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous remercier, ainsi que le Secrétaire

général, et mon voisin, l'Ambassadeur Patriota, pour les interventions que vous avez faites tout au début de cette rencontre. Je voudrais aussi remercier particulièrement le représentant du Venezuela, qui dans son exposé, a fait état de la situation en Haïti. Je voudrais enfin féliciter le Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public, combien important, sur le développement sans exclusion et le maintien de la paix. Je suis d'autant plus heureux d'y participer que la République d'Haïti bénéficie depuis déjà une dizaine d'années de la présence d'une mission de stabilisation des Nations Unies – la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) – dont le mandat reflète bien la problématique de l'interdépendance entre la paix et le développement.

La pertinence de la réflexion amorcée par le Conseil de sécurité est manifeste. Une opération de maintien de la paix, quelle que soit l'ampleur des ressources déployées au renforcement des capacités de sécurité, ne saurait suffire par elle-même à conduire à la paix et à l'équilibre au sein de la communauté visée, si elle méconnaît ou sous-estime le lien entre sécurité et développement, entre développement sans exclusion et maintien de la paix. Les défis liés au développement renvoient à des questions multiples. L'Organisation des Nations Unies, forte de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre d'une cinquantaine de missions de maintien de la paix à travers le monde, a élaboré un cadre normatif irremplaçable. Ce dernier tend de plus en plus à prendre en compte non seulement la multiplicité des sources d'instabilité et de conflits, mais aussi les interactions dynamiques entre ces facteurs qui, dans les situations post-confliktuelles, s'avèrent souvent des obstacles insurmontables à la croissance et au développement et, par conséquent, à toute consolidation durable de la paix.

Le Gouvernement haïtien souscrit pleinement aux efforts déployés actuellement en vue de l'adoption d'une approche globale, cohérente et intégrée du maintien de la paix et de la sécurité fondée sur la prévention des conflits ou de leur reprise. Il estime, tout particulièrement, que le maintien de la paix et le besoin de développement vont de pair. Pour être véritablement efficace à long terme, le maintien de la paix doit s'inscrire dans un projet politique d'ensemble qui tienne compte de toutes les nouvelles menaces à la sécurité proprement dite mais aussi de toutes les situations génératrices de sous-développement qui contiennent les germes des conflits et de leur éventuelle résurgence. Voilà pourquoi, dans le cadre d'une concertation soutenue avec les membres du Conseil de sécurité sur le mandat de la MINUSTAH, le

Gouvernement haïtien a toujours fait valoir son souci de voir nos partenaires attacher une plus grande importance aux besoins liés au développement, en particulier aux carences structurelles et aux vulnérabilités multiples qui freinent l'intégration économique et sociale des groupes défavorisés et la prestation de services essentiels à la population.

Nous nous félicitons, à cet égard, de la convergence de vues et des efforts du Gouvernement haïtien et de la MINUSTAH dans le façonnement et l'adaptation du programme de stabilisation. Nous nous réjouissons que certains besoins de développement, notamment sur les plans de l'infrastructure, de la reconstruction post-séisme et de la protection civile, aient été pris en compte, y compris dans le cadre de projets à impact rapide, qui concourent ainsi de façon non négligeable au maintien de la paix et de la stabilité. De même, les deux parties attachent un égal intérêt à l'appropriation, par les institutions haïtiennes, des projets mis en œuvre conjointement et dont la continuité doit être assurée.

En ce qui concerne tout particulièrement la situation politique actuelle, qui a suscité quelques préoccupations de la part de la communauté internationale, je tiens rassurer tous nos partenaires. Haïti, grâce à l'esprit de compromis et de consensus de S. E. M. le Président Martelly, et d'une grande partie de la classe politique haïtienne, a surmonté avec succès la crise qui menaçait de compromettre les acquis et les résultats du programme de stabilisation entrepris ces 10 dernières années. C'est là, incontestablement, l'illustration d'une réelle maturité politique du peuple haïtien et des avancées notables enregistrées, entre autres avec le concours de la MINUSTAH, sur le double plan de la stabilisation et du développement.

Nous sommes profondément reconnaissants à nos partenaires de la communauté internationale pour le soutien apporté au peuple et au Gouvernement haïtiens tout au long de la crise exceptionnelle que vient de traverser le pays. Nous souhaitons que le Conseil de sécurité, ainsi que tous nos partenaires de la communauté internationale, continuent d'accompagner et d'appuyer le peuple et le Gouvernement haïtiens dans leur cheminement vers la consolidation de l'état de droit et de la démocratie. D'une manière plus générale, nous considérons que l'expérience de la MINUSTAH en Haïti peut, malgré ses limites, servir à bien des égards de modèle dans le façonnement d'un mandat de maintien de la paix efficace après un conflit.

Le renforcement des capacités sur le plan de la sécurité doit aller de pair avec les préoccupations en matière de développement. Il revient dès lors aux partenaires de la communauté internationale d'œuvrer de concert avec le pays hôte, et en accord avec sa stratégie nationale de développement, à l'instauration des conditions d'un développement durable et sans exclusion, bref à l'amélioration des conditions de vie de la population, facteur déterminant et décisif du maintien de la paix. Par conséquent, dans le cadre de ses futures réponses au titre des missions de paix, il s'avère utile que le Conseil de sécurité puisse tenir compte, en amont, de cette interdépendance fondamentale entre maintien de la paix et développement. C'est là, il me semble, l'une des conditions essentielles du maintien d'une paix durable sur le terrain.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Équateur.

M. Arizaga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je vous transmets les salutations fraternelles du Président Rafael Correa, du Ministre des affaires étrangères Ricardo Patiño Aroca, et de notre révolution nationale. Ma délégation aimerait, dès l'abord, exprimer son plaisir de vous voir, Madame la Présidente, présider cette séance du Conseil de sécurité et notre gratitude envers le Chili pour le travail qu'il accomplit durant sa présidence du Conseil. Je suis d'autant plus heureux de me trouver ici aujourd'hui, en la Journée de Martin Luther King Jr., qui célèbre ce lauréat du prix Nobel de la paix, quelqu'un qui a œuvré sans relâche pour un développement sans exclusion.

En ce XXI^e siècle, la paix ne peut plus signifier seulement l'absence de guerre. La paix sans inclusion ni justice n'est pas une paix véritable. Venir à bout de la pauvreté est le plus grand impératif moral qu'affronte aujourd'hui la planète, car pour la première fois dans l'histoire de l'humanité la pauvreté n'est pas le résultat d'un manque de ressources ou de facteurs imputables à la nature, mais plutôt de systèmes qui sont injustes et pratiquent l'exclusion.

Aux yeux de l'Équateur, les êtres humains doivent être au centre de tout, et pas le capital. Mon pays pense que le plus important est de vivre bien, en harmonie avec la nature.

Avec cet objectif à l'esprit, au cours des huit dernières années, l'Équateur a conféré de grands pouvoirs à son gouvernement, lui permettant ainsi de

planifier et concevoir des politiques d'intérêt public et de réglementer, contrôler et redistribuer la richesse. Grâce à ce considérable effort, nous avons réussi à abaisser de 15 % le taux national de pauvreté, mesurée par le revenu. Nous avons élevé le taux d'égalité de huit points de pourcentage, tel que mesuré par le coefficient Gini. Nous avons rendu universelle l'éducation élémentaire, triplé l'extension de nos services de santé et garanti la gratuité de l'enseignement supérieur, accroissant notre investissement dans ce domaine pour en faire le meilleur de l'Amérique latine. Nous avons amélioré le volume et la qualité de nos services publics, dénoncé la pratique de ne pas rétribuer les employés de maison et amplifié les services de sécurité sociale au bénéfice de 1,5 million d'Équatoriens, c'est-à-dire 10 % de notre population, tout en maintenant le taux le plus élevé d'investissement public en Amérique latine.

Le Gouvernement équatorien s'est engagé dans une ère nouvelle, et maintenant notre pays est riche d'idées, il a une grande confiance en lui-même, son auto-estime et sa souveraineté se sont affirmées. Malgré les difficultés liées à la crise mondiale et à l'actuelle baisse du cours du pétrole, principal produit d'exportation de mon pays, le Gouvernement équatorien a confirmé qu'il verserait les allocations budgétaires destinées au secteur social.

Nous devons reconnaître que, sur le plan international, nous souffrons encore des retombées d'un ordre mondial qui est non seulement injuste, mais aussi immoral. Alors que nous approchons le soixante-dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation aimerait faire part des réflexions ci-après sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Premièrement, nous estimons que l'origine de la crise mondiale réside dans la croyance que tout est fonction du capital, plus particulièrement du capital financier. La crise ne peut être résolue que si la société reprend contrôle sur le marché.

Deuxièmement, nous devons concevoir un nouvel ordre économique international qui soit basé sur un cadre d'équité des échanges, en solidarité avec les économies en développement, ainsi que sur une nouvelle structure financière internationale qui donne priorité aux projets de protection de l'environnement et d'inclusion sociale, qui nous aide à exercer une souveraineté sur notre production alimentaire et qui garantisse la poursuite des cycles de vie.

Troisièmement, la crise que nous affrontons devrait, du seul fait qu'elle existe, marquer un tournant vers le renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale, avec l'intention d'amorcer une réforme globale du système financier international et de démocratiser les relations internationales.

Quatrièmement, en tant qu'aspect de ce cadre, les êtres humains gardent selon l'Équateur une place prioritaire. Comme je l'avons déjà dit, l'impératif moral est pour nous d'arracher les êtres humains à la pauvreté. Pour ce faire, nous devons veiller à utiliser nos ressources naturelles de manière responsable.

Cinquièmement, promouvons un développement qui soit fondé sur le talent, l'éducation, la connaissance et l'innovation, mais qui soit aussi respectueux des droits de l'homme. La réduction de l'extrême pauvreté, de la pauvreté et de l'inégalité doit être le paramètre fondamental en fonction duquel juger ce développement. Il faut soutenir toutes les activités entreprises avec cette vision à l'esprit, où l'humanité et son bien-être se situent au centre de l'action des États et des organisations internationales, parce qu'elles sont essentielles si nous voulons construire une paix authentique et durable.

Cette année en particulier, des questions comme celles du programme de développement pour l'après-2015, des défis posés par le changement climatique, des graves problèmes que connaissent les petits États insulaires et les États sans littoral, et de l'impact des catastrophes naturelles nous contraignent à examiner comment le développement sans exclusion devient maintenant le souci primordial de l'action menée au niveau national, de la coopération entre les États et de la consolidation de la paix.

Sixièmement, le désir d'amasser des richesses illimitées et de concentrer le pouvoir débouche sur des violations accrues des droits de l'homme. Un exemple en sont les abus commis par certaines sociétés transnationales, dont un instrument universel et juridiquement contraignant devrait réglementer les agissements. Nous sommes en train de réviser et négocier un tel instrument à Genève.

Septièmement, mon pays réaffirme l'urgente nécessité de progresser dans notre réforme de l'ONU pour la rendre plus démocratique, efficace et transparente. Après 70 années d'existence, l'Organisation ne peut continuer à refléter la réalité des années 1940. Une réforme est non seulement nécessaire, mais aussi

d'importance critique pour l'avenir de l'ONU et elle exige que nous soyons tous déterminés à la conduire. Ne manquons pas la chance historique offerte cette année et faisons en sorte de venir à la prochaine session de l'Assemblée générale avec des propositions spécifiques et basées sur un consensus.

Huitièmement, je m'associe d'avance à la déclaration qui sera faite d'ici peu au nom du Groupe des 77. Les organes de l'ONU doivent remplir leurs mandats, chacun dans son domaine respectif.

Neuvièmement et enfin, je voudrais réaffirmer le rôle important que joue l'inclusion concernant la stabilité politique, la gouvernance démocratique et le développement de nos pays. Combattons les sources de l'exclusion, et générons les mécanismes d'alerte rapide nécessaires en la matière. Je crois que nous devons tirer les enseignements des bonnes pratiques. Mon pays est prêt tant à partager ses expériences qu'à apprendre des autres modèles couronnés de succès.

Enfin, je remercie la délégation chilienne de son travail et de l'accent qu'elle a mis sur des thèmes essentiels de l'ordre du jour international. Nous devons nous montrer proactifs, nous doter d'objectifs clairs et œuvrer à obtenir des résultats concrets à cet égard. L'Équateur, mon pays, apportera tout son appui dans ce sens.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Vanesa Rubio, Vice-Ministre des relations extérieures du Mexique chargée de l'Amérique latine et des Caraïbes.

M^{me} Rubio (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation rend hommage au Gouvernement chilien pour la manière dont il participe aux travaux du Conseil de sécurité, et félicite sa Présidente d'avoir eu l'extraordinaire initiative d'organiser le présent débat sur un thème d'une grande importance : le développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En plus d'être nécessaire, la présente discussion est opportune. Le processus de négociations intergouvernementales qui commence aujourd'hui à l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de définir les buts et objectifs du développement pour l'après-2015 est, sans aucun doute, un moment crucial pour renforcer le développement sans exclusion en tant que facteur de paix et de sécurité internationales.

Depuis plusieurs décennies, la communauté internationale cherche à traduire en pratique une équation aussi incontestable que complexe, à savoir l'interdépendance qui existe entre paix et sécurité, développement durable, et droits de l'homme. Nous avons bien progressé dans la prise en compte de cette relation triangulaire et avons fourni un travail cohérent, mais il nous reste encore beaucoup à accomplir. D'emblée, nous soulignons l'importance du travail transversal que le système des Nations Unies tout entier doit accomplir pour instaurer des sociétés en paix, justes, inclusives et démocratiques.

Le Mexique pense que les nouveaux paramètres du développement mondial doivent être guidés par des principes tels que l'inclusion sociale et économique, de manière à garantir l'égalité des chances pour tous, un accent particulier étant mis sur les personnes vivant en situation de marginalisation, d'exclusion et de vulnérabilité. Notre position à ce sujet coïncide pleinement avec celle exprimée par la Présidente Bachelet, qui bénéficie naturellement de tout notre appui.

Il est indéniable que nous devons relever des défis sans cesse plus complexes et que nos sociétés, à juste titre, exigent des réponses de la part de leurs gouvernements et des institutions internationales. Les conflits présentent chacun leurs caractéristiques et dimensions propres, et il n'existe aucune modèle unique pour les prévenir ou les régler. Néanmoins, il est une constante : le monde actuel nécessite que nous renouvelions notre engagement à élaborer des approches et des règlements novateurs pour restaurer le tissu social et garantir – non pas promettre, mais garantir – des conditions de développement sans exclusion pour nos citoyens.

L'individu et son bien-être doivent être au cœur des efforts nationaux et de ceux de la communauté internationale. Dans une communauté internationale véritable, il ne doit pas y avoir de place pour l'exclusion ou pour l'inégalité des chances. La prévention efficace des conflits nécessite le renforcement de l'état de droit aux niveaux tant national qu'international. Je tiens à souligner que la prévention des conflits est une obligation incontournable qui n'incombe pas qu'aux 15 membres du Conseil. Il s'agit d'une responsabilité illimitée de tous les États qui sont des Membres permanents de l'Organisation à caractère universel qui est la nôtre. Cela nécessite l'effort collectif et la volonté politique

des divers organes et organismes du système des Nations Unies.

Les processus d'examen parallèles qui auront lieu cette année sur le dispositif de consolidation de la paix, les opérations de paix et l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que les négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, doivent contribuer efficacement à promouvoir un développement sans exclusion et à réaffirmer le lien indissociable qui unit paix et sécurité, développement durable, et droits de l'homme.

Le Mexique est convaincu que, pour continuer d'avancer sur la voie d'un avenir meilleur -un avenir de paix, de prospérité et de plus grandes possibilités –, nous devons commencer par respecter la loi et les droits de l'homme, renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, mettre en place les infrastructures clefs qui favorisent le développement, mettre effectivement en œuvre les réformes, et, évidemment, lutter contre la pauvreté avec des formules nouvelles propices à l'inclusion et à la participation sociale.

Nous remercions de nouveau le pays frère qu'est le Chili d'avoir placé cette conjonction importante de thèmes au cœur de cette enceinte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Alejandra V. Liriano de la Cruz, Vice-Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M^{me} Liriano de La Cruz (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je souhaite pour commencer remercier la Présidente Michelle Bachelet de sa vision et d'avoir convoqué cette séance opportune et déterminante. Le leadership dont vous avez fait preuve, Madame la Présidente, aux divers postes que vous avez occupés atteste de votre attachement aux objectifs internationaux les plus nobles. Je souhaite également féliciter le Secrétaire général de l'ONU pour la clarté et la profondeur de son exposé. De la même manière, nous saluons les déclarations de S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix, et de M^{me} Leymah Gbowee, Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique.

Le Conseil de sécurité est l'organe à qui a été confiée la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales en vertu de la Charte des Nations Unies. La séance d'aujourd'hui, en

particulier, aborde une question lourde de conséquences pour la paix et la sécurité. L'examen de l'environnement international nous donne l'occasion de renouveler notre engagement face aux défis en évolution constante et d'insuffler une vision d'audace pour instaurer la paix et la sécurité.

Lorsque nous portons notre attention sur la personne humaine, nous voyons que, pour ceux qui sont touchés par les conflits armés, les priorités les plus pressantes sont souvent la sécurité et le développement, ainsi que le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. En d'autres termes, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Une volonté ferme d'assumer une responsabilité mondiale s'agissant de la protection des civils en situation de conflit armé résulterait indubitablement dans une plus grande crédibilité du Conseil de sécurité. La protection effective de la population civile est indispensable à une paix durable et, dès lors qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies intervient, elle doit en tenir compte.

Avec l'évolution du contexte international, comme cela a été mentionné dès les premiers exposés, de nouvelles menaces surgissent, qui influent sur la sécurité. Il s'agit, entre autres, de l'exclusion, du terrorisme, des changements climatiques, de la prolifération des armes, de la piraterie, du trafic de drogues et de son corollaire, la criminalité transnationale organisée. Du fait de la complexité de ces menaces et de l'interdépendance des questions de la sécurité et du développement, il est de plus en plus difficile au Conseil de sécurité de remplir son rôle, en particulier s'agissant des mandats de ses missions de paix toujours plus complexes, et son efficacité est en conséquence affaiblie.

Pour faire face à ces nouveaux défis, nous considérons que le Conseil de sécurité doit réexaminer l'efficacité de son système d'opération. Le Conseil doit optimiser son efficacité, en particulier s'agissant des questions de prévention. Mieux vaut prévenir une crise ou un conflit que leur chercher des solutions. À cet égard, l'on doit améliorer autant que faire se peut le système d'alerte rapide de l'Organisation.

En plus de leur contenu opérationnel, les opérations de maintien de la paix doivent continuer à renforcer leur caractère global et pluridisciplinaire. Nous applaudissons à l'intégration dans ces opérations de nouvelles composantes qui donnent priorité aux femmes, aux enfants soldats, aux victimes de violences sexuelles et, comme nous l'avons dit plus tôt, à la protection des populations civiles. À cet égard, je tiens

à féliciter la Présidente Bachelet et le Secrétaire général de leur leadership énergique s'agissant de promouvoir la cause des femmes dans ces questions très délicates qui, jusqu'à récemment, étaient malheureusement ignorées dans le contexte de la sécurité internationale.

Garantir la paix et la sécurité internationales est une tâche considérable qui exige une meilleure collaboration et un plus grand soutien de la part du Conseil de sécurité à aux organisations internationales de coopération et de la communauté internationale. La mission consiste à renforcer la capacité d'entreprendre une véritable consolidation de la paix dans les pays touchés de manière à éviter, si possible, la résurgence d'une crise. Les pays sortant d'un conflit doivent pouvoir compter de plus en plus sur des programmes d'aide efficaces visant à remettre sur pied leurs institutions politiques, judiciaires, socioéconomiques et de sécurité. Si ces pays n'ont pas une vision claire et ne s'attaquent pas comme il convient à l'extrême pauvreté et à la privation, il est certain qu'ils ne connaîtront pas une paix durable. Certains pays, dans lesquels des opérations de maintien de la paix avaient duré de nombreuses années puis avaient pris fin, ont été de nouveau confrontés à leurs problèmes. Cela signifie que les démarches adoptées n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux.

En République dominicaine, nous avons un immense respect pour la bonne volonté de la communauté internationale, exprimée par le truchement du Conseil de sécurité, à aider notre voisin, Haïti, à surmonter des circonstances défavorables de toutes sortes. Par solidarité, notre peuple a fait tout son possible pour venir en aide à ce pays voisin, et à cet égard il convient de noter les efforts de la Commission mixte bilatérale, qui est l'expression concrète de l'appui aux activités de relèvement. Nous tenons donc à saluer les efforts faits par les pays de la région d'Amérique latine et bien au-delà, qui font partie de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Nous tenons à profiter de ce débat pour appeler la communauté internationale représentée dans cet important effort à prêter plus d'attention aux États fragiles et aux pays qui sortent d'un conflit afin de renforcer la capacité de leurs institutions nationales à faire face efficacement aux problèmes de développement et de sécurité. Ce sont les acteurs internationaux dans leur ensemble, avec leur soutien financier et leurs capacités, qui sont appelés à agir de concert pour répondre aux besoins des sociétés marginalisées. Dans le monde

d'aujourd'hui, où les conditions de sécurité évoluent rapidement et sont imprévisibles, nous devons prendre des mesures et trouver des réponses qui soient toujours plus convaincantes et cohérentes. Si nous ne le faisons pas, l'ONU et la communauté internationale risquent de laisser passer une véritable occasion d'instaurer la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes honorés que Michelle Bachelet, la Présidente du Chili, ait présidé cet important débat du Conseil de sécurité. Nous remercions l'Ambassadeur Patriota et M^{me} Gbowee de leurs pénétrants exposés.

La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme sont les trois piliers du système des Nations Unies et de la sécurité collective. Ces piliers sont interdépendants et se renforcent mutuellement. La résolution 66/288 de l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons », adoptée à la suite de la Conférence Rio+20, établissait une fois de plus une corrélation solide entre le développement durable et la paix et la sécurité.

L'éradication de la pauvreté; des modes de consommation et de production durables; une croissance économique soutenue, équitable et pour tous; la réduction des inégalités; la promotion d'un développement social équitable; et, enfin, la prise en compte et la promotion de la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes permettent de créer un environnement propice à la paix et la sécurité et de supprimer progressivement les facteurs de conflit. Le projet d'objectif 16, parmi les objectifs de développement durable, adopté l'année dernière par le Groupe de travail ouvert, prévoit la promotion de la paix et des sociétés ouvertes à tous aux fins du développement durable. Le Secrétaire général, dans son rapport de synthèse (A/69/700), dit que la démocratie participative et les sociétés libres, sûres et pacifiques constituent à la fois les moteurs et les fruits du développement.

Le développement sans exclusion façonne un environnement propice au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mettre en lumière la corrélation entre le développement sans exclusion et la paix et la sécurité n'a pas pour but d'encourager le Conseil de sécurité à s'occuper des questions de développement durable ou de financement du développement, qui sont traitées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité n'ayant

nullement la compétence de le faire. Ces questions sont examinées à juste titre par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instances pertinentes. Le but est de promouvoir la synergie entre les différents organes des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité ainsi que ses opérations et missions de paix tentent de résoudre les conflits provoqués par l'absence d'une croissance profitant à tous, par la répartition inéquitable des ressources et par la faiblesse des institutions. Les stratégies de règlement des conflits doivent donc prendre en compte le dénuement économique et la marginalisation. Cela est particulièrement important dans la phase de consolidation de la paix au lendemain d'un conflit pour empêcher une reprise des hostilités. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de se pencher tout particulièrement sur le développement et la revitalisation économique à long terme conçus sans exclusion. Les organisations régionales et la Commission de consolidation de la paix sont idéalement placées pour constituer et renforcer le lien entre sécurité et développement.

Le document de réflexion du Président (S/2015/6, annexe), qui est fort bien rédigé, va au-delà du développement sans exclusion. Il fait entrevoir une vision holistique de la sécurité internationale et recommande l'intégration comme moyen de prévenir efficacement les conflits qui se déroulent à l'intérieur des frontières d'un pays et la guerre asymétrique qui sapent la gouvernance des sociétés ainsi que la paix et la sécurité internationales. La prévention des conflits demeure la responsabilité première des États Membres, mais dans les situations de conflit la prévention nécessite une démarche globale et l'appui constant de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité. Le document de réflexion met en relief, de manière synoptique, la façon dont le Conseil de sécurité contribue à la gestion des transitions globales, des dialogues de paix, des processus électoraux et des structures de gouvernance en Iraq, au Yémen, au Mali, en République centrafricaine et en Afrique de l'Ouest et comment des nations comme le Rwanda, le Burundi ou Haïti ont connu un revirement en mettant en œuvre la réconciliation nationale et le développement sans exclusion.

Nous souscrivons au point de vue de la présidence selon lequel les missions de paix, sous

l'égide du Conseil de sécurité, doivent continuer d'œuvrer en faveur de processus de paix sans exclusion, du développement et de la sécurité. Le concept même d'inclusion implique que le système des Nations Unies doit fonctionner comme un tout, et non pas de manière compartimentée. Les pays doivent éliminer l'exclusion, la discrimination et la marginalisation qui sont sources de violence, de luttes et de conflits. Ils doivent, avec la même vigueur, promouvoir la cohésion et l'intégration nationales, territoriales, religieuses, ethniques, raciales, sociales et culturelles. Le Conseil de sécurité pourrait peut-être envisager de publier des documents sur les enseignements tirés et les pratiques optimales en relation avec diverses situations de conflit. De tels rapports aideraient les décideurs et les populations à faire face à des situations similaires.

Enfin, garantir une synergie entre entités du système des Nations Unies sur la question de l'intégration ne signifie pas que ces entités doivent empiéter sur les prérogatives propres à chacune, mais plutôt qu'elles doivent mettre en commun leurs expériences et leurs points de vue afin d'améliorer l'efficacité du système. Il faut respecter les compétences de chaque entité. L'objectif est de travailler à la paix et au développement durable au service des peuples du monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Chili à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours.

Le thème du débat d'aujourd'hui est important. Nous sommes parfaitement d'accord avec le document de réflexion (voir S/2015/6, annexe), distribué par la présidence, lorsqu'il affirme que l'intégration et le développement sans exclusion sont des facteurs importants pour la préservation et la consolidation de la paix. De fait, nous avons toujours estimé qu'il ne pouvait y avoir de paix sans développement. Aucune société, aucun pays n'a jusqu'à présent atteint la paix et la stabilité sans avoir au préalable éliminé la pauvreté et offert à sa population les possibilités les plus élémentaires de développement humain et économique.

Les revendications qui conduisent souvent à des conflits, que ce soit entre les pays ou en leur sein, sont pour une large part alimentées par un sentiment de privation né de l'absence de développement. Derrière chaque conflit dans le monde ou presque, il y a la

pauvreté, la faim, le dénuement, l'absence de débouchés économiques et le manque d'intégration sociale. Lorsque les individus n'ont pas les moyens de forger eux-mêmes leur propre destinée, lorsqu'ils ne peuvent pas aspirer à un avenir meilleur pour eux et pour leurs enfants, ils sont susceptibles de se laisser entraîner dans le cercle vicieux de la violence et du conflit. La croissance économique et le développement sans exclusion, surtout lorsqu'ils ouvrent des portes aux individus et aux communautés, sont des pare-chocs indispensables contre les conflits. C'est pourquoi, mettre l'accent sur le développement global et sur l'élimination des causes profondes de l'instabilité et des conflits, en particulier la pauvreté, l'exclusion et l'absence de développement, peut nous aider à créer un environnement plus propice à l'avènement de sociétés pacifiques et stables, voire d'un ordre international plus stable.

Dans le même temps, la paix et la stabilité à l'intérieur des sociétés ne sauraient être envisagées séparément du contexte international. Les sociétés sont directement touchées par les conditions d'instabilité et d'insécurité au niveau international. Elles sont en lien direct avec elles. Pour ce qui est de l'intégration politique, il est tout aussi important de se rappeler cette maxime tant répétée qui veut qu'il n'y a pas de modèle unique. En d'autres termes, les efforts pour garantir une plus grande intégration politique au niveau national doivent refléter les caractéristiques et les réalités nationales, et ne pas reproduire ni consolider le modèle en vigueur tendant à imposer aux pays qui sortent d'un conflit des politiques et des programmes conçus hors de leurs frontières. L'impératif de l'intégration politique ne doit pas se traduire par l'imposition de diktats du Conseil de sécurité aux populations touchées.

Une conception globale de la sécurité internationale fondée sur l'interdépendance entre les trois piliers du système des Nations Unies, à savoir paix et sécurité, développement et droits de l'homme, ne signifie pas *ipso facto* que le Conseil de sécurité doit s'arroger toutes ces fonctions. Certes la sécurité s'inscrit dans un contexte plus large, mais ce n'est pas parce qu'elle revêt de nombreuses dimensions que le Conseil de sécurité doit s'occuper de chacune d'entre elles. Il existe au sein du système des Nations Unies des organes distincts chargés de s'occuper de ces trois piliers. Nos maîtres mots doivent être synergie et complémentarité, pas doublon et chevauchement. Pour ce qui est de la question du développement sans exclusion, le Conseil de sécurité ne doit pas empiéter sur le mandat de l'Assemblée générale ni du Conseil économique et

social. Le fait qu'il y ait 79 pays inscrits sur la liste des orateurs pour la séance d'aujourd'hui ne légitime pas le fait de saisir le Conseil de cette question. L'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente du Groupe des 77, et de nombreux autres, à part nous, diront la même chose. De toute façon, et même si le Conseil de sécurité a pour mandat d'agir au nom de tous les Membres, son caractère non représentatif le rend particulièrement mal placé et lui ôte toute légitimité pour conseiller les États sur les mérites de l'ouverture politique.

La question n'est donc pas tant de savoir comment le Conseil devrait aborder la notion d'interdépendance des trois piliers pour préserver la sécurité internationale, mais comment le système des Nations Unies dans son ensemble doit le faire. Le pilier « développement » du système a toujours été le plus sous-financé et, même lorsque le système met l'accent sur le développement, la tendance consiste de plus en plus à le détourner des objectifs centraux que sont l'élimination de la pauvreté et de la faim et la mise en place d'une coopération internationale pour aider les pays en développement à parvenir au développement durable. On commence par parler du développement du Conseil de sécurité, et ensuite on exigera que le programme de développement soit axé sur la paix et la sécurité. Une telle approche ne peut mener qu'à la confusion, pas à des résultats.

Ce qu'il faut par conséquent c'est que nous saisissons l'occasion historique offerte par le programme de développement pour l'après-2015 pour concevoir et mettre en œuvre des politiques permettant une véritable coopération internationale en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la promotion du développement durable. Dans son récent rapport de synthèse, intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète », le Secrétaire général le dit très bien lorsqu'il affirme que « C'est le moment ou jamais de prendre les mesures historiques qui protégeront la planète et changeront la vie de ses habitants » (A/69/700, par. 25). C'est ainsi qu'on créera en retour les conditions requises pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de son mandat consistant à garantir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat si opportun, ainsi que la Présidente chilienne, M^{me} Michelle Bachelet, de sa participation. Nous saluons également la présence et

les exposés ce matin du Secrétaire général, du Président de la Commission de consolidation de la paix, et de la prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique.

Le Guatemala estime que le débat public d'aujourd'hui arrive à point nommé, puisqu'il convient de mentionner qu'il coïncide avec le lancement des négociations sur le programme de développement pour l'après-2015. Nous nous félicitons de voir que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, chacun dans la limite de son mandat respectif, mettent tous deux l'accent sur l'importance que revêt la réalisation d'un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous estimons qu'au fil des ans, les liens complexes entre sécurité et développement ont été codifiés et clarifiés dans toute une série de rapports internes et de résolutions de l'Organisation, de l'Agenda pour la paix (S/24111) de Boutros Boutros-Ghali, en 1992, au récent rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700), en passant par le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Outre ces documents, nous continuons de tirer les enseignements de chaque opération et mission de maintien ou de consolidation de la paix. Les défis que nous observons soulignent toujours un peu plus les corrélations qui existent entre sécurité, justice, développement et promotion d'une paix durable. Il y a beaucoup à dire sur cette question, mais je m'en tiendrai à cinq points.

Premièrement, il nous faut comprendre que la pauvreté et l'injustice sociale ne mènent pas nécessairement, à elles seules, à la violence et aux conflits. C'est pourquoi nous devons examiner les circonstances sous-jacentes telles que les autres facteurs complexes qui peuvent engendrer des conflits. Lorsque le taux de chômage est élevé, surtout parmi les jeunes, ainsi que le taux de pauvreté, et cela parallèlement à des niveaux de vie typiques du premier monde dont jouit une minorité, il y a là déjà présents certains éléments potentiels de conflit. Et il faut y remédier, non seulement pour des raisons intrinsèques d'éthique, mais aussi par mesure plus large de prévention des conflits. La paix et le développement doivent être traités de manière intégrée et coordonnée au niveau de tout le système des Nations Unies. C'est pourquoi nous nous félicitons du fait que les objectifs de développement durable incluent un objectif spécifique sur la promotion de sociétés inclusives et pacifiques pour un développement durable

qui faciliterait un accès universel à la justice et créerait des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux.

Deuxièmement, le Guatemala estime que l'existence de la Commission de consolidation de la paix constitue un pont institutionnel entre le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et les institutions de Bretton Woods. Par conséquent, son travail est essentiel au renforcement institutionnel de l'ONU, et nous pensons que l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui aura lieu cette année, permettra de le renforcer et d'établir une meilleure coordination avec les organes susmentionnés. De même, nous estimons que le processus d'examen qui sera mené par le groupe de haut niveau sur les différents aspects généraux des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales permettra de rendre ces instruments plus efficaces, l'objectif étant de régler les conflits de façon permanente en évitant une résurgence de la violence qui, dans la plupart des cas, entrave le travail réalisé.

Troisièmement, il ne fait aucun doute que les femmes ont un rôle clef à jouer pour la prévention et le règlement des conflits, la promotion de la justice et la réconciliation, ainsi que l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réinsertion sociale et à la remise sur pied des institutions nationales, autant d'éléments essentiels à la consolidation d'une paix durable. L'examen que mènera le groupe de haut niveau sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, arrivera donc à point nommé. Un développement durable et à larges assises peut permettre de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Par conséquent, il faut impliquer les femmes, qui peuvent jouer un rôle fondamental lors des négociations et des processus de paix, ainsi que les jeunes qui ont le potentiel de contribuer à l'avenir et au développement de leurs sociétés.

Quatrièmement, je souhaite mentionner brièvement l'éventail d'instruments diplomatiques de prévention dont nous disposons. Souvenons-nous que le Secrétaire général dans son plan d'action quinquennal avait insisté sur la responsabilité de protéger. Ma délégation souscrit pleinement à cette priorité qui permet d'avancer sur la question à l'examen aujourd'hui. La responsabilité de protéger cherche à faire en sorte que tous les membres de la communauté internationale respectent un modèle de comportement dans la façon dont ils traitent leur propre population. Les États qui

ne respectent pas cet engagement fondamental doivent savoir qu'ils devront en assumer les conséquences. Ce sont les chefs d'État eux-mêmes qui avaient accepté ensemble ce concept en 2005. Dix ans plus tard, le moins que nous puissions faire, c'est de veiller à ce que ce programme continue d'évoluer et d'être mis en œuvre.

Cinquièmement, pour parvenir à un développement inclusif, il faut promouvoir l'état de droit, lequel établit le cadre nécessaire au développement durable, à l'inclusion et à la croissance économique. L'état de droit, nous le savons, est l'un des piliers de l'ONU et, en ce sens, le respect et la promotion de l'état de droit et de la justice doivent guider ses activités et garantir sa prévisibilité et sa légitimité.

Enfin, nous estimons que le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer des dialogues politiques ouverts et de coopérer avec tous les acteurs pertinents afin d'appliquer les enseignements tirés et les connaissances acquises en vue de promouvoir la paix et le bien-être de l'humanité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Thomas Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Qu'il me soit permis de commencer par remercier la Présidente, M^{me} Bachelet, et vous-même, Monsieur le Président, ainsi que la présidence chilienne du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat qui tombe à point nommé. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur du Brésil, M. Patriota, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Gbowee, pour leurs exposés très complets.

Malheureusement, force est de constater, du fait des nombreuses situations de conflit dans le monde, la nécessité impérieuse de lutter contre les causes sous-jacentes des conflits en favorisant le développement durable, l'inclusion, l'égalité, l'état de droit, le respect des droits de l'homme et des processus politiques inclusifs qui n'oublient personne. La promotion de toutes ces choses ne relève pas essentiellement du ressort du

Conseil de sécurité; toutefois, les résultats de l'absence de tous ces facteurs sont reflétés dans son ordre du jour.

La sécurité et le développement sont étroitement liés, se renforcent mutuellement et sont essentiels à la réalisation d'une paix durable. L'instauration d'une paix durable est inextricablement liée à un développement sans exclusive. Une paix durable exige le respect des besoins des groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables et la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. L'intégration économique et politique des populations marginalisées constitue un facteur déterminant pour la paix et de la sécurité.

Le développement durable exige que les droits de l'homme et des libertés fondamentales soient respectés, protégés et réalisés. Il passe par la promotion de la liberté d'expression, d'opinion, de réunion et d'association, tant en ligne qu'hors ligne, comme la représentante de la Lituanie et d'autres orateurs l'ont déjà rappelé aujourd'hui.

Une paix durable exige que nous fassions en sorte que nul ne se voie privé de ses droits fondamentaux et de perspectives économiques de base. Elle exige que nous nous employions à promouvoir la liberté de religion ou de croyance, que nous luttons contre toutes les formes de discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique, l'âge, le sexe ou l'orientation sexuelle, et défendions les droits des enfants, des minorités, des populations autochtones, des réfugiés, des migrants et des handicapés.

Une paix durable exige la promotion de l'égalité des sexes et la participation et l'autonomisation des femmes et des filles. Les femmes sont des agents de la paix et du développement. Elles ne doivent plus être des victimes. À tous les stades du processus de consolidation de la paix, de la signature d'accords de paix et de la mise en place de programmes de développement, nous devons renforcer le rôle des femmes.

Une paix durable exige de lutter contre la discrimination et de s'attaquer aux causes structurelles de la pauvreté, de l'inégalité et de la violence, y compris par le renforcement d'institutions démocratiques efficaces et ouvertes à tous, de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Une paix et un développement durables exigent l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes, la démocratie et la primauté du droit. Un développement inclusif, fondé sur le consensus, la participation et la consultation réduit les risques de conflit et permet à long terme de maintenir la stabilité et une paix durable. Le

développement exige un système judiciaire indépendant, une force de police fiable et un secteur public exempt de corruption. Le développement est tributaire d'un secteur privé actif, agissant en qualité de partenaire. Pour que cela soit possible, il faut que les institutions soient légitimes, responsables et plus efficaces. Un régime juridique stable, prévisible et transparent suscite un environnement propice aux investissements, aux entreprises et à la croissance; il assure l'égalité des chances et un accès équitable aux services de base, lesquels sont indispensables au développement social et à des sociétés sans laissés-pour-compte.

Les pays qui sont parvenus à sortir d'un conflit ont également mis en évidence l'importance qu'il y a à s'attaquer à ces problèmes. Dans ce contexte, je tiens à saluer le travail accompli dans le cadre du suivi de la Déclaration de Dili par les États fragiles concernés.

Les flux financiers illicites en provenance des trafics, de la contrebande, de la corruption et du blanchiment de capitaux mettent en danger la paix et le développement.

Nous devons nous efforcer de régler la plupart de ces questions à l'extérieur du Conseil de sécurité. Les conditions d'une paix durable sont, d'abord et avant tout, nos propres responsabilités, dans diverses régions et dans les États Membres. Mais si ces conditions ne sont pas remplies, ce sera souvent au Conseil de sécurité qu'il incombera de traiter des conséquences de manière efficace et rapide.

Le Conseil a souvent donné une place à des considérations attenantes au développement et à des processus politiques sans exclusive dans ses déclarations, ses résolutions et les mandats qu'il a définis. Pour pouvoir être prêt à apporter des réponses efficaces quand elles s'imposent, le Conseil doit explorer de nouveaux moyens innovants de travailler avec les différents acteurs, y compris la société civile. Les outils existants, tels que les séances organisées selon la formule Arria, doivent être mieux mis à profit. La meilleure prévention des conflits demeure l'appui apporté à la gouvernance démocratique, au respect des droits de l'homme et au développement économique. La politique de développement de l'Union européenne, aujourd'hui, met l'accent sur une solide interaction avec les pays qui en ont le plus besoin, y compris les pays fragiles. Une part notable du soutien fourni par l'Union européenne est consacrée à la réforme du secteur de la sécurité, à l'état de droit, à la justice et à la gouvernance.

Avec l'adoption de la stratégie politique globale de développement de l'Union européenne et dans le cadre de notre politique de résilience, l'accent est également mis sur une meilleure coordination des interventions et instruments divers de l'Union, pour lui permettre d'être un partenaire plus efficace et plus fort des gouvernements et des autres acteurs internationaux. Au Mali et en Somalie, nous déployons toute la gamme de nos instruments, depuis les missions menées dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune jusqu'aux programmes de développement, qui abordent, dans une perspective à plus long terme, les questions de gouvernance, d'état de droit et de mise en place de modes de subsistance résilients. Notre panoplie d'outils de développement s'est améliorée, avec la mise sur pied d'interventions dans le domaine du développement accordant une place à la problématique des conflits et axées sur les droits de l'homme. Une part importante de notre travail consiste à appuyer les autorités nationales dans la lutte contre les menaces transnationales, telles que le terrorisme, le trafic de stupéfiants et la piraterie, et à travailler tant avec les gouvernements qu'avec les organisations régionales. L'Union européenne affine également ses capacités d'alerte rapide afin de déceler les tendances dangereuses, de combler l'écart entre alerte et intervention proprement dite et de privilégier une conception globale, à long terme, de l'action préventive avant que la violence n'éclate.

Le Conseil de sécurité doit aborder la question de la consolidation de la paix le plus en amont possible et recourir davantage au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Les différents examens prévus cette année doivent prendre pleinement en considération la corrélation entre sécurité et développement. L'examen des opérations de paix qui sera effectué cette année doit également tenir particulièrement compte du caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix. Les forces de maintien de la paix ont aidé à organiser des processus politiques participatifs, y compris des élections, dans différents pays touchés par un conflit. Ce faisant, elles ont bénéficié du soutien de l'Union européenne. En 2014, les succès remportés dans la consolidation de la paix ont été menacés, en raison, en particulier, de l'épidémie d'Ebola.

Enfin, la corrélation entre sécurité et développement a également son importance dans notre lutte contre la menace du terrorisme. Dans son travail à cet égard, comme dans d'autres domaines de ses travaux, l'Union européenne s'efforce d'adopter une démarche globale, en intégrant, notamment, des

mesures de renforcement des capacités à l'aide globale apportée aux pays tiers en matière de développement et de sécurité et en coordonnant son action avec celle de ses partenaires principaux. Nous reconnaissons que des progrès concrets dans les domaines de la sécurité, de la justice, des droits de l'homme et de l'état de droit revêtent une importance critique tant pour la lutte contre le terrorisme que pour le développement durable.

Eu égard aux autres manifestations importantes qui se déroulent ici aujourd'hui, dans cet édifice, j'aimerais également, en guise de conclusion, souligner que nous appelons de nos vœux un programme de développement pour l'après-2015 axé sur les gens et fondé sur les droits de l'homme, et combattant la discrimination, notamment l'inégalité entre les sexes et la violence sexiste. Le programme doit aborder les causes structurelles de la pauvreté, des inégalités et de la violence, notamment en renforçant l'efficacité, l'ouverture et le fonctionnement démocratique des institutions, la bonne gouvernance et l'état de droit. Ce n'est qu'en abordant l'ensemble de ces éléments que le nouveau programme pourra être réellement porteur de transformation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Autriche.

M. Sajdik (Autriche) (*parle en anglais*) : Je suis très honoré de prendre la parole au nom des membres du Réseau Sécurité humaine, réseau interrégional composé du Chili, du Costa Rica, de la Grèce, de l'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, du Panama, de la Slovénie, de la Suisse, de la Thaïlande, de l'Afrique du Sud en tant qu'observateur, et de mon propre pays, l'Autriche. Le Réseau Sécurité humaine est un groupe informel d'États plaidant pour un plus grand usage du concept de sécurité humaine dans les politiques et programmes mis en œuvre aux niveaux international, régional et national.

Avant toute chose, j'aimerais remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leyma Gbowee, de leurs exposés détaillés.

Au nom des membres du Réseau, j'aimerais adresser nos vives félicitations à la présidence du Chili pour la convocation de ce débat public très important. Le Réseau Sécurité humaine participe traditionnellement

à des débats portant sur des questions d'importance critique concernant le Conseil de sécurité. Nous sommes très satisfaits de cette initiative opportune, qui met à juste titre en lumière le lien entre un développement sans exclusive et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'adoption ce jour de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3, qui appelle l'ONU et ses États Membres à adopter une conception plus globale et intégrée de la consolidation de la paix, à promouvoir la participation sans exclusive de toutes les parties prenantes à la reconstruction après les conflits, et à adopter davantage de mesures préventives. Ce sont là les éléments fondamentaux de la démarche de sécurité humaine qui peuvent apporter une contribution importante aux débats d'aujourd'hui sur le maintien de la paix et de la sécurité. Face aux défis multiples et à la vulnérabilité contre lesquels doivent se protéger nombre de pays, de sociétés et de populations, la sécurité humaine offre des réponses englobant les aspects relatifs à la paix et à la sécurité, au développement et aux droits de l'homme, soit les trois piliers interdépendants du système des Nations Unies.

Cette démarche, axée sur la prévention, permet une planification efficace et opportune des politiques qui tient compte des causes sous-jacentes des menaces susceptibles de compromettre les perspectives de paix, de stabilité et de développement. Ces causes sous-jacentes de conflits, qu'ils soient intérieurs ou transfrontaliers, comprennent le creusement des disparités socio-économiques et entre les sexes, les tensions ethniques ou religieuses, le manque de respect et le déni des droits de l'homme, et la discrimination et l'exclusion en général.

En ventilant les indicateurs socio-économiques aux niveaux national et local, la démarche de sécurité humaine est en mesure de révéler les différents facteurs d'exclusion qui handicapent les femmes, les groupes minoritaires, ethniques et religieux, et les populations marginalisées sur le plan économique. En associant les populations à la mise au point et à la mise en œuvre des solutions apportées à leurs difficultés quotidiennes, la démarche de sécurité humaine a conduit à des réponses plus efficaces et durables, encourageant l'intégration de toutes les parties prenantes concernées, en particulier les femmes et les groupes marginalisés; elle fait fond sur les capacités locales existantes et elle encourage une plus grande prise en charge au niveau national. Cette démarche doit être un facteur déterminant pour faire

échec à la naissance ou à la propagation de menaces généralisées susceptibles d'entraver réellement ou menacer la promotion du développement, de la stabilité, de la paix et de la sécurité.

Dans les situations de conflit, notre groupe n'a cessé de mettre en avant la sécurité et la dignité des civils touchés par un conflit armé, et en particulier de ceux qui font partie des catégories les plus vulnérables. Le caractère multidimensionnel de la démarche de sécurité humaine, axée sur les populations et adaptée aux différents contextes, a également son importance dans l'appui aux efforts déployés par les sociétés sortant d'un conflit, et en permettant d'assurer un meilleur déroulement des périodes de transition critique vers une normalisation, une stabilité et un développement renforcés. À cet égard, nous constatons des cas encourageants de renforcement des institutions et de participation de la population.

Dans des cas comme celui de la République démocratique du Congo, le concept de sécurité humaine est actuellement appliqué pour apporter une réponse à la réintégration des anciens combattants, aux jeunes défavorisés et marginalisés, au manque de moyens de subsistance viables, aux difficultés rencontrées par les services de santé et d'éducation, aux tensions persistantes entre membres de la communauté, et aux actes de violence sexiste. La démarche intégrée de sécurité humaine complète les différents efforts menés par le Conseil de sécurité dans les situations de sortie de conflit.

Le défi, pour nous, consiste à aborder de façon plus systématique les questions au niveau national sous l'angle de la sécurité humaine, par l'intermédiaire d'une prise en charge nationale, au niveau de l'ensemble des organes locaux et des parties concernées, ainsi que de l'ensemble du système des Nations Unies. Le Réseau Sécurité humaine estime que cela doit permettre une plus grande cohérence et efficacité dans l'utilisation des ressources et dans l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés.

En fin de compte, cette approche garantirait que les stratégies directives en matière de protection, notamment le renforcement de l'état de droit, la promotion de la bonne gouvernance et la protection des droits de l'homme, soient complétées par des politiques et des programmes qui autonomisent les communautés en proie à un conflit et renforcent la cohésion sociale. Ensemble, elles favoriseront une participation accrue et garantiront que les dividendes de la reconstruction et

du développement, ainsi que la jouissance des libertés fondamentales, atteignent tous les segments de la société. En conclusion, cela doit de manière générale servir l'objectif de la paix et de la sécurité internationales pour tous, et fournir aussi un cadre opérationnel au programme de développement pour l'après-2015.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Thöresson (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, et par votre entremise la Présidente Bachelet, de cette occasion qui nous est donnée de prendre la parole au Conseil au nom des pays nordiques sur ce très important sujet. Les pays nordiques tiennent aussi à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, de nous avoir fait part de leurs précieuses observations.

Le développement est toujours politique, et plus particulièrement dans des contextes marqués par le conflit armé et la violence. Ni la paix ni le développement ne se rapportent uniquement aux paroles consignées par écrit d'un commun accord; ils sont tous deux des processus sociétaux, défendus et menés de l'avant par les populations. Tandis que le Conseil de sécurité reste saisi des menaces à la paix et à la sécurité, il est essentiel de considérer, comme nous le faisons aujourd'hui, les facteurs et les causes sous-jacents du conflit et les rechutes dans le conflit. Que faire pour empêcher que des situations ne finissent par figurer à l'ordre du jour du Conseil?

Le développement sans exclusion est la réponse à cette question. Comme l'atteste le présent débat, il ne saurait y avoir de paix ni de développement sans la participation active du grand nombre, y compris bien entendu des plus marginalisés. Par exemple, l'exclusion et les inégalités économiques et sociales systématiques sont aujourd'hui le moteur de beaucoup de conflits. Parallèlement, ce sont les populations des pays en proie à un conflit et des États fragiles qui accusent le plus de retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les populations des pays en proie à un conflit et des États fragiles sont prises au piège de la pauvreté et de la violence.

C'est pourquoi la coopération en matière de développement doit tenir compte des causes profondes et des facteurs de conflit et de violence. Il est essentiel d'analyser les conflits – soulignant et comprenant ces causes et facteurs. Il nous faut comprendre les

facteurs – par exemple politiques, économiques, sociaux et historiques – qui influent directement sur les formes et la dynamique du conflit et de la violence. Nous devons comprendre ce qui sépare et ce qui lie les individus et les groupes.

Si, par exemple, votre groupe ou votre appartenance identitaire détermine votre accès à la sécurité, à la justice, à la terre, à l'emploi et à l'influence politique – ou, en d'autres termes, si votre groupe identitaire vous expose au risque de harcèlement ou de violence de la part de la police nationale, à une discrimination systématique de la part des autorités, au refus de l'accès à la propriété foncière et au manque d'influence – alors tous les efforts de développement visant ces domaines auront une incidence sur le conflit. Instaurer la confiance entre l'État et la société et au sein des groupes renforcera la cohésion sociale, qui est au cœur du développement sans exclusion.

Le développement peut être sans exclusion et peut donc réduire la pauvreté, rompre le cycle de la violence et prévenir l'éclatement de nouveaux conflits ou le retour au conflit si tous les groupes de population, y compris les plus marginalisés, contribuent à créer des opportunités, partagent les dividendes du développement et participent à la prise de décisions. La participation politique sans exclusive aux processus de paix, aux élections, aux processus constitutionnels ou aux efforts de décentralisation est un moyen de régler ou de prévenir les conflits sans recourir à la violence. Le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la formulation des mandats pour appuyer une telle participation, et doit continuer de le faire fort efficacement.

À cet égard, rappelons-nous que les femmes représentent, dans bien des cas, plus de la moitié de la population. Tous les efforts qui ne les impliquent pas sont voués à l'échec. La participation des femmes est essentielle pour l'établissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix. C'est au Conseil qu'il incombe tout particulièrement de garantir la présence et la participation active des femmes. Nous félicitons le Conseil de ses efforts à cet égard, et l'encourageons à continuer de centrer son attention sur la question des femmes et la paix et la sécurité dans tous ses aspects.

Ayant parlé du Conseil, les pays nordiques voudraient voir le Conseil encourager le Secrétariat, y compris les Représentants et les Envoyés spéciaux, à porter une attention accrue au développement sans exclusion, et en particulier à son absence, dans leurs

exposés et rapports. Nous exhortons aussi le Conseil à utiliser toute la panoplie de formats dont il dispose; plus le Conseil tire des enseignements de l'expérience et des travaux des autres acteurs, mieux il sera prêt à répondre efficacement aux situations de crise.

Je voudrais aussi prendre le temps de réfléchir à l'implication des Nations Unies, à l'échelle du système, dans le complexe 'sécurité-développement'. Nous sommes tous d'accord que l'Organisation des Nations Unies doit agir en étant unie dans l'action. Dans sa résolution 2086 (2013), le Conseil estime que les missions de maintien de la paix multidimensionnelles jouent un rôle important : en aidant les pays hôtes à définir les grandes priorités et stratégies de consolidation de la paix; en contribuant à créer les conditions voulues pour que les intervenants nationaux et internationaux puissent oeuvrer à la consolidation de la paix; et en participant elles-mêmes aux premières activités de consolidation de la paix;

Le recours des Nations Unies à une médiation sans exclusive doit être développé plus avant. Il faut recourir à la médiation à toutes les étapes du cycle du conflit. À cet égard, le Conseil trace la voie à la consolidation de la paix qui fera suite, par exemple en répondant à la nécessité qu'un secteur de la sécurité et de la justice légitime, responsable et impartial instaure un climat de confiance non seulement avec les personnes aux fins d'un règlement pacifique des conflits, mais aussi avec les acteurs économiques. Si ce sont les opérations de paix qui s'acquittent dès le début de la tâche d'appuyer le pays hôte, il importe que le reste de l'ONU et les autres acteurs de développement prennent le relais. Actuellement, plusieurs groupes d'acteurs s'occupent du développement, de la consolidation de la paix et de l'édification de l'État aux niveaux international, national, régional et local. Pour renforcer et rendre plus efficaces les initiatives en matière de développement et de consolidation de la paix, il faut plus de cohérence et de coordination. Tous les acteurs doivent participer à la réalisation d'objectifs stratégiques communs que le pays concerné s'est appropriés et dirige.

Dans le cadre de l'instauration d'une paix durable, la paix et la stabilité ne seront peut-être maintenues à long terme que si les blessures de la société sont guéries. Répondre aux griefs ou à la haine nés des atrocités commises dans le passé par des processus de réconciliation ou de justice transitionnelle est nécessaire pour que les sociétés puissent avancer et rompre avec le passé violent. Le développement ne

peut pas aller de soi après un conflit; il doit être sans exclusion aussi en ce sens qu'il traite des questions qui touchent à une paix durable. Afin de prévenir le conflit et l'insécurité à l'avenir, une action décisive doit être menée pour lutter contre le changement climatique. Le changement climatique est un multiplicateur de menaces. Aujourd'hui, malheureusement, le monde court le risque d'une augmentation supplémentaire des températures supérieure à 2 °C. C'est pourquoi on s'attend à ce que le changement climatique pose à l'avenir une menace stratégique majeure à la sécurité.

2015 est l'année des trois examens : ceux des opérations de paix, de la consolidation de la paix et l'étude globale sur les femmes et la paix et la sécurité. Cette année nous donnera donc l'occasion d'examiner nos efforts d'ensemble visant à instaurer une paix durable. Les pays nordiques espèrent que les trois examens nous éclaireront sur la façon dont nous pouvons agir sur ces points plus efficacement, le développement sans exclusion étant une pièce essentielle du puzzle.

Les pays nordiques s'efforcent de promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, l'égalité des sexes et la bonne gouvernance, en tant qu'objectifs autonomes dans le programme de développement pour l'après-2015, qui contribuent de façon essentielle à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. L'inclusion est au cœur de tout ceci. Le programme de développement pour l'après-2015 sera essentiel pour déterminer dans quelle direction doivent aller nos efforts dans les années qui viennent, et il doit aussi inspirer les initiatives du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord sincèrement remercier le Chili de son initiative de convoquer le débat public d'aujourd'hui sur cet important sujet. Je suis reconnaissant aussi de leurs exposés au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et à la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee.

Selon le *Rapport sur le développement dans le monde 2011* publié par la Banque mondiale, 90 % des conflits qui ont éclaté dans les années 2000 à 2010 se sont déroulées dans des pays qui avaient déjà connu un conflit civil. Comme de nombreux chercheurs l'ont indiqué, la récurrence des conflits est attribuée en partie à l'incapacité de promouvoir la consolidation de la paix d'une façon inclusive. En ce qui concerne le maintien

de la paix et de la sécurité internationales, l'inclusion est un facteur extrêmement important dans le cadre des processus de consolidation de la paix. La présente séance arrive donc à point nommé. Le Japon accorde une attention considérable à ce sujet. Depuis 2013, la Mission de mon pays organise en collaboration avec les Missions de la Tanzanie et de la Slovaquie des séminaires sur le thème de l'inclusion au service de la reconstruction des États. Je souhaite, sur la base de ces initiatives, aborder deux questions dans le cadre du présent débat.

Premièrement, s'agissant d'ouverture politique, le Japon contribue activement à la Commission de consolidation de la paix depuis sa création en 2005. La Commission a été créée pour combler ce qui a été décrit comme un trou béant dans le système des Nations Unies, qui n'était pas doté d'une institution capable d'aider concrètement les pays à effectuer la transition de l'état de guerre à une paix durable. L'année dernière, le Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience, que l'Ambassadeur Motohide Yoshikawa, Représentant permanent du Japon, a l'honneur de présider, a tenu des délibérations approfondies sur la question de la transition des missions des Nations Unies.

Dans son rapport final, le Président a souligné qu'un problème de taille rencontré par les pays en situation postconflictuelle était d'instaurer des processus politiques ouverts et durables. Le retrait des missions des Nations Unies limite inévitablement la capacité de l'ONU à appuyer des processus politiques ouverts sur le terrain. Le rapport stipule que la Commission devrait jouer un rôle en proposant une structure politique afin de maintenir l'attention de la communauté internationale et son engagement dans les pays en phase de transition. En outre, le rapport souligne qu'en tant qu'organe consultatif auprès du Conseil de sécurité, la Commission a un rôle crucial à jouer en vue de prévenir la reprise des conflits. Au moment où s'effectue la transition des missions des Nations Unies, la Commission peut appuyer les efforts du Conseil en le tenant au courant de l'évolution du processus global de consolidation de la paix sur le terrain. Elle peut également attirer l'attention du Conseil sur les risques éventuels de rechute lorsqu'un symptôme de ce type, notamment des situations d'exclusion graves, apparaît après le retrait des missions des Nations Unies. À cet égard, nous appelons le Conseil à collaborer avec la Commission afin de renforcer ses fonctions d'alerte rapide et de prévention des conflits.

Ma deuxième observation porte sur le développement sans exclusion, qui est un élément essentiel de la sécurité humaine et qui doit également être l'un des principes clefs du programme de développement pour l'après-2015, qui sera adopté en septembre. Le Japon apporte, sans attendre, un concours aux activités de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. En Afrique, depuis plus de 20 ans, le Japon appuie activement les efforts déployés par les pays africains pour consolider la paix et promouvoir le développement, et ce par le biais du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Grâce à ce processus, non seulement le Japon fournit une assistance en ayant une idée précise du lien entre consolidation de la paix et développement, mais il promeut également une société sans exclusion, en particulier en fournissant une aide aux femmes et aux jeunes. Par exemple, la coopération technique proposée par le Japon au Kenya et à la Tanzanie contribue à la promotion du rôle des femmes dans l'agriculture et de l'égalité des sexes dans la gestion des exploitations agricoles. Cette assistance permet également d'autonomiser les femmes et de renforcer l'inclusion sociale.

Le Japon est déterminé à continuer de concourir activement à la promotion de la paix et d'une société sans exclusion par le biais des activités de la Commission et de l'assistance bilatérale. Nous espérons que le Conseil de sécurité restera saisi de la question de la consolidation de la paix et du développement sans exclusion afin de continuer à renforcer le rôle qu'il joue dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et d'améliorer sa complémentarité avec la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire S. E. la Présidente Michelle Bachelet, de l'accession du Chili à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous tenons à remercier le Secrétaire général de la déclaration qu'il a prononcée ce matin. De même, nous remercions sincèrement l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, du Brésil, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la

paix en 2011 et Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique, de leurs interventions.

Le Groupe des 77 ne prend habituellement pas la parole à l'occasion des séances du Conseil de sécurité. Le mandat de notre groupe est axé sur les questions de développement économique et social. Cependant, le présent débat du Conseil sur la question du développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales nous a poussés à demander la parole afin qu'il soit pris acte des vues de plus des deux tiers des États Membres de l'ONU.

Le lien entre paix, sécurité et développement est indéniable. La réalisation des objectifs de développement diminuerait le risque de voir apparaître des conflits. Les conflits internes dans de nombreux endroits du monde sont essentiellement liés aux conditions de vie de la population et à la non-réalisation de ses aspirations en matière de développement. De nombreux gouvernements qui ne parviennent pas à répondre à ces aspirations sont menacés par des troubles internes. Le non-respect des engagements en matière d'aide au développement, d'allègement de la dette des pays en développement, d'ouverture des marchés et de transfert de technologies, nuit également à la consolidation de la stabilité. Ce sont ces questions qui doivent être abordées dans l'enceinte appropriée au sein de laquelle nous, États Membres, devons prendre des engagements concrets à cet égard.

Le Groupe des 77 et la Chine tiennent à souligner que la tâche principale du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Charte des Nations Unies définit clairement les rôles et les responsabilités des organes principaux de l'ONU. Comme l'a déjà souligné le Groupe dans cette salle, le principe de séparation des mandats des organes de l'ONU doit être respecté.

Le Conseil de sécurité se penche sur la question du développement dans le contexte de la paix et de la sécurité à un moment crucial, alors que le processus de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 commence. De fait, le processus intergouvernemental, qui commence aujourd'hui, est en train d'être mis en marche au moment même où nous parlons. Le Groupe reste d'avis que les mandats des différents organes de l'ONU doivent être respectés et que l'Assemblée générale reste le principal organe délibérant au sein duquel tous les États Membres ont la possibilité de participer sur un pied d'égalité aux débats consacrés au développement.

Le Président de l'Assemblée générale a nommé des cofacilitateurs qui doivent diriger un processus de négociation sur le programme de développement pour l'après-2015, auquel participeront toutes les parties prenantes, conformément au règlement de l'Assemblée générale. Le Groupe des 77 et de la Chine prendra part à ce dialogue constructif pour veiller à ce que l'ONU continue de jouer un rôle central dans les efforts visant à relever ces défis mondiaux de développement. Nous participerons aux négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 pour faire en sorte que l'ONU élabore un programme mondial de développement à même de contribuer au développement international, conduisant ainsi à une prospérité, une paix et une sécurité durables.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Groupe des 77 et de la Chine continuera d'œuvrer au développement durable et à l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'au respect des engagements pris par les pays développés dans toutes les instances pertinentes de développement. En tant qu'États Membres, nous avons l'obligation de veiller à ce que ces questions dans toute leur complexité soient traitées au sein des organes compétents de l'ONU, afin de garantir la plus large participation possible des États Membres.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Présidente Bachelet du Chili pour sa présence à cette importante séance. Nous félicitons le Chili de son accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Nous voudrions également souhaiter à tous les États Membres une bonne année, de paix et de sécurité.

Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir organisé cet important débat public sur le développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous voudrions également féliciter les nouveaux membres du Conseil, à savoir l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et le Venezuela, en leur souhaitant plein succès pendant la durée de leur mandat au Conseil. Je tiens aussi à féliciter le Tchad pour sa conduite remarquable des travaux du Conseil le mois dernier.

Nous remercions le Chili des efforts qu'il a déployés en vue de la rédaction de la déclaration présidentielle S/PRST/ 2015/3, adoptée aujourd'hui. Il ne fait nul doute que tous les peuples du monde aspirent

au niveau le plus élevé possible de développement, afin de pouvoir jouir du bien-être et de la prospérité. Cependant, il ne saurait y avoir de développement sans sécurité. Malgré son potentiel humain et ses ressources considérables, l'Iraq est confronté à des conflits et des dangers qui mettent en péril son projet national, qui vise à mettre en place un régime politique démocratique représentatif de toutes les composantes de la société iraquienne et soucieux de garantir la participation de tous les Iraquiens au choix de leurs dirigeants par le truchement d'un processus électoral transparent et équitable. Nous sommes fermement convaincus qu'il s'agit du premier pas dans la bonne direction, si nous voulons bâtir un avenir stable et sûr pour l'Iraq et pour tous les Iraquiens, pour qu'ils puissent parvenir au développement sans exclusion qu'ils appellent de leurs vœux.

Les menaces découlant des activités terroristes comptent parmi les plus graves dangers qui pèsent sur l'Iraq. L'Iraq figure en tête de liste des États les plus touchés par les diverses formes et manifestations du terrorisme en 2014. Le terrorisme a affecté les infrastructures et les villes en Iraq, et a ainsi porté un coup dur à l'activité économique. Cela a eu à son tour une incidence négative sur le développement durable et le progrès économique dans toutes ses dimensions, tant socioéconomiques qu'environnementales. Le développement, la bonne gouvernance et la démocratie durable font cruellement défaut en Iraq. Notre pays a également besoin d'un environnement favorable aux investissements étrangers, tout comme il a besoin de stabilité au niveau de ses politiques macroéconomiques.

Nous notons avec satisfaction que la communauté internationale est désormais plus consciente et plus cohérente dans sa lutte contre cette menace aux multiples facettes qu'est le terrorisme, qui n'est plus une menace locale mais est désormais une menace transnationale, voire un problème transcontinental, et par conséquent une menace pour la paix et la sécurité internationales. En faisant fond sur les efforts internationaux visant à appuyer ceux déployés par l'Iraq et sur la base du sens de la responsabilité collective pour lutter contre le terrorisme international, nous appelons la communauté internationale, qui a fait des efforts supplémentaires à cet égard, à lutter contre le terrorisme, qui exploite les ressources et se sert du trafic d'organes pour financer ses activités. La communauté internationale doit concentrer ses efforts à prévenir toute collaboration avec l'État islamique. Nous tenons à rappeler à cet égard que l'engagement des États Membres à mettre en œuvre

les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité est le meilleur moyen de lutter contre les effets du terrorisme sur la population mondiale.

Pour terminer, les peuples qui vivent dans l'insécurité ne peuvent pas atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela démontre que le cadre global actuel de développement durable a échoué à régler les problèmes résultant de la violence organisée, du terrorisme et de l'insécurité. Par conséquent, nous aspirons à un programme de développement pour l'après-2015 qui serait plus efficace s'agissant d'atténuer et d'éliminer les effets du terrorisme sur le développement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je félicite le Chili d'avoir organisé ce débat public sur le thème du développement sans exclusion. Ce thème est en effet d'une importance fondamentale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, l'ont bien montré dans leurs exposés.

Je souscris pleinement à la déclaration de l'Union européenne. Qu'il me soit permis d'y ajouter quelques observations à titre national.

À l'aube du Sommet mondial de 2015, l'interdépendance entre les trois piliers des Nations Unies, la paix et la sécurité, le développement durable et les droits de l'homme et l'état de droit n'est plus à démontrer. Au cours de notre récent mandat au Conseil de sécurité, nous avons cherché à promouvoir une approche intégrée, fidèles à notre conviction profonde que la paix et la sécurité ne sauraient être garanties sans développement, sans protection des droits de l'homme et sans gouvernance démocratique. Mon pays s'engage depuis longtemps en faveur du développement, d'un développement durable, sans exclusion. Nous continuons ainsi de consacrer 1% de notre revenu national brut à la coopération au développement, en appuyant des programmes de coopération notamment dans les secteurs sociaux, l'éducation et la santé, afin d'aider nos pays partenaires à favoriser le développement sans exclusion de leurs sociétés.

La communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, à la pauvreté, à la discrimination, à l'exclusion, à l'absence d'état de droit,

pour ne citer que celles-là. Nous le voyons dans le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité, comme dans les travaux intergouvernementaux en cours au niveau de l'Assemblée générale, qui visent à établir un programme de développement durable pour l'après-2015. Nous nous en félicitons. Pour ma part, je voudrais me concentrer sur deux aspects du présent débat : la consolidation de la paix après les conflits et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes.

La consolidation de la paix est un effort de longue haleine, qui doit mobiliser l'ensemble des forces vives des pays et régions concernés et bénéficier d'un appui cohérent et à long terme de la communauté internationale. Les efforts de consolidation de la paix n'auront d'impact durable que s'ils contribuent à la mise en place de processus politiques sans exclusive et s'ils favorisent l'éclosion d'institutions nationales compétentes et redevables à l'égard de leurs citoyens. Les situations en République centrafricaine et au Soudan du Sud, parmi d'autres, nous ont montré que le risque de résurgence d'un conflit est hélas élevé si tel n'est pas le cas et que les causes profondes d'un conflit ne sont pas traitées de façon adéquate.

Comme d'autres intervenants l'ont déjà relevé, il est également primordial de garantir la participation des femmes et des jeunes et d'autres groupes de la société trop souvent exclus de la prise de décisions : non seulement parce que les femmes et les jeunes sont des acteurs de changement, mais aussi parce qu'ils sont les plus vulnérables dans les situations de conflit et d'après-conflit. Il importe de créer des perspectives d'avenir pour les jeunes, ces jeunes qui représentent une part croissante de la population dans les pays en développement. La marginalisation des jeunes et l'absence de perspectives professionnelles pour les jeunes en font des proies faciles pour les discours attisant la haine et l'extrémisme. D'acteurs de la paix et du développement, ils risquent de devenir des acteurs de l'instabilité et de la violence.

Pour conclure, je voudrais réitérer notre appui aux initiatives visant à améliorer l'alerte précoce, en particulier l'initiative du Secrétaire général « Les droits avant tout », qui doit permettre de tirer la sonnette d'alarme lorsque des violations des droits de l'homme et des dynamiques d'exclusion néfastes se font jour. Nous espérons que cette initiative mettra le Conseil de sécurité en mesure de mieux percevoir les signes avant-coureurs de conflits et d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

Maintenir la paix et la sécurité internationales et prévenir les conflits sont les deux faces d'une même médaille. L'histoire jugera les Nations Unies sur notre capacité à œuvrer ensemble pour un avenir dans la dignité pour tous. Nous sommes convaincus qu'il est possible d'y arriver, que nous pouvons vaincre la pauvreté et la violence, et adopter des modèles de développement durable qui permettront aux générations futures de mieux vivre. Cela exige que nous redoublions d'efforts, dans tous les fora, y compris le Conseil, pour mettre fin à l'exclusion et aux inégalités sous toutes les formes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prozor (Israël) (*parle en anglais*) : La présence de la Présidente Michelle Bachelet parmi nous aujourd'hui était un grand honneur, et je tiens à remercier et à féliciter le Chili d'avoir porté ce thème important à l'attention du Conseil.

Il est tout à fait indiqué qu'un débat sur le développement sans exclusion ait lieu le jour qui honore Martin Luther King, Jr.. Martin Luther King s'est battu pour les droits de l'homme et la dignité humaine. Il a montré au monde que des sociétés fortes ne cèdent pas à la division mais qu'elles enseignent la tolérance et embrassent la diversité. Il nous a également appris que nous devons nous engager sans réserve pour les valeurs auxquelles nous croyons. Il a déclaré :

« La véritable grandeur d'un homme ne se mesure pas à des moments où il est à son aise, mais lorsqu'il traverse une période de controverses et de défis. »

Le défi qui nous attend est immense. Dans l'année qui vient, l'ONU va dévoiler un nouveau programme de développement. Il est de notre devoir de veiller à ce qu'il soit véritablement porteur de transformation et puisse ouvrir la voie à un avenir meilleur pour des millions de personnes dans le monde entier. Nous devons créer un environnement propice à des sociétés sans exclusion et pacifiques, en encourageant la bonne gouvernance, en appuyant des institutions solides, et en promouvant l'état de droit aux niveaux tant national qu'international.

Il y a 15 ans, le Conseil adoptait la résolution 1325 (2000), qui prenait acte du rôle critique que les femmes jouent dans la promotion et le maintien de sociétés pacifiques. Dans de nombreux pays, la situation sur le terrain n'est toujours pas à la hauteur des aspirations du Conseil. Dans le monde entier, trop

nombreuses sont les femmes qui continuent à être traitées comme des citoyens de seconde classe. Du Nigéria à la Syrie, du Pakistan au Soudan, les femmes sont soumises à des violences et à une discrimination indicibles. Dans de nombreux endroits, elles sont interdites de participer à la vie politique, elles ne peuvent pas travailler ou aller à l'école, ou alors elles sont victimes de violences sexuelles sur lesquelles les autorités locales ferment les yeux.

Les sociétés qui oppriment les femmes ne se rendent pas service, et ce, à double titre. Premièrement, elles commettent une injustice contre la moitié de la population, et deuxièmement, elles font entrave au développement. Nous savons que, lorsque la moitié de la population est laissée pour compte, la route vers le développement est sans issue. Nous savons également que les femmes promeuvent la paix et la réconciliation dans leurs sociétés. À titre d'exemple, au Rwanda, les femmes ont été les locomotives de la reconstruction et de la consolidation de la paix au lendemain du conflit. Aujourd'hui, le Rwanda occupe le septième rang des pays s'agissant de l'égalité des sexes, et les femmes sont pleinement représentées aux échelons économiques et politiques les plus élevés du pays.

Martin Luther King, Jr. nous a appris que « Le changement n'a rien d'inévitable; il repose sur la persistance ». Les défis liés au développement – les difficultés, la désespérance, la pauvreté – peuvent sembler insurmontables. Les problèmes de sécurité que nous rencontrons sont tout aussi redoutables. Pourtant, je suis optimiste. Je suis optimiste parce que j'ai vu, de mes propres yeux, comment l'inclusion rend les sociétés plus riches.

Dès ses premiers jours d'existence, Israël a ouvert ses portes à des populations de toutes nationalités et de toutes confessions, venant du monde entier. Nous avons défendu un système pédagogique qui enseigne la tolérance et un système judiciaire qui préserve les droits de tous. Aujourd'hui, l'on y trouve des personnes de toutes races, de toutes convictions et de toutes religions, qui prospèrent dans tous les secteurs de la société. Israël comprend également que l'autonomisation des femmes est au fondement d'une société dynamique. Les pionniers qui ont fondé le mouvement des kibboutz en Israël ont édifié une société axée sur la coopération et l'égalité. Les femmes ont contribué à toutes les facettes de la société des kibboutz, des terres agricoles au terrain politique.

L'égalité des sexes est également consacrée dans notre Déclaration d'indépendance, adoptée en 1948. Il y a plus de 40 ans, lorsque Golda Meir a été élue Première Ministre, Israël était le troisième pays au monde à élire une femme à la fonction suprême. De fait, Israël est le seul pays du Moyen-Orient où les femmes ont dirigé chacune des trois branches de l'administration. Aujourd'hui, nous continuons d'investir dans les femmes. Le Gouvernement israélien finance un certain nombre de programmes de formation professionnelle aux technologies avancées à l'intention des femmes arabes, bédouïnes et juives, afin de leur permettre de réaliser tout leur potentiel.

La prospérité et la stabilité des sociétés suppose également que les jeunes eux-mêmes peuvent véritablement façonner leur avenir. La génération actuelle des enfants et des jeunes est la plus importante de toute l'histoire humaine. Sur les 7 milliards d'habitants que compte le monde, près de la moitié ont moins de 25 ans. Ces jeunes nourrissent des espoirs et des rêves. Or, lorsque des jeunes entrevoient un avenir sans emploi et sans perspectives, la frustration s'installe. Si cette question n'est pas réglée, elle peut se transformer en bombe à retardement.

Le Conseil a peut-être entendu parler d'Usaid Barho, un jeune garçon syrien de 14 ans. Comme d'autres garçons de son âge, Usaid rêvait de grandir et de trouver un emploi qui ferait la fierté de sa famille. Mais il n'y a pas de rêve facile pour un garçon qui grandit en Syrie. L'année dernière, Usaid a été recruté par des extrémistes sunnites de l'État islamique d'Iraq et du Levant qui ont menacé de violer sa mère s'il ne rejoignait pas leurs rangs. Ne voyant nulle autre solution, Usaid s'est porté volontaire pour être kamikaze. Il a porté un gilet d'explosifs et s'est rendu à une mosquée chiite pour se présenter aux gardes locaux.

L'histoire d'Usaid n'est pas un cas isolé. Les groupes extrémistes prospèrent dans les régions où il y a la mauvaise gouvernance, un faible niveau d'état de droit et une exclusion sociale généralisée. Ce n'est pas un hasard si la plupart des pays qui menacent la paix et la stabilité mondiales sont les mêmes dans lesquels des millions de personnes sont privées de leur dignité et de leurs libertés fondamentales. Partout dans le monde, les islamistes radicaux mènent un combat contre notre mode de vie, nos valeurs et nos libertés. Le développement peut jeter les bases de la stabilité, mais ce n'est pas suffisant. Nous devons combattre les extrémistes qui sèment les graines de la haine. Nous devons extirper le

radicalisme et éliminer les terroristes qui cherchent à détruire notre mode de vie.

En œuvrant ensemble, nous réussissons à accomplir ce pour quoi l'ONU a été créée, à savoir améliorer la vie de centaines de millions de personnes. Nous sommes la première génération à avoir la possibilité d'éliminer l'extrême pauvreté. Un proverbe africain dit que si l'on veut aller vite, il faut y aller seul, mais l'on veut aller loin, il faut y aller ensemble. Nous sommes arrivés jusqu'ici et avons accompli tant de choses que nous ne saurions nous arrêter maintenant. Ensemble, nous devons lutter pour faire tomber les barrières qui nous séparent. Ensemble, nous devons bâtir des sociétés plus pacifiques et, ensemble, nous devons nous unir pour réaliser le rêve commun de tous les peuples, à savoir un avenir meilleur pour nos enfants et une chance de vivre dans la paix et la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence chilienne d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. La Pologne s'aligne sur la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne.

L'année 2015 offre l'occasion exceptionnelle de discuter du lien qui existe entre le développement sans exclusion et la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix et celui des opérations de maintien de la paix, ainsi que l'examen de haut niveau destiné à évaluer la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) donneront lieu à une profonde réflexion sur cette question. Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et les préparatifs du sommet en vue de l'adoption du programme pour l'après-2015 fourniront également une bonne occasion de discuter des progrès réalisés à cet égard.

Nous savons que le développement n'est pas une question prioritaire dans le cadre des délibérations du Conseil de sécurité. Cependant, trop de fois par le passé, le Conseil a eu à traiter des conséquences du sous-développement et de la fragilité. Trop souvent, la communauté internationale a dû réagir au tout dernier moment. C'est pourquoi nous apprécions le fait que ces dernières années, les liens entre paix, sécurité et développement soient de plus en plus reconnus par les membres du Conseil de sécurité. Une coopération

fructueuse s'est nouée entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix.

Les mandats multidimensionnels des opérations de maintien de la paix et des missions politiques permettent d'en accroître l'efficacité. Les mandats des opérations de paix des Nations Unies sont de plus en plus élaborés de manière à ce que davantage de tâches de consolidation de la paix – notamment l'appui à la reconstruction économique, aux processus électoraux et au renforcement des institutions – soient confiées aux soldats de la paix. C'est pourquoi le lien entre développement et sécurité doit se refléter dans les examens des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix qui seront réalisés cette année.

Il y a encore des endroits de par le monde où nous devons prévenir le cycle de la violence récurrente. Nous sommes d'avis que le Conseil pourrait recourir davantage à ses méthodes de travail à cet égard, en organisant notamment plus fréquemment des réunions selon la formule Arria avec les représentants de la société civile. La sécurité n'est pas uniquement l'absence de conflit, c'est aussi l'absence des menaces que les catastrophes naturelles et les changements climatiques font peser sur la sécurité humaine et le bien-être. Comme nous le savons tous, les changements climatiques est un multiplicateur de menace. La hausse potentielle du niveau des mers et la disparition de territoires résultant des changements climatiques peuvent sérieusement compromettre l'avenir de nombreux États vulnérables. Certains pays pourraient disparaître et des nations entières pourraient avoir besoin d'aller chercher refuge loin de leurs terres. Nous devons relever le défi mondial de l'adaptation aux changements climatiques, de la gestion des risques et de l'exploitation durable des ressources non renouvelables.

Nous sommes satisfaits que la Conférence sur les changements climatiques qui s'est tenue à Varsovie en 2013 a permis d'adopter des décisions très importantes à cet égard – le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, qui fournit de l'aide aux populations vulnérables, et le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus visant à dédommager et à suivre les efforts entrepris par les pays en développement pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts.

N'oublions pas le troisième élément du triptyque, à savoir les droits de l'homme. Le respect des libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression, des médias et d'association, l'intégration des femmes dans

tous les aspects de la vie politique et sociale, ainsi que l'état de droit et la bonne gouvernance sont essentiels pour réduire la probabilité de conflits violents.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais ajouter quelques remarques à titre national sur certaines questions spécifiques.

Nous partageons pleinement la logique et l'objectif de l'initiative de la présidence chilienne de convoquer un débat public du Conseil de sécurité sur le développement sans exclusion et son importance dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Comme le souligne le document de réflexion (S/2015/6, annexe), seule une conception globale des questions de paix, de sauvegarde des droits de l'homme et de développement économique peut permettre de concrétiser la vision des fondateurs de l'Organisation, à savoir un monde sans guerre.

Il est très intéressant de noter que ce débat se déroule à la veille du lancement du processus intergouvernemental visant à élaborer le programme de développement durable pour l'après-2015. Notre impératif moral est de promouvoir des sociétés ouvertes, ce qui est en soi un investissement stratégique s'agissant d'améliorer la sécurité, de promouvoir le développement économique et de renforcer les institutions. Dans cet esprit, le développement sans exclusion est devenu une constante dans les actions menées par l'Italie, de même que dans ses programmes de coopération depuis qu'elle a lancé des initiatives novatrices telles que le programme PRODERE en Amérique centrale dans les années 90 – un programme multidisciplinaire de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés dans six pays d'Amérique centrale, qui a permis de fournir de l'aide à 700 000 personnes. À la lumière de notre expérience en matière de coopération au service du développement, et dans le droit fil des mesures prises à ce jour en vue de préparer le programme de développement pour l'après-2015, nous nous réjouissons particulièrement de retrouver le concept d'intégration dans tous les objectifs présentés dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (voir A/68/970).

Les minorités sont actuellement le groupe le plus exposé aux nombreuses crises, souvent en raison de

facteurs religieux, ethniques et sociaux. En particulier, les individus appartenant à des groupes minoritaires font partie des principales victimes de la violence. Leurs vulnérabilités civiles et politiques sont aggravées dans nombre de situations par des disparités économiques et sociales, qui les empêchent tout particulièrement de pouvoir jouir des droits économiques, sociaux et culturels de tout citoyen. Pour relever ce double défi, il faudrait sans doute inclure les minorités dans les processus décisionnels.

L'Italie appuie de longue date les mécanismes d'alerte rapide de l'ONU visant à détecter rapidement des risques d'atrocités de masse. L'Italie a soutenu la mise à jour du *Framework of Analysis for Atrocity Crime* rédigé par le Bureau du Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Adama Dieng, et de la Conseillère spéciale pour la responsabilité de protéger, Jennifer Welsh, et lancé au mois de décembre 2014 ici-même à New York.

Un domaine dans lequel l'Italie est très active est celui de la formation professionnelle des fonctionnaires des organes de répression dans les pays en transition. Celle-ci inclut des cours de formation dispensés depuis 2010 aux fonctionnaires et aux attachés du Gouvernement afghan, sur les applications théoriques et pratiques du droit international humanitaire et des droits de l'homme, un accent particulier étant mis sur les groupes les plus vulnérables. Les programmes du Centre d'excellence pour les unités de police de stabilité, créé en 2005 à Vicenza et dirigé par les carabinieri italiens pour former les instructeurs des unités de police spécialisées, incluent dans tous leurs modules de formation la thématique de la protection et de la promotion des droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les minorités. Les formations du Centre d'excellence sont suivies par des responsables en provenance essentiellement de pays d'Afrique et d'Asie et représentant environ 70 % des élèves.

Mais surtout, nous estimons que tout débat sur le développement sans exclusion doit nécessairement se pencher sur les questions liées à la problématique hommes-femmes. Dès le départ, l'Italie a appuyé l'adoption et la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Nous comptons parmi les pays ayant adopté un plan d'action national pour l'application de la résolution et nous avons pris un certain nombre de mesures pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. De plus, nous avons été le premier État Membre à insister pour que les questions liées aux femmes et la paix et la sécurité soient aussi prises en compte dans le cadre de l'Examen périodique

universel. Dans le même esprit, nous avons mis au point des projets spécifiques en relation avec la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) en Afghanistan, au Liban, en Somalie et dans les territoires palestiniens autonomes.

Il est absolument fondamental que nous étudions attentivement le lien entre prévention du crime, justice pénale et état de droit dans l'optique d'un développement sans exclusion. Il s'agit d'un domaine où, selon nous, nous devrions nous efforcer de trouver un équilibre, même lorsque les besoins en matière de sécurité et l'impératif d'efficacité pour répondre au crime peuvent paraître en contradiction avec les principes de l'état de droit et de la séparation des pouvoirs. Telle est l'idée maîtresse qu'exprime la résolution de l'Assemblée générale relative à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (résolution 55/25), dont l'Italie était coauteur et facilitateur. La résolution rappelle clairement les valeurs liées à l'état de droit, compris comme le respect de la légalité internationale et nationale, et celles liées au respect de la dignité humaine, en particulier celles des groupes plus vulnérables de la société, les mineurs, les femmes et les migrants.

À cette fin et dans la perspective du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui aura lieu à Doha en avril 2015, cinq pays, dont l'Italie, ont demandé l'organisation d'un débat, le 24 février, qui sera présidé par le Président de l'Assemblée générale et portera précisément sur les corrélations entre justice pénale, état de droit et développement. Une autre manifestation de haut niveau sur les questions des droits de l'homme et de l'état de droit en lien avec la justice pénale pour lutter contre la criminalité transnationale sera organisée par l'Italie et la Thaïlande en marge de l'ouverture du Congrès.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Chili d'avoir convoqué le présent débat. On constate en effet comment les graves problèmes économiques et l'injustice sociale alimentent le mécontentement, le terrorisme, l'extrémisme et le radicalisme dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi, le progrès socioéconomique, s'inscrivant dans le contexte d'un développement sans exclusion, est le moyen le plus efficace de faire reculer les menaces et d'ouvrir la voie à la stabilité à long terme.

Il est primordial d'étudier comment les sociétés sont gouvernées sur la base de l'état de droit, comment les ressources sont distribuées et comment les menaces et les vulnérabilités nouvelles sont combattues. Ainsi en Afrique, que ce soit avant, pendant ou après un conflit, nous devrions veiller à ce que les institutions économiques, politiques, législatives et judiciaires soient sans exclusive, robustes, efficaces et responsables, et répondent aux besoins de tous, y compris les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes. C'est pourquoi les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique devraient assumer des tâches de plus en plus complexes et hybrides, y compris des tâches globales ou plus ciblées axées sur la reconstruction sociale afin de créer des États légitimes, sans exclusion et efficaces.

Le travail de la Commission de consolidation de la paix et du Bureau d'appui à la consolidation de la paix devrait être mieux appuyé à cet effet, en coopération étroite avec l'Union européenne, l'Union africaine et les structures sous-régionales, afin d'aider à mettre en place des systèmes de gouvernance sans exclusion, capables de résister aux chocs et à la vulnérabilité et accordant un rôle fort aux femmes en matière de paix et de développement.

Dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015, le Kazakhstan s'est engagé en faveur d'un développement sans exclusion et centré sur la personne, formant un socle pour la paix et la sécurité, dans le cadre de sa stratégie Kazakhstan 2050 et du programme Nurly Zhol (La marche vers l'avenir) lancé récemment. Il s'agit dans les deux cas de plans de stabilisation politique et macroéconomique qui visent à garantir dans le même temps une protection sociale, des soins de santé, une éducation, des logements et des emplois de qualité. Le Kazakhstan a promulgué une législation progressiste en faveur de la reconnaissance des 130 groupes ethniques et 20 confessions religieuses recensés sur son territoire.

Mon pays est également très attaché au développement sans exclusion à l'échelle mondiale. Pour garantir l'harmonie entre toutes les ethnies vivant sur son territoire et dans sa région, mon pays a pris l'initiative de réunir régulièrement le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles. Nous accueillerons en juin, à Astana, la cinquième réunion du Congrès cette année, qui aura pour thème « Dialogue des dirigeants religieux et politiques pour la paix et le développement ». Mon gouvernement

remercie l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies de l'appui qu'elle continue d'apporter au Congrès.

Le Forum économique d'Astana, organisé par le Kazakhstan, et la Conférence mondiale contre la crise ont offert de nouvelles feuilles de route pour la stabilité économique. L'idée d'un plan mondial contre la crise mérite particulièrement l'attention et pourrait être explorée plus avant par l'ONU.

En sa qualité de Président de plusieurs organisations régionales – l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie –, le Kazakhstan a mis tout en œuvre pour garantir la sécurité et préserver sa région des conflits, de la criminalité transnationale et du terrorisme. Mon pays se propose aujourd'hui d'accueillir à Almaty un centre régional des Nations Unies qui mettrait l'accent sur le développement durable, l'assistance humanitaire et le renforcement de la résilience. Nous estimons qu'une Asie centrale forte et stable contribuerait à la paix mondiale. Accordant une grande importance au développement sans exclusion, la campagne que mène le Kazakhstan en vue d'obtenir un siège non permanent au Conseil de sécurité est axée sur la sécurité humaine grâce à la réalisation de la sécurité nucléaire, de la sécurité alimentaire, de la sécurité hydrique et de la sécurité énergétique.

Mon pays continue à appuyer pleinement les efforts du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour trouver des solutions garantissant la paix et la sécurité mondiales dans un contexte de développement sans exclusion.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Colombie.

M. Ruiz (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la délégation chilienne de l'importance qu'elle accorde aux questions de développement et d'avoir préparé la note de réflexion (S/2015/6, annexe) pour orienter notre débat.

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité cette année, je veux également adresser nos félicitations et tous nos vœux de succès aux nouveaux membres non permanents du Conseil, à savoir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie,

la Nouvelle-Zélande et la République bolivarienne du Venezuela.

Comme l'a affirmé le Conseil de sécurité à maintes reprises, la sécurité et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Ils sont tous deux déterminants pour parvenir à la paix durable. Le Conseil a également reconnu que les corrélations qui existent sont multiples, complexes et varient selon les cas. C'est pourquoi le Conseil, dans la limite de ses compétences et dans le cadre de l'examen des questions qui sont inscrites à son ordre du jour, a un rôle tout à fait singulier à jouer afin d'encourager des décisions qui contribuent de manière notable au développement durable et sans exclusion dans les pays qui sont en proie à un conflit ou qui sortent d'un conflit.

Il est évident qu'à elles seules, les stratégies exclusivement militaires ou axées sur la sécurité ne suffisent pas à régler les situations de conflit actuelles. Le Conseil de sécurité doit envisager comment il est possible d'encourager la mise en place et le développement de conditions propices à une paix durable, où le bien-être économique et social deviendrait un élément clef auquel il pourrait contribuer. Le Conseil a pris des mesures en ce sens et a inclus des tâches de reconstruction utiles dans les mandats de certaines opérations de consolidation de la paix. Toutefois, ces pratiques sont encore naissantes, et il subsiste plusieurs secteurs dans lesquels nous devons approfondir et renforcer nos efforts. Comme le Secrétaire général l'a dit, ce qu'il faut c'est un appui plus robuste et un renforcement de la coopération avec la Commission de consolidation de la paix, les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales.

D'autre part, et comme cela a été dit plusieurs fois au cours du présent débat, un élément central est l'autonomisation des femmes et leur participation au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. Les femmes doivent être parties aux délibérations et assumer un rôle central dans la mise en œuvre des stratégies de prévention et de règlement des conflits, étant donné que la problématique hommes-femmes est un élément incontournable pour la mise en œuvre de stratégies fructueuses pour la paix.

Je crois que le moment est venu de rappeler ce que la Ministre des relations extérieures de la Colombie avait déclaré en 2011 lors d'un débat public du Conseil de sécurité :

« Il est évident que le Conseil n'est pas l'instance qui doit prendre des décisions relatives au développement. Il ne faut toutefois pas oublier que ses décisions ont des répercussions sur le développement des pays à long terme et qu'il s'agit là d'un élément fondamental de toute paix durable »

Puis elle avait ajouté :

« il est impératif que les actions de ses organes principaux transforment la réalité, donnent lieu à des changements de fond pour le bien-être des populations et aient un impact réel dans les situations qui sont inscrites à l'ordre du jour de ses organes depuis des décennies. » (S/PV.6479, p 12).

C'est pourquoi la Colombie juge nécessaire que les diverses entités du système des Nations Unies continuent à renforcer leur coopération sur les questions relatives au développement et à la sécurité. Il ne s'agit pas que le Conseil devienne un organisme de développement, mais qu'il puisse collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies, mettre à profit leur expérience et leurs connaissances et créer des synergies avec ces entités dont le mandat touche aux questions de développement. Il est donc indispensable d'établir une division du travail claire et adéquate afin de parvenir à de meilleurs résultats et d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Ainsi, le Conseil pourrait user au mieux de ses méthodes de travail pour tirer profit de la valeur ajoutée qu'offrent les organismes des Nations Unies et travailler de concert à des solutions durables à ces conflits.

Enfin, qu'il me soit permis de mettre en exergue deux aspects clefs des liens qui existent entre développement et sécurité et le rôle du Conseil de sécurité.

L'appropriation nationale est un principe fondamental que le Conseil de sécurité doit continuer à renforcer et à appuyer, conscient du fait que l'État concerné est l'acteur principal chargé d'établir les priorités, les programmes et les stratégies intégrées en vue de régler les conflits et de promouvoir le développement.

Deuxièmement, la création et le renforcement des capacités et des institutions nationales sont prioritaires. Favoriser le développement inclusif dans les pays touchés par les conflits exige inmanquablement des connaissances, des capacités et des structures

institutionnelles nationales qui permettent de réaliser les aspirations légitimes de la population.

Le Conseil de sécurité dispose donc d'un potentiel considérable pour favoriser le développement dans le cadre de son mandat et pour contribuer à cet objectif.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Hongrie.

M. Hetesey (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Chili d'avoir organisé ce débat public en temps opportun. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, et la lauréate du prix Nobel la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs exposés très instructifs ce matin.

La Hongrie, en sa qualité de Coprésident du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, a collaboré avec les États Membres pour veiller à ce que l'objectif 16 du document final reconnaisse de manière explicite le lien qui existe entre paix, inclusion, développement durable, justice et responsabilité. Sur la base de ces efforts conjoints, les États Membres ont convenu, par consensus, que l'état de droit, un accès égal à la justice, des institutions efficaces, responsables et transparentes, ainsi que des processus de prise de décisions réceptifs, inclusifs et représentatifs à tous les niveaux sont également nécessaires à l'établissement de sociétés pacifiques et ouvertes.

La Hongrie appuie sans réserve la déclaration de l'Union européenne. Qu'il me soit permis cependant d'y ajouter quelques observations sur certains problèmes particuliers.

La Hongrie reconnaît la force, les compétences particulières et le rôle des femmes dans la paix et le développement. Il est du plus grand intérêt de toutes les sociétés d'autonomiser les femmes en investissant dans leur éducation, en leur offrant des perspectives économiques, en renforçant leurs capacités de leadership et en les faisant participer aux processus de prise de décisions. Cela est particulièrement pertinent là où la paix a disparu et où les conflits ont remplacé la coopération au profit de la division et de la haine. Nous félicitons également le Secrétaire général d'avoir fait de l'autonomisation des femmes et des enfants une de ses priorités pour l'année 2015.

L'égalité des sexes est une question publique importante en Hongrie que reflètent les décisions d'ordre politique. Nous appuyons également l'objectif 5 du

développement durable sur l'égalité des sexes. Dans ce cadre, les questions liées à la famille et à ses divers membres doivent être dûment examinées. Nous appuyons avec force les initiatives de développement qui visent à renforcer et à protéger les groupes vulnérables en mettant en place des politiques, notamment dans les domaines du travail, de la sécurité sociale, de la protection sociale, de la dignité et de l'intégrité, de l'éducation et de la sécurité publique. L'examen, 20 ans après, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing est une autre occasion de mettre ces questions en exergue.

Dans notre région du monde, et notamment en Hongrie, l'un des plus gros obstacles à un développement sans exclusive est la situation des groupes vulnérables vivant dans la pauvreté, notamment la population rom. Face à ce défi, la Stratégie nationale hongroise d'inclusion sociale a défini une approche globale faite de projets dans les domaines de la protection de l'enfance, l'éducation, l'emploi, les soins de santé, le logement et la lutte contre la discrimination. Dans le cadre de ces efforts, la Hongrie finance l'éducation des enfants roms par le biais d'un programme de bourses scolaires, promeut la création d'entreprises et les perspectives d'emplois pour les femmes roms grâce à des projets de microcrédit et de formation, et favorise l'accès des familles roms à de meilleurs logements. Nous avons également mis en place des mécanismes visant à assurer la participation effective des minorités, y compris des Roms, à divers niveaux de prise de décisions politiques, depuis les autorités municipales jusqu'au Parlement.

La Hongrie condamne avec force toutes les formes de discrimination et d'exclusion fondées sur la race, l'origine ethnique, la religion ou tout autre statut. Par exemple, le Gouvernement hongrois a annoncé une politique de tolérance zéro contre l'antisémitisme. Partout dans le monde, des crimes commis contre des religions, des minorités ethniques ou d'autres groupes vulnérables ont montré où la radicalisation et la haine peuvent nous mener. Ils peuvent également nous faire prendre conscience de ce que la seule manière de réaliser et de préserver la paix à l'intérieur des sociétés et entre elles passe par le dialogue, la tolérance et le respect de la diversité culturelle. Dans ce contexte, nous promovons activement le dialogue et la coopération interculturels et interreligieux, et nous poursuivrons nos efforts en vue de bâtir des ponts entre les diverses religions, cultures et traditions.

Enfin, la Hongrie estime que l'éducation est l'un des outils les plus puissants pour lutter contre la discrimination et l'inégalité. Nous croyons que la réalisation du droit à l'éducation est la pierre angulaire d'une paix durable, car l'ignorance, l'incompréhension, l'érosion de la culture et la perte des identités culturelles sont souvent le point de départ du fanatisme.

L'éducation a un rôle important à jouer, tant pour prévenir les conflits que pour consolider la paix au lendemain d'un conflit. C'est pourquoi la Hongrie est favorable à un objectif autonome de développement durable relatif à une éducation ouverte à tous, dont un des buts serait la promotion d'une culture de paix, de non-violence et d'appréciation de la diversité culturelle.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Estonie.

M. Kolga (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance sur cet important sujet. De même, j'aimerais remercier le Secrétaire général, l'Ambassadeur Patriota, et la lauréate du prix Nobel de la paix, Leymah Gbowee, des déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui. Je tiens également à saluer l'adoption aujourd'hui de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Estonie et de la Lettonie. Nos deux pays s'associent à la déclaration prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

Nous nous félicitons du sujet du débat d'aujourd'hui, qui relie très justement les trois piliers du système des Nations Unies : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Il ne peut y avoir de développement sans paix et sans sécurité, et, à l'évidence, il ne saurait y avoir de paix et de sécurité durables sans respect des droits de l'homme. De surcroît, le développement n'est pas un développement réel sans respect effectif des droits de l'homme.

Il est vrai qu'il y a moins de conflits, moins de violence et davantage de paix dans les pays et régions démocratiques où l'état de droit est le socle de la société et où toute la population jouit pleinement des droits de l'homme. De même, les taux de pauvreté moyens sont nettement plus bas dans ces pays. Il est également vrai que les conflits violents se sont avérés le plus grand obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

J'aimerais insister sur l'importance de la prévention des conflits. Comme on peut le voir, dans le monde d'aujourd'hui, il est très difficile de mettre fin aux crises prolongées, qui, souvent, même, dégénèrent en conflits armés. Toutefois, il est plus facile et moins coûteux à tous égards de prévenir une escalade des conflits violents. La bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et le développement économique sont la meilleure prévention qui soit contre les conflits violents.

Comme le souligne le document de réflexion du Président de la Commission de consolidation de la paix (S/2015/6, annexe), l'intégration – nationale, territoriale, sociale, tribale, culturelle, et des femmes – et partant, un développement sans exclusion, sont les facteurs les plus indispensables à l'établissement et au maintien de la paix et de la sécurité et à la prévention des conflits. L'intégration signifie que nul ne saurait subir de discrimination pour quelque raison que ce soit. Comme il est dit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme,

« il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression » (*résolution 217 (III) A de l'Assemblée générale, préambule*).

Cela m'amène à mon second point : la nécessité de s'attacher à mettre en place des sociétés sans exclusion, qui sont des garanties de paix et de sécurité, et ce, par le truchement de l'état de droit, en élaborant si nécessaire des politiques et programmes spécifiques visant à permettre l'intégration de tous. Un solide respect de l'état de droit favorise un développement durable, car le progrès trouve ses meilleurs garants dans la bonne gouvernance, la transparence des processus de prise de décision et la réduction de la corruption au minimum. Des institutions efficaces et comptables de leur action constituent de puissants vecteurs d'un développement durable sans laissés-pour-compte.

L'état de droit confère prévisibilité et légitimité à l'action des États, en offrant un cadre fondamental à la conduite des relations entre eux, lequel, à lui seul, permet de prévenir les conflits entre États. L'état de droit constitue également un outil permettant d'améliorer le droit fondamental qu'est l'accès à la justice, intrinsèquement lié à la primauté d'une culture de la responsabilité sur l'impunité.

À cet égard, les efforts de consolidation de la paix sont extrêmement importants, car la consolidation de la paix sert à réduire le risque d'une rechute dans la violence. On réduit ce risque en s'attaquant aux causes profondes de la violence et en mettant en place des institutions résilientes et des sociétés pacifiques. Une stratégie globale de développement mettant l'accent sur la justice, les droits de l'homme, les inégalités, l'emploi et une politique d'intégration permettra de réduire la violence et de contribuer à la consolidation de la paix. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit aborder la consolidation de la paix au plus tôt dans le cours des conflits ou des crises.

En ce qui concerne la notion de société sans exclusion, j'aimerais insister, entre autres choses, sur l'importance d'une participation des deux moitiés de l'humanité, c'est-à-dire de l'association des femmes et des filles aux processus de prise de décision. C'est un fait que la paix est plus viable si les femmes sont associées à toutes les étapes et à tous les instants, comme membres à part entière de la société, que ce soit en temps de paix, de conflit ou en période de transition.

Cette année marquera le quinzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) et le vingtième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Plusieurs examens sont en cours, y compris l'étude mondiale effectuée dans le cadre de la résolution sur les femmes et la paix et la sécurité, et les examens des opérations de maintien de la paix et du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous devons veiller à ce que tous ces examens viennent à l'appui et en complément des objectifs respectifs de chacun d'entre eux et à ce que les recommandations qui en ressortent soient harmonisées, de façon à déboucher sur des résultats tangibles en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et, généralement, de droits fondamentaux.

La paix et le développement ne peuvent s'installer durablement que si le développement économique et les avantages sociaux sont étroitement liés à la bonne gouvernance, à l'existence d'institutions solides et comptables de leur action et au respect des droits de l'homme. La liberté d'expression et d'association, et la liberté d'accès à des médias indépendants, y compris les médias sociaux et l'Internet, font partie intégrante de la bonne gouvernance et de l'état de droit. Il ne peut y avoir de véritable intégration dans des sociétés où l'on restreindrait l'exercice de ces libertés.

Parvenir à un développement durable, sans laissés-pour-compte, est essentiel si l'on veut parvenir à la stabilité à long terme et à une paix durable. Nous devons prendre soin de l'avenir de la planète et œuvrer à un monde dans lequel chacun puisse vivre dans la dignité, à l'abri de la pauvreté, de la violence et de l'exclusion. Cela ne peut être possible sans paix et sans stabilité. Le développement, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité sont inextricablement liés et doivent être abordés de façon globale. Par conséquent, il nous faut donner, dans le programme de développement pour l'après-2015, une place centrale à des sociétés pacifiques, à la bonne gouvernance et à l'état de droit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence chilienne de l'organisation du débat d'aujourd'hui et du choix d'un sujet de discussion aussi actuel.

En 2015, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'anniversaire de l'adoption, respectivement, du Programme d'action de Beijing et de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité; nous passerons en revue les opérations de paix des Nations Unies; et, bien entendu, nous mettrons en forme le programme de développement pour l'après-2015. Face à tous ces différents processus, il importe de comprendre leur synergie et l'interdépendance des trois piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Une paix et une sécurité durables ne peuvent exister que dans des sociétés sans exclusion, où les minorités sont respectées, l'état de droit observé et la pauvreté efficacement combattue. Le conflit, en revanche, ne peut que remettre en cause le développement économique et social, la cohésion sociale et le respect et par conséquent engendrer encore plus de conflits, encore plus profonds, et de troubles sociaux. Des processus de développement viables et sans exclusion, fondés sur une démarche soucieuse des droits de l'homme et sur l'état de droit, sont une condition *sine qua non* de la paix et de la stabilité. Les efforts de développement doivent se concentrer sur l'être humain et être axés, en particulier, sur les plus vulnérables et les plus désavantagés, individus ou groupes : les personnes handicapées, les peuples autochtones, les minorités religieuses ou ethniques et les enfants. Les principes liés aux droits fondamentaux de la personne humaine, tels

que les principes de non-discrimination, de réduction des inégalités, de participation et de transparence, peuvent contribuer au renforcement des processus de développement durable et conduire ainsi à des résultats positifs en termes de développement.

Je fournirai à cet égard un exemple. Lorsque nous mettons fin à la discrimination contre les femmes et que nous associons les femmes aux processus de développement en protégeant et en respectant leurs droits fondamentaux, nous avons des chances d'obtenir des résultats plus efficaces en matière de développement. L'égalité entre les sexes est essentielle à la stabilité des sociétés et à la viabilité du développement. Les femmes comme les hommes doivent contribuer à décider des destinées de leur pays. En conséquence, l'autonomisation des femmes, dans tous les secteurs, est fondamentale. L'autonomisation des femmes dans la vie économique, sous la forme de l'entrepreneuriat ou d'une formation professionnelle, doit par conséquent être l'un des domaines prioritaires de l'action de l'Allemagne lorsqu'elle assumera la présidence du Groupe des Sept en 2015.

Une paix et une sécurité durables exigent également une prévention des conflits et une consolidation de la paix efficaces. L'action de consolidation de la paix vise à empêcher la rechute des sociétés dans le conflit. Le Conseil de sécurité doit s'atteler le plus en amont possible à l'effort de consolidation de la paix et tirer un meilleur parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix. Nous comptons sur cette dernière pour aider à recenser les contextes de consolidation de la paix dans lesquels s'avère nécessaire une assistance internationale. À cet égard, une coordination plus étroite entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix s'impose.

Nous devons mettre à profit l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi que l'examen des opérations de paix, pour développer et renforcer davantage les instruments de prévention et de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous devons considérer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le maintien de la paix de façon holistique. Ceci signifie aussi qu'il faut inclure toutes les parties prenantes, les femmes en particulier. Nous devons intégrer les objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité dans tous les efforts de consolidation de la paix. Le cadre normatif existant fournit déjà une base

solide pour de tels liens. À l'occasion du quinzième anniversaire de cette résolution historique, nous devons centrer notre attention sur sa mise en œuvre globale à tous les points de vue et identifier les lacunes à combler et les défis à relever en vue de faire en sorte que ces dispositions soient incluses dans toutes les mesures de prévention, les processus de paix et les efforts de règlement des conflits.

Nous félicitons le Secrétaire général du lancement, l'année dernière, de sa campagne « Les droits avant tout ». Des violations plus nombreuses des droits de l'homme sont souvent les premiers signes d'un conflit imminent. Le système des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, doit agir de façon dynamique en vue de prévenir d'autres conflits. Nous attendons avec intérêt de voir la campagne « les droits avant tout » donner des résultats concrets et restons attachés à ses objectifs.

Les moyens le plus efficaces de garantir la paix et la stabilité et de prévenir les conflits sont toujours le respect des droits de l'homme, l'état de droit dans des sociétés ouvertes, et le développement socioéconomique. En tant que Président du Conseil des droits de l'homme et à d'autres titres, l'Allemagne continuera d'appuyer ces éléments essentiels dans le programme de développement pour l'après-2015. C'est ainsi seulement que nous pourrons construire des sociétés pacifiques et nous rapprocher d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Panama.

M^{me} Flores Herrera (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous tenons tout d'abord à féliciter les nouveaux membres non permanents du Conseil de sécurité et à leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche en tant que Président du Réseau Sécurité humaine.

Nous remercions aussi de leurs exposés ce matin S. E. M^{me} Bachelet, Présidente de la République du Chili, le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, qui ont contribué grandement au débat sur cette importante question inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Conséquence de l'interdépendance du monde actuel, les personnes sont systématiquement affectées par des menaces à l'échelle mondiale qui se jouent des frontières politiques. Les conflits de caractère ethnique et religieux à l'intérieur des États, le terrorisme international, l'extrémisme, les problèmes écologiques, les États en faillite, la rareté des ressources et la ruée vers ces ressources, la criminalité organisée, les mafias, les pandémies et la militarisation mondiale posent un défi à la sécurité humaine, qui est une condition préalable nécessaire au développement social, politique et économique des pays.

Les Rapports sur le développement humain nous apprennent que les personnes veulent la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique pour atteindre leur potentiel, jouir de leurs libertés, profiter des opportunités et favoriser ainsi le développement de leurs communautés.

L'exclusion, sous toutes ses formes et manifestations sociales, religieuses, ethniques et territoriales, est par définition une violation des droits humains et se retrouve donc à l'origine des conflits partout dans le monde. Le problème n'est pas tant le conflit en soi; le problème se pose quand le conflit se transforme en violence, en pertes de vies humaines et en insécurité. La paix et la sécurité sont essentielles pour la dignité et le développement humain, alors que l'insécurité et le conflit constituent toujours une menace pour le développement durable des peuples et des cultures. Voilà pourquoi le développement sans exclusion est un facteur clef de la prévention de la violence et des processus d'instauration et de consolidation de la paix.

C'est aujourd'hui que débute le processus intergouvernemental en vue d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015. L'on ne peut parler de développement sans exclusion – principal défi en cette nouvelle phase – sans le concours des agents du changement, à savoir les individus, les citoyens.

Comme le Secrétaire général l'indique fort bien au paragraphe 28 de son rapport publié sous la cote S/2014/694,

« Lorsque les efforts de consolidation de la paix sont ancrés dans une consultation sociale ouverte et que des efforts visant à minimiser les pratiques d'exclusion, ils engendrent la confiance dans l'État et ses institutions et leur légitimité ».

Dans le monde dans lequel nous vivons, qui est constamment en proie aux menaces, il est indispensable de mettre l'accent sur la prévention de ces menaces au moyen de l'inclusion, de la cohésion sociale et du dialogue de façon à construire des sociétés résilientes, un des piliers de la responsabilité de protéger. Une société sans fissures et intégrée est mieux à même de prévenir les conflits et la violence.

À cet égard, nous sommes d'avis que durant cette année si essentielle pour le programme de développement, c'est précisément ce genre de débat entre institutions des Nations Unies que nous devons tenir; il ne s'agit pas bien entendu de créer un précédent qui viendrait hypothéquer le mandat de l'un ou l'autre organe, mais plutôt de jeter les bases d'un échange fluide d'idées et de raisonnements, ainsi que de meilleures pratiques, pour que chaque organe puisse remplir son mandat. Il importe de réaliser que ces questions sont non seulement liées les unes aux autres, mais aussi que dans le passé l'un de ces mandats a pu éclipser un autre. Par exemple, comment expliquer à nos enfants qu'aujourd'hui nous dépensons davantage en armes que dans le développement et que nous investissons davantage dans les guerres que dans les projets d'inclusion sociale?

Nous sommes en tant qu'États Membres appelés, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, à être créatifs et à innover dans la manière dont nous nous acquittons de cette tâche. À cet égard, et alors que nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur les femmes, nous invitons le Conseil de sécurité à garantir une meilleure participation des femmes et à faire en sorte qu'elles jouent un rôle plus important de chef de file, et qu'elles soient formées aux problèmes liés aux relations entre hommes et femmes dans les missions de paix.

Le Panama va bientôt organiser un sommet historique des Amériques intitulé « Prospérité avec équité », durant lequel l'un des axes thématiques est justement la sécurité. Nous espérons y contribuer par une avancée radicale de l'engagement régional, l'objectif étant de parvenir à un développement sans exclusion dans cette région de paix.

Enfin, la République de Panama se félicite de l'adoption de la Déclaration présidentielle présentée par le Chili (S/PRST/2015/3), qui met l'accent sur le lien entre développement sans exclusion et maintien de la paix et de la sécurité internationales, des piliers fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchynski (Canada) (*parle en espagnol*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada reconnaît l'importance de l'inclusion dans la prévention des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit. Ce qui importe aussi pour le Canada dans le cadre de l'action qu'il mène à cet égard, c'est la promotion de la liberté religieuse et la participation des femmes.

Le Canada considère qu'il importe au plus haut point que tous les individus puissent pratiquer leur religion en sûreté et en sécurité. Nous savons que les sociétés qui protègent la liberté religieuse sont souvent celles qui protègent toutes les autres libertés fondamentales et que ce sont ordinairement des sociétés plus stables et plus prospères. Le Canada est lui-même un pays multiethnique et multireligieux, ayant en commun une humanité pétrie de tolérance, d'acceptation et de paix.

Une paix durable et la stabilité requièrent la pleine participation de tous les citoyens, en particulier des groupes religieux. Comme le montrent clairement les conflits au Proche-Orient et en Afrique, il ne saurait y avoir de paix ou de sécurité dans des régions où il n'y a pas de pluralisme religieux ou de dialogue, de confiance et de stabilité entre les communautés religieuses elles-mêmes.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada est fermement convaincu que la pleine participation des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie sociale, politique, économique de leurs communautés et pays est indispensable pour la réalisation de la paix, de la prospérité et du développement durable. Une communauté ou un pays ne peut pas s'épanouir si la moitié de sa population n'est pas autorisée à contribuer pleinement.

C'est pourquoi le Canada appelle à l'élimination des obstacles juridiques et sociaux à l'autonomisation des femmes et des filles. Le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, une attitude permissive envers la violence faite aux femmes et aux filles et la discrimination contre les femmes et les filles, y compris pour l'accès à l'éducation, aux services de santé ainsi

qu'aux ressources économiques et juridiques, sont simplement inacceptables.

Le rôle des femmes et des filles est particulièrement important en temps de crise. Dans ces situations, elles sont souvent des agents de stabilité et de résilience pour leurs familles et leurs communautés, de même que d'importants défenseurs de la modération et de la paix. Et pourtant, comme nous le voyons trop souvent, et tout récemment dans les zones touchées par le groupe terroriste État islamique, les femmes et les filles subissent souvent une terrible violence en cas de crise, notamment le viol comme arme de guerre.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le développement sans exclusion revêt une importance particulière dans les activités de consolidation de la paix. En tant que Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, le Canada appuie le Gouvernement sierra-léonais et continuera de collaborer avec lui pour mobiliser l'attention et les ressources nécessaires afin d'appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix. L'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2015 nous permettra de réexaminer la manière dont la Commission peut et doit évoluer pour promouvoir plus efficacement les priorités en matière de consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits. C'est pourquoi ce processus doit être mené dans un souci de cohérence et de complémentarité avec les examens d'activités du système des Nations Unies menés en parallèle, notamment l'examen des opérations de paix et le programme de développement pour l'après-2015.

Le développement sans exclusion est une considération clef. Il est également un principe fondamental du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles. Par exemple, le New Deal met l'accent sur des règlements politiques porteurs et sans exclusion. Sur la base de ce point de départ, nous appuyons tous les objectifs associés à l'objectif 16 proposé par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable en vue de promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes, de garantir l'accès à la justice et d'édifier des institutions efficaces, responsables et ouvertes. Cependant, nous sommes fermement convaincus qu'un des éléments manquants dans cet objectif est l'augmentation de la participation des femmes aux processus de paix.

(*l'orateur poursuit en français*)

En somme, la pratique de l'exclusion est trop commune, au détriment de la sécurité. Les communautés religieuses, les femmes et les filles, les acteurs locaux, la société civile, les gouvernements et la communauté internationale doivent collaborer pleinement et s'efforcer de comprendre les perspectives de chacun pour véritablement mettre en œuvre le développement inclusif, un concept essentiel à la promotion de la paix et de la sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous féliciter de votre excellent travail et vous souhaiter plein succès dans vos entreprises futures. Je tiens également à vous féliciter ainsi que votre pays de la compétence avec laquelle vous dirigez cet éminent organe. Nous apprécions l'initiative prise d'organiser le présent débat sur un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et nous nous félicitons de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3, globale et sans exclusion, qui est conforme à un principe auquel la Slovaquie adhère fermement. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon; le Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota; et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, de leurs exposés.

La Slovaquie s'associe à la déclaration prononcée par l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting au nom de l'Union européenne, mais je souhaite également faire quelques observations à titre national.

La Slovaquie appuie pleinement un débat complexe débouchant sur l'établissement de liens solides entre paix et sécurité, développement, et droits de l'homme – les principaux piliers sur lesquels reposent les activités de l'Organisation. L'approche globale de la sécurité internationale, qui prend en compte toutes les dimensions de nos travaux, a récemment été mise en exergue par le Secrétaire général dans son allocution sur les priorités pour 2015. Dans nombre de documents onusiens, nous pouvons lire que les conséquences de la violence sur diverses dimensions du développement durable sont importantes et se manifestent sur le long terme, et ce aux niveaux général et individuel. La violence est synonyme de mort, de blessures débilantes, de maladie, de détresse et de déplacements, elle détruit des emplois ainsi que le capital physique et

social, endommage l'environnement, entrave l'accès à l'éducation de générations entières et décourage les investisseurs. Le nombre de victimes indirectes des conflits armés est souvent beaucoup plus élevé que le nombre de morts découlant directement des conflits.

La paix et le développement durables ne peuvent donc être réalisés sans prendre en compte les besoins de tous : enfants, garçons et filles, femmes, personnes handicapées du fait de la violence, réfugiés et personnes déplacées. Tous les acteurs concernés, notamment la société civile, doivent participer à tous les niveaux et contribuer à la transformation des sociétés pour passer de la guerre à la stabilité, au développement et à la gouvernance démocratique. Il y a tout juste quelques jours, nous avons organisé avec succès la Conférence des barbiers. Je tiens à féliciter l'Islande, la Suède et le Suriname de leur splendide initiative. Lorsque nous avons abordé la question de l'ouverture totale en tant que condition nécessaire à la réalisation d'une paix durable, nous ne pouvions le faire sans aborder la question de l'intégration des femmes à tous les processus postconflituels. Souvent, après un conflit, elles sont les seules à subvenir aux besoins de leurs familles. Elles doivent affronter les perturbations des systèmes sociaux, mais aussi des difficultés en ce qui concerne l'accès aux vivres, aux soins de santé et aux services d'éducation. Elles doivent souvent jouer un rôle de premier plan dans ces domaines. Sans leur participation, le rétablissement de la stabilité est impossible.

La participation et la pleine intégration des femmes sont des principes fondamentaux de la réforme du secteur de la sécurité, qui fait partie intégrante de l'approche de la consolidation de la paix que promeut fièrement la Slovaquie. Par ailleurs, il est clairement énoncé, au nombre des principes édictés par l'ONU dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité, que l'approche onusienne de la réforme du secteur de la sécurité doit tenir compte des questions d'égalité des sexes tout au long des processus de planification, de mise au point, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

Il va sans dire qu'il existe un lien entre paix, sécurité et développement. Le développement durable n'est possible que dans un contexte de paix et de sécurité, et la paix et la sécurité ne sont durables que dans un environnement où la population a accès aux possibilités de développement et peut avoir des espoirs et des moyens réalistes de s'extraire de la pauvreté. Dans le cadre du programme de développement, la paix, l'état de droit et la gouvernance supposent de

mettre en place une approche inclusive et de bâtir des institutions qui garantissent le recul de la violence, la sûreté, la participation, la responsabilisation, une administration équitable des services sociaux et l'accès de tous à la justice, en particulier les pauvres et les plus vulnérables. Les questions de la paix, de l'état de droit et de la gouvernance sont étroitement liées. Dans le cadre de tous les processus susmentionnés, aucun membre de la société ne doit être exclu.

Le fléau des conflits potentiels se cache derrière l'exclusion. D'un autre côté, l'inclusion améliore les perspectives de paix durable. Pour souligner l'importance que revêt un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous encourageons les États Membres à porter les questions abordées aujourd'hui à l'attention de la réunion de haut niveau du Groupe d'amis pour la réforme du secteur de la sécurité qui doit se tenir le 12 février et qui sera organisée conjointement par les coprésidents du Groupe, la Slovaquie et l'Afrique du Sud.

En ce qui concerne la bonne mise en œuvre des accords de paix, la Slovaquie appuie pleinement la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que l'initiative prise par le Secrétaire général d'examiner l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons que cet examen soit prévu en même temps que l'examen stratégique des opérations de paix des Nations Unies. Nous attendons avec intérêt les conclusions des deux équipes, en particulier en ce qui concerne la manière dont les liens entre les deux domaines peuvent être renforcés en ce qui concerne les questions dont est saisi le Conseil.

Pour terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la Slovaquie n'épargnera aucun effort pour contribuer à la mise en œuvre des engagements pris dans la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3, adoptée aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Safaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour avoir convoqué le présent débat public, qui est axé sur le lien crucial qui existe paix, sécurité et développement, et pour la compétence avec laquelle le

Chili dirige les travaux du Conseil de sécurité depuis le début du mois. Nous remercions par ailleurs le Chili d'avoir présenté le document de réflexion dont nous sommes saisis (S/2015/6, annexe). Je tiens enfin, au nom de ma délégation, à remercier les personnalités qui ont présenté des exposés.

La résolution 60/1 de l'Assemblée générale, soit le Document final du Sommet mondial de 2005, souligne le consensus général autour de l'idée que nous vivons dans un monde interconnecté et interdépendant et que la sécurité collective repose sur une coopération efficace dans la lutte contre les menaces transnationales, conformément au droit international. Il est urgent de dégager un consensus en ce qui concerne les menaces et les problèmes majeurs, et nous sommes déterminés à transformer ce consensus en mesures concrètes, notamment en remédiant à leurs causes profondes.

Nous avons reconnu à maintes reprises que développement, paix et sécurité, et droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Ce sont les principaux piliers du système des Nations Unies. Chaque pilier doit se concentrer sur son mandat spécifique, mais en même temps, tous ces piliers doivent agir en harmonie et en accord pour optimiser l'efficacité et l'efficience des fonctions du système des Nations Unies.

Nous souscrivons au document de réflexion, qui met l'accent sur la non-exclusion. Dans le même temps, nous estimons qu'il faut garantir et préserver ce caractère non exclusif aussi bien au niveau national qu'au niveau international, si nous voulons venir à bout des injustices et offrir des chances égales à tous les pays et à toutes les nations, comme la communauté internationale l'exige généralement au niveau national.

Il est établi que la plupart des conflits dans le monde surviennent dans les pays ayant les plus faibles indicateurs de développement humain. Tout comme l'absence de développement peut alimenter les conflits, le progrès économique et social peut contribuer à prévenir les conflits et à garantir la paix. Un développement durable et qui profite à tout le monde peut contribuer à éliminer les causes profondes des conflits, grâce à des mesures telles que le partage équitable des richesses, l'amélioration de l'accès aux terres agricoles, le renforcement de la gouvernance et la garantie de la justice pour tous. Les pays et les régions où règnent des inégalités profondes et dotées de faibles institutions ont un risque accru de connaître des conflits; le chômage et l'absence de perspectives

d'avenir, en particulier parmi les jeunes, peut également accroître les risques d'instabilité. Le trafic de drogue et la criminalité organisée internationale ont trouvé un terrain fertile dans les régions où il n'y a pas de services de base et de possibilités économiques.

Un développement fondé sur le consensus et la consultation est peut-être le moyen le plus efficace de réduire les risques de conflits et de parvenir à une paix et une stabilité durables. Le développement est un objectif important en soi, et le développement durable, dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, doit être considéré comme un élément essentiel dans le cadre global des activités menées par la communauté internationale et les Nations Unies. Sans sécurité, il ne peut y avoir de développement et sans développement, il ne peut y avoir de sécurité.

C'est une erreur d'aborder les conflits, les troubles et les tensions de façon fragmentée. Si nous ne les abordons pas dans le cadre d'une démarche globale, en établissant des liens entre les problèmes politiques, de sécurité et de développement, nous risquons de nous retrouver dans des situations tragiques. L'engagement et la volonté politiques sont essentiels pour parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable et pour éliminer la pauvreté et la faim, le mécontentement, le désespoir et le sentiment d'impuissance, qui sont les principales causes de l'insécurité et de l'instabilité dans le monde entier. Pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, la communauté internationale doit s'engager à promouvoir le bien-être humain, la liberté et le progrès, partout et pour tous. Il faut appuyer ces efforts en promouvant la tolérance, le respect, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures, civilisations et populations.

La paix est synonyme de développement. Ce sont là des notions indissociables et qui se renforcent mutuellement. La sécurité est une condition préalable au développement, et le développement n'est possible que dans un environnement pacifique et stable. Le développement est un gage de sécurité. L'on ne peut instaurer une paix durable qu'en préservant la dynamique de développement. Le Conseil de sécurité, dans le cadre de son mandat, doit accorder une plus grande attention aux liens qui existent entre sécurité et développement si elle veut remplir son mandat principal de maintien de la paix et de la sécurité, de façon pragmatique et efficace.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Mawe (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, l'Irlande vous félicite de votre initiative d'organiser le présent débat et se félicite de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3 aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général, l'Ambassadeur du Brésil, M. Patriota, et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix, de leurs exposés édifians de ce matin sur le thème du débat. L'Irlande s'associe aux déclarations qui ont été prononcées au nom de l'Union européenne et par le représentant de l'Autriche au nom du Réseau Sécurité humaine.

Dans son préambule, la Charte des Nations Unies précise que le but de notre Organisation est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. En ce moment où l'ONU et ses partenaires humanitaires mènent des interventions face à quatre crises humanitaires graves et à grande échelle en Iraq, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Syrie, qui découlent toutes d'un conflit, et où l'on compte le plus grand nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et de déplacés dans le monde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'appréciation la plus charitable est que notre expérience collective à cet égard a été plutôt mitigée. S'il est vrai que chacun de ces conflits présente des caractéristiques qui lui sont propres, reflétant la diversité et la complexité de chaque pays, ils ont tous une caractéristique commune. Chacun de ces conflits résulte des tensions causées par des différends confessionnels, ethniques, socioéconomiques ou idéologiques. À maintes reprises, nous avons vu des conflits éclater lorsque des populations sont exclues, marginalisées et ne peuvent pas participer pleinement à la vie politique, économique et sociale de leur pays. Il nous faut une meilleure approche pour remédier à cet état de choses.

En adoptant la résolution 2171 (2014) en août, le Conseil de sécurité a reconnu l'interdépendance des trois piliers du système des Nations Unies et la nécessité d'adopter une démarche globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. La paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme ne peuvent pas être cloisonnés au sein du système des Nations Unies alors que nous savons à quel point ils sont interdépendants en réalité. Bien entendu, dans les faits, cette démarche a des limitations quant au degré d'intervention de la part du Conseil de sécurité et au degré d'acceptation de la part des États Membres. Toutefois, il ne fait aucun doute que le Conseil a la responsabilité d'agir pour éviter que des situations données ne se transforment en crises

ouvertes et doit en faire davantage pour renforcer ses capacités de prévention.

Je voudrais aborder trois aspects clefs qui sont au cœur du thème du débat d'aujourd'hui. Le premier aspect est le renforcement des institutions. Les liens entre les règlements politiques et la mise en place des institutions publiques solides et de confiance sont bien connus s'agissant d'instaurer une paix durable. Nous savons que 90 % de toutes les guerres civiles au cours des 15 dernières années sont survenues dans les pays qui avaient connu une guerre civile au cours des 30 années précédentes. Les crises qui ont éclaté en République centrafricaine et au Soudan du Sud nous rappellent douloureusement la fragilité de la paix et la nécessité de promouvoir des transitions efficaces, permettant de passer des situations fragiles et de conflit à des États et des sociétés pacifiques et résilients.

Des institutions fortes exigent un sens d'appropriation nationale, du leadership et de la volonté politique. Nous avons personnellement connu cette situation sur l'île d'Irlande. En 1998, un cadre politique global pour le règlement de la situation en Irlande du Nord, communément appelé Accord du vendredi saint, a été adopté dans le cadre d'un processus de négociation auquel ont participé non seulement les Gouvernements irlandais et britannique, mais également les représentants politiques de toutes les communautés d'Irlande du Nord. Ce fut un moment décisif, en ce que ce cadre a établi une feuille de route pour la mise en place de nouvelles institutions et structures politiques fondées sur une approche d'intégration et de confiance. L'exemple de l'Afrique du Sud, où l'ouverture politique en 1994 a créé un environnement favorable qui a permis de former une nouvelle identité nationale, mérite également d'être mentionné.

La mise en place d'un nouveau cadre global de développement pour l'après-2015 revêt également une grande importance. L'inclusion d'objectifs et de cibles relatifs à la paix dans ce nouveau cadre nous donne une chance d'édifier des sociétés pacifiques et sans exclusion et de traiter de la dynamique des conflits, de la violence, de l'exclusion et de l'instabilité.

Le deuxième aspect que je voudrais mentionner est l'intégration, et le rôle essentiel que jouent les femmes dans ces efforts est un autre aspect crucial du maintien de la paix. Comme l'a dit l'ancienne Présidente de l'Irlande, Mary Robinson,

« La participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits est essentielle pour parvenir à une paix durable, car aucune société ne peut se développer – économiquement, politiquement ou socialement – quand la moitié de sa population est marginalisée. »

Les femmes sont souvent des acteurs puissants et capables au sein de leurs communautés, et les connaissances, les informations et les réflexions fournies par les associations féminines peuvent contribuer à détecter et à mieux comprendre les tensions. Nous nous félicitons de l'attention accrue apportée aux efforts visant à appuyer la participation et le leadership des femmes dans le cadre des processus de prise de décisions en matière de paix, de politique, de développement et d'économie au niveau international. Toutefois, nous devons en faire davantage pour donner aux femmes et aux autres groupes marginalisés en particulier, des possibilités d'agir aux niveaux local, national et régional. Pour définir un programme porteur de transformation sur les femmes, la paix et la sécurité pour les années à venir, nous devons saisir toutes les possibilités offertes par l'examen de haut niveau et l'étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Mercredi dernier, l'Irlande a lancé son deuxième plan d'action national sur cette résolution, dans le but de renforcer le leadership et la participation des femmes aux processus de prise de décisions dans des situations de conflit et d'après-conflit et de veiller à l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de la politique étrangère de l'Irlande, au moyen d'une démarche qui s'applique à l'ensemble du Gouvernement.

Le troisième aspect sur lequel je voudrais attirer l'attention aujourd'hui est la corrélation entre de graves violations des droits de l'homme et les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Le plan d'action « Les droits avant tout » lancé par le Secrétaire général décrit clairement ce qui est en jeu dans les situations de violations massives des droits de l'homme. Maintenant que ses principaux mécanismes – l'examen trimestriel régional et le groupe d'action de haut niveau – sont en place, nous encourageons le système des Nations Unies à faire fond sur ces efforts pour réagir promptement et au moment voulu aux signes avant-coureurs de conflit.

Comme cela on l'a déjà indiqué à plusieurs reprises aujourd'hui, 2015 est une année cruciale pour le système des Nations Unies. Pour donner forme à une ONU plus efficace, nous devons saisir les occasions offertes par le

cadre de développement pour l'après-2015, les examens des opérations de paix et du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, et l'examen de haut niveau sur l'application de la résolution 1325 (2000).

L'Irlande s'associe aux nombreux orateurs qui ont préconisé ici aujourd'hui la création de synergies positives avec ces initiatives, et compte bien y contribuer activement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je remercie le Chili d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance au moment où l'ONU va mener plusieurs processus d'examen importants et où nous négocions le programme de développement pour l'après-2015. Je remercie aussi vivement le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon; le Président de la Commission de consolidation de la paix, M. Antonio de Guaiar Patriota; et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs déclarations détaillées.

La Slovénie s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Nous rappelons l'exigence d'une paix durable et l'idée selon laquelle le meilleur moyen de prévenir des conflits reste l'appui à une gouvernance démocratique, au respect des droits de l'homme et au développement économique. Je tiens également à dire que la Slovénie s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Autriche au nom des membres du Réseau Sécurité humaine. Je souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

L'interdépendance de la paix, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du développement durable n'est pas une question nouvelle. L'examen de toutes ces questions ne relève peut-être pas entièrement de la responsabilité du Conseil de sécurité mais les résultats de l'incapacité de s'y attaquer peuvent être observés pour toutes les questions dont le Conseil est saisi. Nous considérons qu'il faut insister tout particulièrement sur la lutte contre les inégalités socioéconomiques, des facteurs importants de conflits et de criminalité organisée qui sont généralement le résultat de l'exclusion politique, de violations des droits de l'homme, de l'injustice et d'une culture de la violence, qu'ils alimentent. Ce sont tous des problèmes universels appelant une action conjointe.

Afin de s'attaquer avec efficacité aux facteurs déterminants des conflits, nous avons également besoin

d'institutions solides, en particulier dans les États fragiles, et devons renforcer la confiance mutuelle par la coopération et le dialogue. Ce sont des éléments essentiels pour parvenir à vivre à l'abri de la peur, de la violence et du besoin et dans la dignité. L'état de droit est une autre composante essentielle du maintien d'une paix durable et de la réalisation d'un développement durable. La justice et la réconciliation doivent faire partie des priorités principales et tous les pays doivent avoir pour objectif commun d'y parvenir par tous les moyens nécessaires, y compris par l'intermédiaire de cours et tribunaux internationaux.

Dans le cadre de l'examen des liens entre développement et paix et sécurité, il ne faut pas ignorer le troisième pilier de l'ONU. Les violations des droits de l'homme entravent en effet les efforts visant à garantir la paix et la sécurité et le développement ultérieur de la communauté, du pays et de la région touchés. La communauté internationale a observé à maintes reprises que la situation des droits de l'homme peut présenter des signes crédibles d'alerte rapide annonçant des conflits sous-jacents. Le respect des droits de l'homme est donc important non seulement pour la prévention des conflits mais également pour assurer une paix durable et un développement durable sans exclusion.

Je tiens à mettre l'accent sur l'importance que revêtent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aussi bien pour le développement sans exclusion que pour une paix et une sécurité durables. La participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les aspects de la vie représente un atout qui améliorera la vie de tous, dans tous les domaines.

Le relèvement et le développement dans des zones sortant d'un conflit sont en lien direct avec la question des mines terrestres et les restes explosifs de guerre, qui font obstacle au relèvement et à la reconstruction après un conflit. Cette démarche axée sur la sécurité humaine améliore la vie quotidienne des personnes, leur bien-être, leur sécurité personnelle et leur environnement. Le règlement de ces problèmes contribue également à réduire les armements. L'organisation non gouvernementale ITF Enhancing Human Security, basée en Slovénie, a une riche et longue expérience de la gestion de projets de déminage et d'élimination des restes explosifs de guerre, acquise en aidant les victimes de mines et en contribuant au renforcement des capacités.

Le règlement des conflits et la lutte contre leurs causes profondes et leurs retombées possibles dans d'autres zones géographiques continueront de

faire partie des principaux obstacles à la paix et à la sécurité internationales au cours de l'année à venir. La prévention des conflits est au cœur des priorités de la politique étrangère de la Slovénie et nous accordons une attention particulière au recours à la médiation dans le cadre d'une panoplie plus large d'outils visant à prévenir et régler les conflits et à assurer une paix durable. Dans ce contexte, nous pensons qu'il ne faut épargner aucun effort pour renforcer la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends, y compris par l'intensification des efforts de médiation de l'ONU et par la promotion accrue du recours à la médiation et du renforcement des capacités aux niveaux national, régional et international.

Enfin, l'ONU doit continuer d'être le cadre général par excellence de l'examen des liens entre sécurité et développement, et doit transformer les défis en possibilités. Plus ce processus sera ouvert, plus nous serons en mesure d'atteindre des objectifs équilibrés et réalisables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État en charge de la coopération du Rwanda.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public important et de nous avoir transmis le document de réflexion concis pour orienter notre débat (S/2015/6, annexe). La présence de S. E. M^{me} Michelle Bachelet, Présidente du Chili, témoigne de l'importance que votre pays accorde à cette question.

Étant donné que c'est la première fois que le Rwanda prend la parole au Conseil ce mois, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Nous félicitons également le Tchad pour son excellente présidence du Conseil en décembre 2014. Je m'associe aux précédents orateurs qui ont remercié le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs exposés respectifs.

Comme il est indiqué dans le document de réflexion, le développement et la paix sont inextricablement liés. L'histoire récente du Rwanda montre que des conditions préalables communes sont nécessaires pour que ces deux notions deviennent effectives et soient viables. Les principes d'équité,

d'efficacité, de participation citoyenne, de sécurité, d'absence d'exclusive et de bonne gouvernance contribuent tous à la mise en place de communautés solides et stables. Ils favorisent également des processus et institutions responsables et transparents, essentiels à une paix et à un développement durables.

S'agissant du développement sans exclusion, qui fait l'objet du débat d'aujourd'hui, le Rwanda a été confronté à une multitude de problèmes au lendemain du génocide de 1994 perpétré contre les Tutsis. Entre autres défis, il a fallu faire face aux conséquences immédiates d'un génocide effroyable, durant lequel un Rwandais sur sept a été tué en l'espace de 100 jours. Il était nécessaire de créer un climat de paix et de sécurité pour tous, de mettre en place des structures de gouvernance et de promouvoir le développement économique et social. Ce processus a démarré dans un contexte extrêmement difficile et exigé de tous les Rwandais qu'ils fassent des sacrifices considérables pour assurer un relèvement efficace profitant à tous après le conflit.

De cette expérience, nous avons appris de quelle façon la prise de décisions n'excluant personne a non seulement renforcé nos structures de gouvernance mais a également été essentielle pour faciliter la réconciliation et promouvoir des changements positifs en direction de la paix. En outre, l'inclusion de tous les groupes jusqu'alors marginalisés, comme les femmes et les jeunes, a été l'une des pierres d'angle de notre stratégie visant à instaurer le consensus et la réconciliation, ce qui a conduit les Rwandais à la vision collective et partagée d'un pays prospère et pacifique. Nous portons donc témoignage de l'importance d'une politique inclusive pour harmoniser les intérêts et priorités concurrents des divers segments de la société, en particulier dans les pays qui émergent d'un conflit.

Grâce au processus politique sans exclusion lancé après le génocide de 1994, le Rwanda a connu une croissance économique régulière, une réduction marquée de la pauvreté et de l'inégalité, principalement liées à diverses politiques gouvernementales axées sur les résultats, notamment le financement des services de santé en fonction des performances, les contrats de performance passés entre les autorités locales et le Gouvernement central, l'introduction de l'assurance-maladie pour tous, l'augmentation de la part des dépenses de santé couverte par le Gouvernement, l'introduction d'une scolarité de base de 12 années, une campagne intensive de planification familiale et la promotion de l'égalité des sexes.

Cependant, instaurer l'inclusion des femmes et la participation de tous les segments de la société n'est pas une mince affaire, notamment lorsque les divisions sociales et ethniques sont profondément enracinées. Pour nous, au Rwanda, cela a exigé un leadership fort et ciblé, assorti d'une compréhension claire de notre histoire et d'une vision du point que nous voulions atteindre. La tâche n'a vraiment pas été facile. Le processus n'a pas été facile. Nous pensons que les gouvernements ont un rôle unique à jouer pour assurer l'inclusion et restent des acteurs critiques s'agissant de promouvoir la collaboration avec les diverses parties prenantes dans les efforts faits pour régler les questions contentieuses de manière constructive.

Dans une situation de conflit, nous pensons que le processus de paix et les accords de paix peuvent présenter une chance de transformer les règlements politiques, notamment avec la prise en compte et la participation rapides des groupes jusqu'alors marginalisés. C'est pourquoi toutes les parties prenantes d'un processus de paix, notamment le Conseil de sécurité et le Secrétaire général, par l'intermédiaire de ses bons offices, doivent veiller à ce que ces processus soient sans exclusion et qu'ils intègrent de larges pans de la société aux divers stades de la négociation. Cela augmentera la probabilité d'une paix et d'une stabilité à long terme, lesquelles sont le fondement du développement durable. Si une telle composante faisait défaut, le processus tout entier serait exposé à un risque de rechute dans le conflit, comme ce fut le cas en Iraq et en Libye.

Dans les pays qui sortent d'un conflit, le rôle de la communauté internationale est indispensable pour assurer l'inclusion. Les gouvernements nationaux ont souvent besoin d'un appui de fond pour renforcer leurs capacités techniques et institutionnelles de manière à relever le défi de la sécurité et de la protection et à mettre en place une gouvernance participative et responsable à l'appui de la prévention des conflits. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour apporter un tel appui. Nous espérons que l'examen proche du dispositif de consolidation de la paix identifiera et diffusera les meilleures pratiques et modèles de développement sans exclusion, et le Rwanda est naturellement prêt à collaborer avec les autres États Membres en partageant son expérience.

Je voudrais citer notre président, S. E. M. Paul Kagame, qui, à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, le 25 septembre 2012, a déclaré :

« Lorsque nous voyons les dirigeants travailler avec leur peuple en associant toutes les parties; lorsque le développement peut être réalisé sans être entravé par les conflits; lorsque les groupes régionaux assument de plus grandes responsabilités pour régler leurs propres problèmes; et lorsque la communauté internationale coopère dans un véritable esprit de partenariat; je pense que les résultats obtenus parleront d'eux-mêmes ». (*A/67/PV.7, p. 2*).

Cela étant dit, le Rwanda se tient prêt à œuvrer avec les autres États Membres en partageant sa très humble expérience.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, alors que le nombre et l'intensité des conflits violents et des menaces asymétriques dans le monde entier ne cessent d'augmenter, les contraintes budgétaires et administratives, associées à des divisions plus marquées au sein du Conseil et de l'ONU, font obstacle à l'efficacité de nos capacités d'intervention. Des civils perdent la vie chaque jour dans les situations de conflit. Les soldats de la paix opèrent dans des conditions extrêmement dangereuses, comme en témoigne la toute récente attaque contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, perpétrée samedi. Tout cela s'ajoute aux difficultés présentées par la mondialisation, les épidémies, le terrorisme, la cybercriminalité, entre autres. La montée de la xénophobie, la discrimination, les attaques contre les migrants et l'intolérance menacent la nature même des sociétés pacifiques.

Dans des circonstances aussi graves, il est essentiel de nous interroger sur notre approche de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, les divers processus d'examen menés cette année sur les opérations de paix, la consolidation de la paix et l'égalité des sexes tombent à point nommé. Nous savons qu'une paix et une stabilité durables exigent de faire face aux causes profondes des problèmes. Nous savons que notre réponse doit être complète et multidimensionnelle pour tenir compte de l'interdépendance des menaces qui pèsent actuellement sur le monde et pour prévenir une rechute dans le conflit. Mais avons-nous le temps, la volonté et les ressources nécessaires pour relever les défis de notre époque tout en continuant de nous intéresser aux pays en situation d'après-conflit? La structure actuelle de la consolidation de la paix donne-t-elle une réponse

réaliste et réalisable face aux situations de conflit et d'après-conflit? Les stratégies de sortie sont-elles suffisamment affinées pour prévenir la récurrence du conflit? Voilà les questions que les processus d'examen doivent aborder.

Il s'agit entre autres choses de faciliter la coordination entre les différents outils d'intervention en cas de conflit. Il est nécessaire de générer des synergies accrues entre la Commission de consolidation de la paix, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité, les États Membres de l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et les organismes internationaux. Nous devons nouer des partenariats robustes avec la société civile et le secteur privé. Ainsi, le système des Nations Unies pourra mieux répondre aux défis qui menacent la sécurité et le développement, et ce d'une manière rentable et durable.

Le renforcement des capacités, qui est au cœur de l'instauration de la paix, ne signifie pas uniquement mettre en place des institutions et promulguer des lois; il signifie aussi promouvoir une culture de la démocratie et du développement, marquée par un esprit d'appropriation nationale, car c'est la voie qui mène à une paix viable. Il est indispensable, dans le cadre des processus de paix et de développement, d'encourager des politiques qui se traduisent par une participation accrue, l'inclusion et l'autonomisation économique de tous les segments de la société – notamment les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les groupes minoritaires et les migrants. Nous avons la responsabilité partagée de nous lancer sur la voie d'une prospérité sans exclusion et collective, dans un monde pacifique et résilient où les droits de l'homme et l'état de droit sont respectés et où personne n'est laissé en arrière.

L'inclusion donne naissance à des sociétés résilientes. Une paix durable nécessite une dynamique nationale qui promeuve la résilience. Je voudrais évoquer l'importance de promouvoir la tolérance et le respect, tout en luttant contre la discrimination qui frappe les divers groupes religieux et ethniques, les minorités et les migrants dans nos sociétés. Encourager le sentiment que tous les segments de la société sont inclus dans tous les processus politiques et dans le développement économique, qu'ils jouissent de leurs droits et qu'ils sont respectés, c'est là une étape cruciale pour lutter contre la radicalisation.

Les priorités énoncées dans le rapport de synthèse du Secrétaire général, intitulé « La dignité

pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète » (A/69/700) – la dignité, l'être humain, la justice, le partenariat et la prospérité – doivent guider notre action future concernant la paix et le développement. Il est nécessaire d'ouvrir un débat international sérieux sur ces notions afin de réduire les divergences de vues sur des questions comme la stigmatisation, les stéréotypes, l'intolérance, le racisme, la discrimination ainsi que les libertés d'expression, de religion et de croyance. L'Alliance des civilisations, lancée par la Turquie et l'Espagne, offre un cadre essentiel pour surmonter les clivages artificiels et pour construire des passerelles entre les cultures et les religions.

Le dernier point, c'est l'importance de la médiation. La médiation n'est pas seulement un outil permettant de réunir les parties belligérantes autour d'une table pour signer des accords de paix. Elle va aussi de pair avec la promotion d'une culture de compromis, de compréhension et d'intégration. Le renforcement des capacités de médiation des pays en conflit est une manière efficace de les aider à résoudre leurs problèmes grâce à un dialogue global et ouvert à tous.

Le Groupe des amis de la médiation, coprésidé par la Finlande et la Turquie, s'efforce d'accroître le rôle de la médiation dans le système des Nations Unies, y compris en encourageant le financement nécessaire des activités de médiation et en étayant les capacités nationales de médiation. Une collaboration accrue avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine de la médiation est un autre outil supplémentaire permettant de favoriser la participation de tous à chaque étape du cycle de conflit.

Pour finir, je tiens à mentionner l'importance de créer des synergies entre le programme de développement pour l'après-2015 et la consolidation de la paix. Un programme de développement global qui s'attache à lutter contre la discrimination et à favoriser l'autonomisation de tous les segments de la société, et ce dans un esprit d'appropriation nationale, contribuera inévitablement à relever les défis que rencontre aujourd'hui le dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies. Nous appuyons tous les efforts entrepris à cette fin.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord adresser nos sincères

remerciements à la Présidente du Chili, M^{me} Michelle Bachelet Jeria,, pour avoir présidé la présente séance du Conseil de sécurité. Nous apprécions en outre l'initiative d'organiser cette importante séance sur le développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute qu'une corrélation étroite existe entre le pilier du développement et celui de la paix et de la sécurité. Tant que les conflits demeureront des obstacles majeurs et qu'il n'y aura pas de véritable développement global, il sera très difficile de maintenir la paix et la sécurité dans les pays et dans les communautés.

Je note également que le débat d'aujourd'hui représente une valeur ajoutée étant donné qu'elle survient en même temps que d'autres événements importants. Il y a tout d'abord le lancement de l'examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, puis l'évaluation des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, qui font tous les deux partie des outils les plus importants dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité, notamment dans les pays sortant d'un conflit, et pour prévenir la résurgence de la violence.

Cette année sera également marquée par la tenue de trois négociations intergouvernementales importantes : la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en juillet; les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015, dont la première réunion a eu lieu aujourd'hui; et, enfin, la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui vise à trouver un accord sur une décision internationale d'ici le mois de décembre. Ces trois événements constituent le cadre de coopération internationale pour les 15 prochaines années; ils s'appuieront sur les réalisations antérieures, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et adopteront un tout nouveau programme sur le développement durable.

Le coût élevé des conflits – que ce soit les pertes en matériel, en ressources et en vies humaines, les vagues de réfugiés et de personnes déplacées, ou encore les situations humanitaires tragiques – doit nous inciter à adopter une nouvelle forme de diplomatie préventive visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à en prévenir l'éclatement. Ces efforts doivent se fonder sur la prévention. Les piliers les plus importants

à cet égard sont la promotion du développement sans exclusion au non de l'ensemble de la société, la promotion des principes de la démocratie et de l'état de droit, et l'élimination de la pauvreté et de la marginalisation, qui font elles aussi partie des causes profondes de nombreux conflits. Qu'il me soit permis de soulever certains points à cet égard.

Premièrement, conformément aux instruments internationaux et aux résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2171 (2014), il incombe au premier chef aux États de prévenir les conflits et de protéger les civils. L'Égypte insiste donc sur la nécessité de respecter les priorités nationales identifiées par les autorités nationales et en tenant compte de la souveraineté nationale, et de faire participer les partis politiques et la société civile à l'élaboration de stratégies nationales visant à réaliser le développement global et à consolider la paix, et ce afin de permettre l'appropriation nationale des stratégies de manière à garantir la stabilité sociale et la paix.

Deuxièmement, la paix et le développement durable ne sauraient être réalisés sans la participation de tous les secteurs de la société, en particulier des femmes et des jeunes, non seulement au maintien de la paix, mais aussi au renforcement des institutions, aux processus de transformation politique et à la mise en œuvre de stratégies de développement. À ce propos, je tiens à souligner l'importance des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1325 (2000).

Troisièmement, le débat sur l'édification de sociétés inclusives ne serait pas complet si l'on n'abordait pas les questions relatives aux immigrants, en particulier les jeunes, et à la nécessité de mettre en place des programmes et des stratégies pour les aider dans certains domaines comme l'éducation, le travail et la formation, et ce afin d'assurer leur pleine intégration dans le tissu social, culturel et économique. Cela leur permettrait non seulement de contribuer au développement de la société, mais aussi de devenir des vecteurs de communication avec leurs sociétés d'origine.

Quatrièmement, le développement global sans exclusion est non seulement nécessaire pour instaurer la stabilité et prévenir la résurgence de la violence, mais il est également important pour combattre les menaces transfrontières à la sécurité, qui sont considérées comme faisant partie des principaux défis à la paix et la sécurité internationales. À cet égard, je voudrais signaler que la

pauvreté, la marginalisation et le manque d'éducation et de possibilités d'emploi, en particulier chez les jeunes, de même que la poursuite de l'occupation étrangère, le racisme généralisé et les activités de crime organisé, font partie des principaux éléments contribuant à créer un environnement propice à l'extrémisme et au terrorisme, dont souffre le monde entier, comme on l'a vu récemment.

Enfin, nous ne saurions examiner entièrement la notion de développement sans l'aborder dans un cadre plus vaste, tant régional qu'international. Il importe donc d'appuyer les initiatives régionales de coopération et de développement, comme par exemple le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui constitue le programme de travail du continent dans le but de promouvoir la bonne gouvernance, d'éliminer la pauvreté et de réaliser le développement de l'Afrique. Ce programme est géré par les Africains et suit des stratégies conçues en Afrique.

Nous devons asseoir les bases d'un nouvel ordre économique mondial plus juste, et réformer les structures de gouvernance du système pour permettre aux pays en développement d'élaborer des politiques économiques. Cela devrait permettre d'obtenir des taux de croissance plus élevés, d'accroître la productivité, d'utiliser les technologies modernes et d'établir un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles et les exigences du développement durable tout en préservant l'environnement. Telles sont toutes les questions qui doivent être discutées lors de la rédaction du programme de développement pour l'après-2015.

L'on ne peut pas tenir compte de la corrélation étroite qui existe entre les trois piliers du système des Nations Unies : paix et sécurité, développement, et droits de l'homme. Sachant que chacun d'eux a ses propres spécificités, ils doivent être traités individuellement. En outre, il importe de ne pas accabler le Conseil de sécurité de tâches qui ne figurent pas dans le mandat qui lui a été confié par la Charte des Nations Unies. Nous ne voulons pas nous retrouver avec un Conseil qui s'immisce dans les règlements ou les mandats d'autres organes. Nous espérons que l'initiative du Conseil n'établira pas de précédent conduisant à l'affaiblissement d'autres organisations internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Kullane (Somalie) (*parle en anglais*) : J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter la

délégation chilienne d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et en particulier sur le développement sans exclusion. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota du Brésil et M^{me} Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix et Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique, des exposés qu'ils ont présentés ce matin.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2015/3, plus tôt ce matin.

Le Gouvernement somalien est très désireux de connaître et de mettre au point toutes les stratégies susceptibles d'encourager un développement sans exclusion en Somalie. Notre pays est entré dans une nouvelle ère de sa quête de paix, de stabilité et de prospérité pour tous les Somaliens. Le Gouvernement somalien a posé les fondements et mené le travail de base nécessaires pour la stabilisation du pays mais aussi pour la mise en oeuvre des réformes. Le New Deal pour la Somalie s'est avéré un important moteur de changement.

La démarche suivie par le Gouvernement somalien pour encourager des politiques sans exclusion englobe trois domaines stratégiques : l'édification de l'État, la rédaction d'une Constitution et la préparation des élections nationales, tout en prenant en compte et en encourageant la participation de toutes les composantes de la société, notamment les femmes, les jeunes et les minorités. Les objectifs du New Deal guident le Gouvernement fédéral somalien, la société civile et la communauté internationale dans la mise en place des éléments constitutifs de l'État, du cadre juridique et des structures de gouvernance. Le Gouvernement somalien est en train de rétablir la prestation de services de santé dans les zones reprises aux groupes extrémistes. Il a également lancé plusieurs campagnes d'éducation visant l'ouverture d'écoles afin de faire reculer l'analphabétisme, ce qui a permis la scolarisation de 78 000 enfants supplémentaires.

Tandis que la réflexion sur la consolidation de la paix en Afrique se poursuit, il importe que les décideurs tiennent compte du sort des femmes sur le continent, car elles constituent une majorité mal représentée qui tend à souffrir de manière disproportionnée en temps de guerre. Conscient des effets dévastateurs des conflits endémiques en Afrique sur les femmes, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000). Avec cette

résolution, le Conseil a, pour la première fois de son histoire, reconnu la détresse des femmes africaines qui vivent dans des zones de conflit, et le fait que la plupart des efforts de maintien et de consolidation de la paix les avaient jusque-là tenues à l'écart. Une autre solution mise en œuvre par l'ONU pour lutter contre l'exclusion des femmes est la commande d'une étude chargée d'analyser l'état de mise en œuvre des autres résolutions relatives aux femmes, la paix et la sécurité, notamment les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) 2122 (2013). Grâce à cette étude, l'ONU comprendra dans quelle mesure ces résolutions aident les femmes dans les zones de conflit et quels sont les autres moyens de faire participer les femmes à la consolidation de la paix.

La Banque africaine de développement a quant à elle commandé un rapport, intitulé *Mettre fin aux conflits et consolider la paix en Afrique : un appel à l'action*, dont l'élaboration est supervisée par un groupe de haut niveau présidé par la Présidente Ellen Johnson-Sirleaf. Le chômage des jeunes et l'urbanisation y sont présentés comme deux des grands défis auxquels l'Afrique va être confrontée et qu'elle devra relever. Les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État devront, à tous les niveaux, mettre un accent particulier sur l'autonomisation des femmes.

Nous nous félicitons vivement des efforts des dirigeants et des milieux académiques africains pour trouver des solutions aux difficultés chroniques de l'Afrique. Certaines questions méritent qu'on s'y arrête. Premièrement, les changements rapides que connaît actuellement le continent placent l'Afrique dans une position précaire. Bien que la croissance démographique et le progrès économique soient des facteurs positifs, ils peuvent également accroître la fragilité du continent s'ils ne sont pas bien gérés par les décideurs. Gérer le changement qui caractérise aujourd'hui le continent est primordial pour faire en sorte que l'Afrique ne se fragilise pas et puisse poursuivre son développement.

L'emploi des jeunes garantit que des millions de jeunes du continent contribueront à la croissance de leurs pays et ne sombreront pas dans le dénuement. C'est ainsi qu'un problème potentiel se transforme en atout. C'est tout particulièrement le cas pour les pays où sévit actuellement un conflit, tels que la Somalie, le Nigéria ou la Libye.

En conclusion, ces 10 dernières années, le Conseil de sécurité a grandement soutenu les progrès constants de la Somalie vers la paix, ce dont le peuple somalien lui est

profondément reconnaissant. En retour, le pays déploie des efforts acharnés pour devenir un membre solide de la communauté internationale et ainsi contribuer au développement mondial. Toutefois, au fur et à mesure de sa progression, le pays continue de se heurter à de multiples difficultés, dont certaines peuvent être réglées grâce au développement sans exclusion. D'ailleurs le Gouvernement fédéral somalien est conscient de la nécessité d'avoir des politiques, une justice et un progrès économique sans exclusion pour que le pays continue d'aller de l'avant. Le développement sans exclusion pour un pays tel que la Somalie passe par la mise en œuvre de projets au niveau local afin que le Somalien moyen puisse y participer. Un accent particulier doit notamment être placé sur l'autonomisation des femmes dans les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État à tous les niveaux. Le succès de cette nouvelle stratégie permettra à la Somalie de sortir de 24 années de guerre civile plus forte qu'elle ne l'était lorsque le conflit a éclaté.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public, qui nous donne l'occasion de réfléchir à un thème d'une grande importance : le développement sans exclusion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous vous remercions d'avoir préparé le document de réflexion (S/2015/6, annexe), qui nous fournit des éléments de base pour participer au débat. Nous remercions également le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Leymah Gbowee, prix Nobel de la paix, de leurs exposés.

La Charte des Nations Unies répartit les tâches de l'Organisation en trois grandes catégories interdépendantes et qui se renforcent mutuellement : garantir la paix et la sécurité internationales, parvenir au développement, qui de nos jours s'entend comme durable, et promouvoir et protéger les droits de l'homme.

Nombre des conflits armés actuels ont des causes structurelles profondément ancrées, qui dans certains cas sont présentes depuis de nombreuses années. Il existe un consensus au sein de la communauté internationale quant à la nécessité absolue de lutter contre les causes profondes des conflits, parmi lesquelles l'exclusion ou la discrimination sous toutes ses formes, qui sont sources

d'instabilité et peuvent de ce fait devenir des facteurs de conflit et de violence.

À une époque où, dans différentes sociétés, des groupes qui étaient traditionnellement exclus revendiquent une plus grande participation sociale et économique, il est urgent de mettre en place des politiques d'intégration sociale et économique afin de réduire les inégalités et les disparités qui suscitent le mécontentement, et de créer les conditions d'un développement sans exclusion garantissant l'égalité des chances. Cela est d'autant plus important dans les sociétés qui présentent une grande diversité ethnique et culturelle, ce qui accroît le risque de discrimination et d'exclusion. La diversité culturelle aux niveaux national et international appelle des structures de gouvernance fondées sur la reconnaissance de nos différences et de l'atout que celles-ci représentent. Dès lors que cette reconnaissance existe, le dialogue interculturel, le développement sans exclusion et le renforcement de la cohésion sociale deviennent possibles.

Sur la base de ce scénario, les politiques d'intégration sociale permettent de construire des sociétés stables, justes et pacifiques, de promouvoir l'exercice et le respect des droits de l'homme, d'autonomiser les personnes en leur donnant les moyens de participer activement à la vie politique, sociale et culturelle de leur pays et, surtout, de garantir la paix.

Le Pérou est attaché à l'édification de sociétés sans exclusion. C'est pourquoi mon pays a été à l'origine et a conduit le processus de négociation de la résolution 66/122 de l'Assemblée générale, intitulée « Promouvoir l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion », qui invite les États à promouvoir un développement durable, sans exclusion et équitable et à mettre en œuvre des politiques d'intégration sociale pour lutter contre les inégalités et les déséquilibres de nos sociétés. Nous défendons également le thème de l'intégration sociale dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

Le Pérou considère que lutter contre les inégalités économiques et l'exclusion sociale, promouvoir le respect de l'état de droit, garantir le plein exercice de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales pour chaque individu et préserver et encourager la diversité culturelle contribuent à la stabilité et à la cohésion sociale qui, à leur tour, favorisent un climat de paix. Cette conception globale se retrouve dans les mandats multidimensionnels qui caractérisent nombre d'opérations de maintien de la paix

mis en place par le Conseil. Ainsi les tâches visant le développement et le rétablissement de l'état de droit occupent une place toujours plus importante dans les mandats de ces missions. Elles concourent également à ce que ces opérations travaillent en coopération avec les organismes des Nations Unies directement chargés des activités de développement.

L'ONU appuie également les activités en faveur du développement sans exclusion et de l'intégration sociale durant le processus de consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit, dans l'objectif de briser définitivement le cercle vicieux des conflits en s'attaquant directement à leurs causes profondes. À cet égard, je voudrais souligner le rôle de la Commission de consolidation de paix s'agissant d'aider les États qui ont subi les effets d'un conflit, tout en gardant constamment à l'esprit l'interdépendance qui existe entre sécurité, développement sans exclusion et respect des droits de l'homme.

En guise de conclusion, je voudrais insister sur l'attachement du Pérou à l'édification de sociétés sans exclusion, au niveau national mais également au niveau international. Mon pays restera un partenaire actif dans la mise en place d'une communauté internationale qui promeuve la participation équitable et sans discrimination de tous les États et au sein de laquelle les relations entre les pays sont fondées sur les principes du respect de la souveraineté nationale, de la bonne foi, de la coopération internationale, du respect de l'état de droit au niveau international, et du règlement pacifique des différends. L'existence d'une telle communauté internationale sans exclusion sera le meilleur garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite se joindre aux orateurs précédents pour féliciter la présidence chilienne d'avoir organisé cet important débat. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix, et la Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique pour leurs exposés respectifs.

Les liens entre développement sans exclusive et sécurité sont manifestes dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Il est généralement admis que la paix, la sécurité et le développement sont étroitement liés : en effet, le Document final du Sommet mondial de 2005

(résolution 60/1 de l'Assemblée générale) soulignait que la sécurité, le développement et le respect des droits de l'homme et de l'état de droit sont interdépendants et se renforcent mutuellement. C'est la raison pour laquelle nous ne saurions trop insister sur la nécessité d'envisager des perspectives de développement inclusif dans les travaux du Conseil relatifs aux défis que pose le maintien de la paix et de la sécurité.

De notre point de vue, un développement équitable est un développement qui applique les principes de la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'impératif de l'égalité des chances et de la participation, de même que la non-discrimination. Il reconnaît également le rôle important que jouent les femmes dans tous les domaines. En tant que pays doté d'une multiplicité de cultures, de religions, d'ethnies et de langues, l'Indonésie défend les valeurs de la diversité, de l'inclusion, de la tolérance et de l'harmonie. Un développement inclusif, conjugué au règlement pacifique des différends aux niveaux local et national, a été l'une des principales raisons de la stabilité et des progrès de l'Indonésie.

Le débat d'aujourd'hui sur le lien entre le développement durable et la paix et la sécurité dans le contexte des responsabilités dans les situations relevant de la compétence du Conseil de sécurité, constitue une excellente occasion d'étudier les moyens d'intégrer une perspective soucieuse du développement qui tienne compte de la grande diversité du mandat du Conseil de sécurité et des fonctions liées à ses activités de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de diplomatie préventive. Je tiens dans ce contexte à souligner les quatre points suivants.

En premier lieu, l'intégration de perspectives de développement inclusif dans l'ensemble des activités du Conseil contribuerait aux efforts communs visant à mettre en place un cadre solide et global de prévention des conflits. Nous comprenons que le Conseil n'est pas l'organisme idoine des Nations Unies pour traiter de la question du développement. Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer l'impact considérable de ses décisions sur le développement à long terme des pays, lequel est un élément fondamental de toute paix durable. Le Conseil de sécurité doit donc renforcer sa coopération et sa coordination et créer des synergies avec les organismes compétents des Nations Unies et les organisations internationales actives dans le domaine de la sécurité et du développement. Toutes les mesures prises par le

Conseil de sécurité devraient appuyer ou, à tout le moins, prendre en compte les programmes de développement inclusif mis en œuvre par les organismes des Nations Unies et les organisations compétentes dans le cadre de la prévention des conflits.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité devrait aligner ses travaux sur l'ensemble des efforts menés par les entités du système des Nations Unies en faveur de la paix et de la prospérité universelles, au-delà des activités qu'il mène dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil devrait s'inscrire dans le cadre de l'action collective visant à faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies puisse agir de façon unie sur l'ensemble des questions liées à la sécurité et au développement, et adopter une approche unique dans tout le système multilatéral. La cohérence est d'une importance capitale pour l'efficacité générale de l'Organisation. À cet égard, nous pensons que le Conseil doit participer et contribuer à ce processus en cours à l'Organisation des Nations Unies par l'intermédiaire de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que de ses organismes subsidiaires compétents, afin d'établir un cadre global de mise en œuvre d'un programme de développement durable général et sans exclusive.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit, dans le cadre de son mandat, concrétiser dans ses opérations sur le terrain les liens qui existent entre le développement durable et la paix et la sécurité. Il doit tirer le meilleur parti des activités, pratiques et doctrines pertinentes élaborées au sein du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, ainsi que des enseignements tirés des travaux en évolution de la Commission de consolidation de la paix. Toutes les entités des Nations Unies présentes dans les pays où se trouvent à la fois une équipe de pays des Nations Unies et une opération de maintien de la paix multidimensionnelle ou une mission politique devraient mettre au point un cadre stratégique intégré pour guider l'action qu'elles mènent en faveur de la consolidation de la paix. En revanche, nous sommes fermement convaincus qu'elles doivent respecter et garantir que le pays hôte s'approprie et dirige le processus de développement, notamment en vue d'identifier les domaines prioritaires.

Quatrièmement, nous devons investir davantage dans nos efforts communs pour traiter les causes profondes des conflits et l'instabilité en général, ainsi que dans le règlement des conflits. L'élément central devrait être un développement sans exclusive visant à éliminer

la pauvreté, le sous-développement, la marginalisation, l'injustice, ainsi que la prévention pacifique des conflits. S'il n'existe pas une seule panacée capable de remédier à la multiplicité des conflits que connaît le monde d'aujourd'hui, il est, cependant, extrêmement important qu'il y ait une approche globale bénéficiant d'un appui financier et politique, pleinement conforme aux principes de justice, d'équité et de respect des droits de l'homme, et qui s'attache en même temps à défendre le droit international.

En conclusion, l'Indonésie est prête à poursuivre son engagement en faveur d'un renforcement du rôle et de la contribution du Conseil de sécurité s'agissant de la promotion d'un développement inclusif et de la prévention des conflits.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à m'associer aux autres orateurs pour remercier la présidence chilienne d'avoir porté cette question très importante à notre attention. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota, et la lauréate prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs exposés très complets, qui ont donné matière à réflexion à nos débats.

Nous partageons pleinement la vision globale de la sécurité internationale, telle que proposée par la présidence chilienne, où les trois piliers du système des Nations Unies – la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement – sont en étroite corrélation. En effet, les principaux défis posés à la légitimité et à la stabilité des États nations et à la gouvernance de leurs sociétés sont le résultat de tensions socioéconomiques, ethniques, tribales, religieuses et idéologiques, ainsi que de tensions dues aux inégalités entre les sexes. Et il est de la plus haute importance de s'attaquer à ces problèmes aux moments opportuns et à l'échelon national pour prévenir les menaces à l'échelle internationale.

L'Organisation des Nations Unies, phare de la communauté internationale, doit jouer un rôle de premier plan dans la prévention des conflits, aider les États Membres à faire face aux problèmes transnationaux et influences étrangères néfastes qui constituent certains des principaux facteurs qui alimentent les conflits internes dans de nombreux pays qu'aucune nation ne

peut régler à elle seule. La promotion de sociétés stables où il n'y a pas de place pour la radicalisation, la violence et l'extrémisme; la promotion du respect universel des normes et principes fondamentaux du droit international; et le renforcement de l'état de droit aux niveaux national et international pourraient apporter une solution à long terme à ces problèmes.

La Géorgie étant une nation multiethnique et multiconfessionnelle, le développement inclusif lui tient particulièrement à cœur, et mon gouvernement s'engage à faire tout ce qui est humainement possible pour prévenir la marginalisation de ses communautés, quel qu'en soit le motif – racial, ethnique, social, sexospécifique, religieux, culturel ou économique. Mon pays, qui a plus de 20 % de son territoire sous occupation étrangère illégale, reste attaché à une ligne de conduite pacifique, pragmatique, souple et constructive en vue de renforcer sa politique d'engagement avec les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de Tskhinvali, en Ossétie du Sud, et d'assurer un environnement propice à la réconciliation et à un règlement global.

L'engagement par la coopération, qui est notre stratégie nationale vis-à-vis des territoires occupés, comprend notamment la fourniture de services de soins de santé pour les habitants des territoires occupés; la mise en place de structures avancées d'enseignement pour le reste de la Géorgie et l'étranger; le maintien d'instruments efficaces, tels que les documents de voyage neutres, afin d'assurer la liberté de circulation; et l'appui et la facilitation des mesures de confiance et des contacts entre les populations par le biais de réunions entre les milieux professionnels, de la formation d'experts et d'enseignants, de visites d'étude, y compris dans des pays étrangers, de la mise à jour des archives, et de l'amélioration des connaissances sur le patrimoine culturel des régions.

La coopération avec les organisations internationales et, dans certains cas, les processus d'intégration jouent un rôle particulier dans la réconciliation et le règlement durable des conflits. À cet égard, l'Accord d'association et le Programme d'association entre l'Union européenne et la Géorgie jouent un rôle tout particulier. La Géorgie s'efforce de trouver les moyens de faire profiter les populations résidant dans les régions occupées des avantages et des débouchés liés à la coopération entre l'Union européenne et la Géorgie. Ainsi, la mise en place d'une politique d'ouverture axée sur la personne humaine est au cœur du processus de consolidation de la

paix. À cet égard, l'un des axes principaux du travail entrepris par le Gouvernement géorgien consiste à tenter de remédier aux conséquences de l'installation de clôtures de barbelés et d'autres barrières physiques par les forces d'occupation dans les villages jouxtant la ligne d'occupation. Il importe de répondre aux besoins de la population locale des deux côtés de la ligne ainsi démarquée et d'améliorer les conditions de vie des communautés qui ont été ainsi écartelées, non seulement pour des raisons purement humanitaires mais également du point de vue de la sécurité humaine et de la consolidation de la paix.

Concernant la question des lignes de démarcation et des barrières artificielles, je ne peux pas ne pas aborder un autre aspect important, qui est le caractère nuisible de l'influence étrangère dans la lutte contre les obstacles qui s'opposent à une action de développement sans exclusion. Dans le monde d'aujourd'hui, aucun pays ne peut être considéré isolément des autres. Dans trop de cas, comme je l'ai dit au début de cette déclaration, les défis transnationaux et les influences étrangères négatives constituent d'importants facteurs de tensions sur le plan interne, qui aboutissent souvent à des fractures telles que celles que l'on constate en Géorgie et en Ukraine. Ces lignes de fracture ne sont pas apparues naturellement, comme résultantes de la situation socioéconomique locale ou du tissu culturel, mais elles ont été artificiellement créées par une action extérieure, comme l'occupation étrangère et l'annexion de territoires.

L'année dernière a été particulièrement terrible pour notre région. Suite à l'annexion de la région ukrainienne de Crimée, la Russie prend aujourd'hui de nouvelles mesures dans le sens de l'annexion des territoires géorgiens occupés d'Abkhazie et de Tskhinvali, région d'Ossétie du Sud. Les prétendus traités d'alliance et de partenariat stratégique ou d'intégration signés avec les autorités de fait d'Abkhazie et ceux qui sont en passe d'être signés sous peu avec la région de Tskhinvali en Ossétie du Sud sont à l'évidence dirigés contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie, puisqu'ils envisagent une intégration plus poussée, à tous égards, des régions occupées au sein de la Fédération de Russie. Au nombre des conséquences les plus délétères de ces prétendus traités, il y aura le renforcement de la ligne d'occupation, qui compromettra les contacts entre personnes et la liberté de circulation et, par voie de conséquence, le renforcement de la confiance entre les communautés. Il nuira également gravement à la situation des personnes déplacées à

l'intérieur du pays et des réfugiés en constituant un obstacle permanent à la mise en œuvre de leur droit à revenir, dans la sécurité et la dignité. Tout cela remettra gravement en question les efforts visant à assurer un développement sans exclusion.

Ayant suffisamment souffert de ce fléau, mon pays, tout en devant faire face aux conséquences néfastes de l'occupation étrangère, est fermement convaincu que la voie d'un avenir de paix et de sécurité passera par la bonne gouvernance et la résilience d'institutions politiques, économiques et juridiques inclusives. Les conflits armés, en détruisant le tissu politique, social, économique et culturel des sociétés, compromettent gravement le développement, auquel ils constituent peut-être le plus grand obstacle. En conclusion, je tiens à dire, par conséquent, que je souscris pleinement à la déclaration contenue dans le document de réflexion élaboré en prélude à ce débat (S/2015/6, annexe) et, une fois encore, que la Géorgie s'associe à la déclaration faite par le chef de la délégation de l'Union européenne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais tout d'abord remercier le Chili d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité sur une thématique d'une extrême importance et d'une grande actualité, d'autant que cette année 2015 marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, et que la communauté internationale s'apprête à mettre en place le programme de développement pour l'après-2015. Une approche holistique du traitement des questions de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme est d'autant plus nécessaire que nous vivons dans un monde de plus en plus globalisé caractérisé par l'interdépendance des États et des sociétés, qui s'influencent mutuellement sur les plans politique, économique, sécuritaire et autres, exigeant une action cohérente et coordonnée de la part de la communauté internationale.

La réalisation des objectifs de développement ne peut se faire que dans le cadre de sociétés stables et pacifiques, qui respectent les droits de l'homme. Le Maroc demeure convaincu que la promotion et la protection des droits de l'homme, la primauté du droit et le développement durable sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. La stabilité des États et leur développement, ainsi que le respect des droits de l'homme, sont donc indissociables, étant donné que sans paix, il ne peut y avoir de développement, et que sans

développement, une paix durable demeure un objectif difficile à atteindre, sinon impossible.

La participation effective de tous les citoyens aux affaires de leur société, la lutte contre la discrimination et les inégalités, et la promotion des pratiques et des règles de la démocratie et du droit sont des éléments essentiels pour atteindre un développement durable. Il convient de souligner également que la jouissance des droits de l'homme, en particulier le droit au développement, et l'établissement des conditions de la paix exigent l'autonomisation de toutes les personnes par le biais d'une croissance inclusive qui crée des emplois décents ainsi que la mise en œuvre de politiques sociales qui garantissent la dignité humaine de toute la population, en la mettant à l'abri de la pauvreté et du besoin.

Il demeure indéniable que les pays touchés par les conflits sont ceux qui ont enregistré le moins de progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international. De nos jours, la majorité des conflits trouvent leur origine à l'intérieur des États. L'exclusion ou la marginalisation politique ou économique ainsi que l'absence de mécanismes efficaces de promotion et de protection des droits de l'homme sont des facteurs qui favorisent l'instabilité politique à l'intérieur des États, pouvant menacer la paix et la sécurité régionales et internationales. Pour les pays sortant d'un conflit et les pays à faible revenu, la coopération internationale demeure vitale. Il est primordial que la coopération internationale s'attache à aider ces pays dans leurs efforts de reconstruction économique et à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles afin de leur permettre de s'attaquer aux causes économiques et sociales des conflits.

Des institutions nationales robustes de promotion et de protection des droits de l'homme sont d'une importance critique pour compléter les stratégies de développement aux niveaux national et local. Un développement et une bonne gouvernance au niveau local, qui garantissent une participation appropriée de la population, permettent de mieux cibler les pauvres et les plus démunis. Les politiques de développement local favorisent également une meilleure utilisation des ressources et la reddition des comptes. Le chômage des jeunes est souvent cité comme un risque potentiel pouvant aboutir à l'insécurité et à l'instabilité. Disposer d'un emploi n'implique pas seulement la disponibilité d'un revenu, mais implique surtout et avant tout le respect de la dignité de la personne et la préservation de

la cohésion sociale. Pour ces raisons, nous considérons que la création d'emplois et l'apport de réponses efficaces aux besoins des jeunes devraient être au centre de tout programme de développement à venir. Le Royaume du Maroc reconnaît aussi la nécessité de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes dans la prise de décision politique et économique, ainsi que l'autonomisation des femmes dans toutes les sphères de la société, afin de libérer le potentiel des femmes en tant qu'agents de changement et moteurs du développement durable.

Le terrorisme constitue de nos jours une menace constante et majeure qui met non seulement en péril la stabilité et la sécurité à l'intérieur des États mais comporte également des menaces sérieuses à la paix et à la sécurité régionales et internationales. Le Maroc prône une approche intégrée pour lutter contre le terrorisme, fondée sur la cohérence et la complémentarité de trois piliers, en l'occurrence le renforcement de la gouvernance sécuritaire, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les inégalités sociales, et la promotion des valeurs de tolérance religieuse. Le Maroc demeure convaincu que l'approche sécuritaire, qui est un élément indispensable à la lutte contre le terrorisme, ne pourrait à elle seule permettre de faire face d'une manière efficace à la montée de l'extrémisme, du terrorisme, et de l'obscurantisme. Elle doit être complétée par des mesures d'inclusion économique et sociale et une éducation religieuse et civique appropriée. La coopération régionale et internationale à tous les niveaux est aussi d'une importance critique pour aussi bien mener une action efficace contre le terrorisme que pour s'attaquer à ses causes profondes.

Une gouvernance nationale favorisant la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme ne peut réussir que si elle est appuyée par une gouvernance internationale qui soit aussi équitable et qui se fasse dans l'intérêt des pays en développement et dans le respect de leurs choix politiques et économiques, pourvu que ces choix se fassent dans l'intérêt de leurs populations, sur la base des principes de la démocratie, de l'état de droit et des droits de l'homme.

La coopération et la solidarité internationales, et la coordination des efforts des États, sont des éléments d'une importance critique pour atteindre les objectifs du développement, de la paix et de la sécurité dans le monde. Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, a déclaré lors de son discours à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale que

« Le monde aujourd'hui est à la croisée des chemins : soit la communauté internationale apporte son appui aux pays en développement pour qu'ils puissent avancer et assurer la sécurité et la stabilité dans leurs régions respectives, soit nous aurons tous à supporter les conséquences de la montée des démons de l'extrémisme, de la violence et du terrorisme, qu'alimente le sentiment d'injustice et d'exclusion, et auxquels aucun endroit au monde ne pourra échapper ». (A/69/PV.11, p. 29)

La coopération et l'entente entre les pays au niveau régional devient donc un puissant outil pour la fédération des efforts afin de répondre au mieux aux défis du développement et de la paix et de la sécurité au niveau régional. La coopération régionale joue en effet un rôle crucial dans la coordination des politiques, que ce soit sur les plans politique, économique, sécuritaire et autres, dans le but de parvenir à de meilleurs résultats dans le domaine du développement économique et social et de la prospérité partagée, de la promotion de relations pacifiques entre les pays et de la lutte contre les menaces à la paix et la sécurité, à leur tête la menace terroriste.

Enfin, je souhaite réitérer le besoin d'une approche intégrée et cohérente pour réaliser les nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme, qui met l'être humain au centre de ses préoccupations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Je vous félicite aussi de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour le mois de janvier.

En ce début d'année 2015, un débat public au Conseil de sécurité sur le thème du développement sans exclusion vient à point nommé. Les conflits dans le monde montrent que la paix et la sécurité sont fragiles sans un processus d'inclusion dans les domaines politique, économique et social. En effet, la discrimination et la marginalisation engendrent souvent l'extrémisme violent, qui est par nature de plus en plus transfrontière.

Au cours de son mandat au Conseil de sécurité ces deux dernières années, la République de Corée a appuyé à titre prioritaire l'inclusion au service de la paix et de la prospérité. Toutefois, le résultat n'a pas toujours été satisfaisant. Il arrive que les appels répétés aient sonné creux face aux dures réalités. La souveraineté et l'intégrité territoriale n'ont pas toujours été correctement invoquées pour leur véritable raison d'être. Les considérations politiques ont fait parfois obstacle à la quête d'une solution raisonnable.

Dans les pays en conflit, le plus souvent les priorités des parties prenantes nationales ne coïncident pas nécessairement avec celles de la communauté internationale. C'est pourquoi le renforcement de l'unité nationale est une importante condition préalable. Si les parties prenantes nationales sont divisées et même hostiles les unes aux autres, l'appui international sera lui aussi fragmenté et restera contreproductif. C'est là que le rôle de chef de file des dirigeants du pays devient indispensable.

Faire preuve de leadership en vue de la réconciliation et de la cohésion sociale est souvent une tâche qui exige de se sacrifier. Partager des ressources limitées avec d'anciens ennemis requiert courage et vision. C'est toutefois une condition *sine qua non* pour avancer et tourner la page du conflit. La communauté internationale ne peut pas se substituer à ceux qui doivent jouer ce rôle, mais elle peut fournir une assistance pour que l'inclusion politique, économique et sociale soit intégrée dans l'ensemble du processus de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix. À cet égard, le tour d'horizon est un mécanisme qui peut être utilisé pour aider le Conseil de sécurité et la communauté internationale à rester attentifs aux signaux d'alerte rapide nécessitant une intervention rapide.

Parallèlement, on ne saurait trop souligner l'importance d'un engagement dynamique des entités régionales. Leurs voix doivent être mieux entendues afin d'atténuer les préoccupations au sujet des affaires intérieures. Le système des Nations Unies et la communauté des donateurs peuvent élaborer une stratégie visant à fournir un appui plus durable et plus prévisible aux sociétés les plus inclusives. À cet égard, nous pensons qu'il faut inclure le concept de sociétés inclusives dans le programme de développement pour l'après-2015.

La République de Corée attache de l'importance à l'inclusion socioéconomique s'agissant d'aider d'autres

pays à renforcer leurs capacités. Nous fournissons une assistance intégrée à des pays sortant d'un conflit dans les domaines de la sécurité, du développement, de l'autonomisation des femmes et de la santé maternelle et infantile.

Pour terminer, nous voudrions souligner l'importance d'une coopération étroite entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité. Le développement sans exclusion pour la prévention des conflits est le domaine où les compétences des deux organes convergent. Nous continuerons de jouer un rôle constructif dans l'avancement de ce processus.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba félicite le Chili, pays latino-américain ami, de son accession à la présidence du Conseil et reconnaît, Monsieur le Président, l'importance du présent débat public convoqué par votre pays. Nous saluons aussi la présence parmi nous de la Présidente Michelle Bachelet pour présider les travaux du Conseil. Elle est indéniablement attachée aux objectifs et à la cause des Nations Unies.

La paix et la sécurité internationales ne sont pas viables sans développement durable, équitable et sans exclusion qui bénéficie à toutes les personnes et à tous les peuples. Les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et consacrés par le droit international sont violés quand certains États recourent à la menace ou à l'emploi de la force et attentent gravement à la souveraineté d'autres pays, y compris en appliquant des mesures coercitives unilatérales.

Les États Membres ont convenu, dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) que certaines valeurs fondamentales, comme la liberté, l'égalité, la solidarité, la tolérance, le respect de la nature et le partage des responsabilités, devaient sous-tendre les relations internationales au XXI^e siècle. Ces valeurs sont niées par l'égoïsme et la brutalité de la mondialisation capitaliste néolibérale imposée aux relations économiques, commerciales et financières internationales.

L'établissement d'un nouvel ordre international qui soit véritablement juste, démocratique et équitable reste une chimère. Le Conseil doit être démocratisé par une réforme totale, mais cela n'est pas près d'arriver. Nous avons besoin d'une Organisation des Nations

Unies qui soit plus démocratique et plus efficace, dotée d'organes qui remplissent leurs mandats respectifs, avec au centre une Assemblée générale revitalisée et renforcée qui exerce pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte.

Le monde possède les ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté, la malnutrition, l'analphabétisme et de nombreuses maladies qui déciment encore des populations entières en de nombreux pays. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique d'apporter les changements nécessaires au système international, qui est en train de conduire l'humanité à l'autodestruction.

La promotion et le maintien de la paix et de la sécurité internationales impliquent de s'attaquer aux causes radicales de la pauvreté et de l'inégalité. Nous ne pourrions éliminer les conflits qui font rage dans le monde si nous n'éliminons pas les causes qui les déclenchent et les alimentent.

L'histoire humaine corrobore l'hypothèse selon laquelle l'élimination de la faim, des maladies et de la pauvreté exige d'instaurer une coopération solidaire et juste, et non de recourir aux armes. La course aux armements absorbe une grande partie des ressources qui pourraient être consacrées à la croissance économique et au bien-être social. Les dépenses militaires mondiales ont atteint 1 756 milliards de dollars en 2012, soit 2,5 % du produit intérieur brut mondial. Il est absolument nécessaire de prendre des mesures concrètes au niveau international pour réorienter les ressources destinées à des activités militaires vers des activités qui favorisent le développement.

En 2014, les dépenses d'armement mondiales ont représenté 340 fois le budget biennal de l'ONU et de ses organismes spécialisés. Avec les ressources destinées aux armements, il aurait été possible d'atteindre un grand nombre des modestes cibles relatives aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui ne seront malheureusement pas réalisés.

L'argent consacré à une arme nucléaire permettrait de fournir des soins médicaux à des dizaines de milliers de personnes. Cuba est favorable à l'élimination de toutes les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, qui menacent la survie de l'humanité. Les ressources qui servent aujourd'hui à gonfler les arsenaux et qui sèment la pénurie et la mort devraient être utilisées pour réaliser pleinement le droit au développement.

La Charte des Nations Unies a confié au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale la responsabilité principale du développement économique et social. L'action de ces organes doit être renforcée. Cette année, les activités de l'Assemblée générale revêtiront une importance particulière en raison de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015. Ce programme doit être élaboré sur la base de préceptes solides et du strict respect des principes consacrés par la Charte, qui garantissent une croissance économique soutenue et un développement durable sans exclusion. Le principe des responsabilités communes mais différenciées doit être la pierre angulaire des initiatives visant à réaliser un développement durable, équitable et sans exclusion.

La paix, la sécurité et l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination permettent de créer des conditions propices au développement durable, sans exclusion et assorti d'équité et de justice sociale. La principale contribution que peut apporter le Conseil de sécurité à la promotion d'un développement sans exclusion consiste à honorer l'obligation qu'il a de servir de rempart contre l'occupation étrangère, l'agression et les guerres de conquête, de défendre le respect de la souveraineté des États, grands et petits, de garantir le plein respect du droit international et de permettre à tous de jouir du droit à la paix.

L'Amérique latine et les Caraïbes jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et du règlement pacifique des différends, après avoir été officiellement proclamées zone de paix à l'occasion du deuxième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu l'année dernière. Cela montre la volonté d'intégration de notre région, qui est déterminée à éliminer définitivement la menace et l'emploi de la force comme moyens de règlement des conflits, les inégalités sociales, la pauvreté, l'analphabétisme et le manque d'accès gratuit et universel à des services de base tels que la santé et l'éducation. Dans notre région priment la solidarité et la collaboration entre les peuples aux fins de la prospérité. Par ailleurs, notre région promeut et protège tous les droits fondamentaux de tous, notamment, et plus particulièrement, le droit au développement, la liberté et la dignité des citoyens.

Cuba continuera de contribuer avec ses modestes ressources au bien-être des peuples, en particulier ceux qui sont le plus dans le besoin. Cuba continuera d'appuyer la coopération internationale en vue de

réaliser un développement durable, sans exclusion et assorti de justice sociale, et elle continuera de défendre la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Kenya.

M^{me} Grignon (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de me donner l'occasion de prendre la parole au nom de la délégation kényane. Nous tenons en premier lieu à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation remercie sincèrement la République du Chili d'avoir organisé cet important débat public sur un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, au titre du point de l'ordre du jour relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous tenons également à saluer l'élaboration du document de réflexion sur la question (S/2015/6, annexe), les déclarations du Secrétaire général et de la lauréate du prix Nobel de la paix, et la déclaration de l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix. Ce sont des contributions importantes à notre débat, et nous en sommes reconnaissants.

Nous reconnaissons que le maintien de la paix et de la sécurité internationales demeure un objectif redoutable qui reste difficile à atteindre en dépit des efforts déployés par le Conseil depuis près de 70 ans qu'existe l'ONU. De fait, de nouveaux problèmes de sécurité complexes voient le jour, notamment la radicalisation, l'extrémisme violent et les combattants terroristes étrangers. Ces problèmes nouveaux continuent de miner les efforts collectifs que nous déployons pour garantir la paix et la sécurité internationales. Cependant, nous espérons qu'en déployant des efforts tels que celui d'aujourd'hui et en lançant un appel déterminé à l'action, nous parviendrons à récolter les dividendes de la paix, de la sécurité et du développement.

À cet égard, ma délégation souhaite faire les sept observations suivantes, dont nous estimons qu'elles sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, il ne peut y avoir de paix durable sans développement. Il existe selon nous un lien étroit entre paix et sécurité et développement durable. La bonne gouvernance et le respect de l'état de droit jouent également un rôle important dans ce contexte. Ainsi, la conclusion qui s'est dégagée du Sommet mondial des

Nations Unies organisé en septembre 2005, à savoir qu'il n'y a pas de paix sans développement, qu'il n'y a pas de développement sans paix, et qu'il n'y a pas de paix et de développement durables sans respect des droits de l'homme, est particulièrement poignante aujourd'hui.

Deuxièmement, l'inclusion est essentielle à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à un développement général. C'est pourquoi la question d'un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales est si pertinente et importante. Alors que nous approchons de l'échéance fixée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en septembre, et que nous sommes en train d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015, le tout à l'approche du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, nous avons une occasion exceptionnelle d'écrire un nouveau chapitre de notre histoire collective. Nous pouvons éliminer la pauvreté et les inégalités et garantir un développement sans exclusion si nous le voulons. Il est évident que cela contribuera considérablement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, les différends concernant les ressources et leur exploitation font partie des causes principales des conflits et de l'insécurité.

Troisièmement, l'égalité entre nations est essentielle à consolidation de la paix et au développement. La pauvreté et le sous-développement restent les principales causes des conflits dans la plupart des régions. Ces problèmes sont accentués par les inégalités et l'incapacité à envisager véritablement et à appliquer le principe des responsabilités communes mais différenciées. En conséquence, la paix, la sécurité et le développement durable ne seront réalisés que lorsque les inégalités sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations auront été éliminées, en particulier entre États Membres.

Quatrièmement, pour rétablir une paix durable dans les pays sortant d'un conflit, il faut éviter une reprise du conflit. C'est pourquoi l'ONU, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, doit participer véritablement aux initiatives de prévention et d'alerte rapide, de règlement des conflits, de consolidation de la paix et de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le sous-développement, la stagnation et la pauvreté doivent être éliminés. La communauté internationale doit aider les pays en situation postconflictuelle en mettant l'accent sur les causes profondes et les symptômes et en remédiant aux problèmes socioéconomiques, culturels et politiques

fondamentaux. Au lendemain d'un conflit, les efforts de reconstruction et de développement doivent être portés sur la paix, la réconciliation nationale, le dialogue politique sans exclusive et la promotion de l'unité et de la cohésion nationales.

Cinquièmement, pour relever les défis que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent, il faut édifier et promouvoir d'urgence des sociétés stables et pacifiques en prenant des mesures résolues pour éliminer la pauvreté, les inégalités et la marginalisation, vu que la pauvreté est à la fois une cause et une conséquence du terrorisme et de l'extrémisme violent. La pauvreté donne lieu à des inégalités, ce qui sape les efforts visant à créer des sociétés pacifiques et non violentes. Pour édifier des sociétés capables de résister au terrorisme et à l'extrémisme violent, le programme de développement pour l'après-2015 doit s'attacher à lutter contre la pauvreté généralisée, les inégalités, l'exclusion et la faiblesse des institutions de gouvernance.

Sixièmement, l'Afrique continue d'œuvrer en partenariat avec l'ONU, d'autres organisations intergouvernementales continentales et régionales, des organisations multinationales et d'autres acteurs en vue de renforcer l'état de droit, les institutions de gouvernance, les droits de l'homme et le développement économique. Tout en soulignant que la responsabilité de prévenir les conflits et d'en atténuer les effets incombe à chaque État, nous tenons à indiquer que les facteurs transnationaux de conflits doivent être traités collectivement par la communauté internationale. Nous estimons que le renforcement de nos institutions de gouvernance nous permettra non seulement d'améliorer la gouvernance sans exclusive, mais aussi de promouvoir l'intégration et le développement économique et social. Dans une large mesure, cela nous aidera à lutter contre toutes les formes d'exclusion et d'inégalités et de consolider l'unité et la diversité aux niveaux local, national et régional.

Septièmement et pour terminer, je tiens à réitérer que ma délégation est fermement convaincue que la paix et la sécurité sont des conditions préalables essentielles au développement durable. Le Kenya reste engagé en faveur de l'instauration de la paix et de la sécurité, en Afrique et dans le monde, grâce à la promotion des pratiques démocratiques, de la bonne gouvernance, de l'état de droit, de la défense des droits de l'homme et du règlement pacifique des conflits. La prévention des conflits, l'alerte rapide et la consolidation de la paix sont des éléments importants à cet égard.

C'est pour le Kenya un grand honneur – par l'entremise de son Représentant permanent, l'Ambassadeur Macharia Kamau – de co-faciliter, avec l'Ambassadeur David Donoghue, Représentant permanent de l'Irlande, les négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015. Monsieur le Président, nous vous assurons, ainsi que toutes les délégations, de notre plein engagement à coopérer avec les autres délégations en vue de l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 qui nous permettra de bâtir l'avenir que nous voulons tous, à savoir un ordre économique juste et équitable sans pauvreté, sans exclusion et sans souffrances humaines.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je félicite le Chili et la Présidente Bachelet à l'occasion de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et pour avoir organisé ce débat sur une question de la plus haute importance. Je remercie également la Présidente Bachelet pour sa présence ici aujourd'hui, pour son leadership et pour son engagement en faveur du travail de l'Organisation.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie en outre le Secrétaire général, le Président de la Commission de consolidation de la paix et M^{me} Leymah Gbowee de leurs exposés.

Lors de sa dernière présidence du Conseil, en février 2011, le Brésil a organisé un débat public sur le thème des relations d'interdépendance entre sécurité et développement (voir S/PV.6479). Ce fut un débat fructueux, qui a été par la suite synthétisé dans la déclaration présidentielle S/PRST/2011/4. Nous nous réjouissons de ce que la présidence chilienne du Conseil nous donne une occasion d'aborder ce sujet sous un autre angle, celui du développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité. Au cours de ces dernières années, le débat sur l'interdépendance entre la paix et la sécurité et le développement a gagné du terrain avec la création de l'architecture de consolidation de la paix en 2005. Cependant, il ne faut pas oublier que cette notion figure dans la Charte des Nations Unies en son Article 55 sur la coopération économique et sociale internationale.

Le développement et la sécurité sont étroitement liés, se renforcent mutuellement et sont essentiels à l'instauration d'une paix durable. Nous demeurons

convaincus que des stratégies purement militaires ou de sécurité ne peuvent pas à elles seules permettre de régler la plupart des conflits actuels dans le monde. Le présent débat est important parce que la promotion d'une paix durable appelle une démarche globale en matière de sécurité.

En Amérique du Sud, nous avons fait des progrès notables s'agissant de lutter contre la pauvreté et en matière d'intégration sociale et économique au profit de millions de nos citoyens. L'Amérique du Sud, en tant que modèle de développement pacifique et sans exclusion, illustre les avantages que les sociétés peuvent tirer de la gouvernance démocratique et des stratégies économiques favorables à la justice sociale. De manière plus générale, la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est la seule région du monde où les inégalités ont été réduites systématiquement pendant et après la dernière crise économique mondiale.

En analysant cette tendance, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a reconnu le rôle positif que joue l'État en tant que promoteur du développement et de l'intégration. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement, le développement peut être partagé et conduire à la réduction de la pauvreté si toutes les composantes d'une société contribuent à créer des possibilités, tirent tous profit du développement et participent à la prise de décisions. Un développement sans exclusion doit être basé sur la participation de tous, la non-discrimination et la responsabilisation. Plus important encore, il doit s'attaquer aux inégalités.

Les décideurs ne doivent jamais négliger les principales victimes de l'exclusion sociale, tels que les migrants, les déplacés, les femmes et les enfants, les minorités ethniques et religieuses, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Il faut également adopter une démarche globale pour réduire les multiples formes d'inégalités, en se penchant sur leurs facteurs sociaux, économiques et institutionnels et en se concentrant sur les poches de pauvreté et d'exclusion dans de nombreux pays, y compris les pays développés.

Nous devons être prudents et rejeter l'idée fautive selon laquelle il n'y a de l'insécurité que là où il n'y a pas de développement. Nous devons rejeter sans équivoque toute notion qui veut que la pauvreté en elle-même peut constituer une menace à la paix. Comme l'a montré l'histoire, la plupart de graves menaces à la paix dans le monde trouvent leur origine

dans des sociétés fortement militarisées et relativement prospères. Nous devons nous poser la question de savoir si l'exclusion est une plus grande source d'instabilité que le militarisme ou l'usage unilatéral de la force, par exemple. Le Conseil doit en outre être conscient de ses responsabilités en ce qui concerne la sécurité mondiale et éviter d'adopter tacitement un ordre du jour qui se concentre presque exclusivement sur les conflits dans les pays en développement.

Le Brésil estime que la paix, le développement et les droits de l'homme sont indissociables. Depuis la fin de la guerre froide, il est largement admis que le maintien de la paix et la promotion de politiques socioéconomiques à long terme doivent aller de pair pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. La Commission de consolidation de la paix, que le Brésil a eu l'honneur de présider l'année dernière, est particulièrement bien placée pour aider le Conseil de sécurité en ce qui concerne les questions relatives à la promotion du développement socioéconomique sans exclusion, notamment en tant qu'outil pour prévenir la reprise de conflits dans les pays sortant de conflit.

L'importance et l'avantage d'intégrer le développement dans les stratégies de sécurité pour instaurer une paix durable sont évidents dans les cas d'Haïti et de la Guinée-Bissau. Depuis la création de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, avec notamment l'appui résolu du Chili et de nos partenaires d'Amérique latine et des Caraïbes, le Brésil s'est toujours prononcé en faveur des mandats qui prévoient des efforts de reconstruction et de consolidation de la paix, parallèlement aux activités de maintien de la paix.

Le lien entre sécurité et développement est également évident en Guinée-Bissau, un pays lusophone comme le nôtre. Ce pays, qui a connu l'instabilité politique, a organisé avec succès des élections générales l'année dernière. En tant que Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Brésil espère pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale pour aider la Guinée-Bissau à préparer le terrain en vue du développement durable.

Nous tenons à souligner l'importance stratégique de l'éducation pour un développement durable et une croissance économique sans exclusion ainsi que le fait qu'il est absolument essentiel de faire des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes en tant qu'agents de la paix. La préservation des droits culturels de chacun et la promotion d'une culture

de paix et de réconciliation sont également décisives. Ces 20 dernières années, le Brésil a fait de l'inclusion sociale et économique une de ses priorités premières. Le développement sans exclusion renforce l'attachement d'un pays à la paix et à la stabilité. Nous ne devons pas perdre de vue le fait que les conditions mondiales favorables à la paix et au développement devraient être améliorées par une meilleure coopération multilatérale basée sur le droit international.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Paraguay.

M. González (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation paraguayenne, je me permets de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession du Chili à la présidence du Conseil de sécurité durant ce mois, et de vous remercier d'avoir invité tous les États Membres à participer au présent débat public sur un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette question est importante et pertinente en soi et revêt un intérêt encore plus grand dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 en cours à l'ONU. De la même manière, je remercie en particulier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix en 2011, pour leurs exposés de ce matin au Conseil.

La République du Paraguay a une vision intégrale de la paix et de la sécurité internationales et de leurs liens avec le développement sans exclusion. La protection des personnes est le fondement de la sécurité, et cette question doit être garantie par l'état de droit. Mon gouvernement considère que le plein exercice des droits essentiels et la paix et la sécurité internationales exigent que les États adoptent des politiques publiques garantissant un développement durable et sans exclusion pour tous, sans distinction. De même, l'ONU doit faire du programme de développement pour l'après-2015 un plan ambitieux dont les mesures prises par ses principaux éléments doivent viser ce même objectif. La sécurité doit être un engagement de tous les États, sans exception, dans le cadre d'une structure axée sur le renforcement des institutions démocratiques des États, en s'appuyant sur les mandats des instruments internationaux. À cet égard, la démocratie doit rester un pilier essentiel car, sans elle, il peut y avoir une croissance économique mais pas de développement viable, qu'il soit économique ou social.

Le Paraguay accorde une très grande importance au travail réalisé par les organismes régionaux dans ce domaine. La démocratie, l'état de droit et l'inclusion sociale sont également des questions examinées par le système interaméricain. La Déclaration d'Asunción adoptée à la quarante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains tenue en juin 2014 réaffirme notre attachement aux instruments internationaux chargés de promouvoir, protéger et respecter les droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels. Cette Déclaration affirme que si, entre autres facteurs, des défis persistent en matière de pauvreté et d'extrême pauvreté, d'éducation et de services de santé de qualité pour tous, nous devons redoubler d'efforts pour changer cette situation et éviter ses conséquences.

Enfin, il est évident que les liens entre l'inclusion et les situations menaçant la paix et la sécurité internationales sont importants. C'est pourquoi nous considérons que nous devons nous montrer plus ambitieux et plus fermes dans la promotion de l'égalité des sexes ainsi que de l'égalité des chances et d'accès aux services de protection sociale pour tous, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés de manière à ce que tous les avantages du développement durable profitent en même temps à tous les secteurs de nos sociétés, en renforçant de la même manière les institutions et la gouvernance démocratique. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit mettre l'accent sur cela de manière résolue dans tous ses débats et décisions.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je remercie le Chili d'avoir inscrit cette question importante à l'ordre du jour du Conseil et d'avoir organisé le présent débat de manière si opportune ce jour, qui marque l'anniversaire de Martin Luther King Jr..

J'associe ma déclaration à celle prononcée plus tôt aujourd'hui au nom de l'Union européenne, et compte tenu du temps limité, je donnerai lecture d'une version abrégée de ma déclaration et la version intégrale sera disponible via mon compte Twitter.

Les Pays-Bas félicitent M^{me} Leymah Gbowee de son exposé liminaire de ce matin et du travail remarquable qu'elle réalise au Libéria, où elle se concentre sur la participation des femmes aux efforts de

maintien et de consolidation de la paix. Faire participer les femmes à de tels efforts est absolument essentiel pour parvenir à une paix durable et une priorité décisive du Royaume des Pays-Bas. Afin d'affirmer cela avec force, le 18 février, nous accueillerons aux Pays-Bas une conférence sur la résolution 1325 (2000) et, demain, à 15 heures, nous organiserons une manifestation parallèle sur cette question ici, à l'ONU, à laquelle le Ministre néerlandais des affaires étrangères participera.

La prévention des conflits est un aspect décisif du mandat du Conseil visant à lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales, et la prévention exige une alerte précoce. L'Initiative Les droits avant tout lancée par l'ONU mérite donc que nous l'appuyions pleinement. À cet égard, je voudrais mettre l'accent sur un aspect particulier : la prévention des atrocités massives. Nous saluons l'excellent nouveau cadre d'analyse élaboré à ce sujet, le *Framework of Analysis for Atrocity Crimes*, par le Bureau des Conseillers spéciaux pour la prévention du génocide et la responsabilité de protéger. Ce cadre constitue également un outil extrêmement utile pour la prévention des conflits. Le Conseil de sécurité a une tâche importante à accomplir : annoncer ce type de signes d'alerte rapide, déterminer si ces signes constituent un risque pour la paix et la sécurité internationales et prendre des mesures politiques ou autres si cela est nécessaire. Néanmoins, une prévention des conflits plus structurelle continue d'être notre plus grand défi, et cela m'amène aux liens entre développement et prévention des conflits.

Le Royaume des Pays-Bas considère que des sociétés stables sont le meilleur moyen de garantir la prévention des conflits internes. Cela signifie que l'inclusion et la cohésion sociales devraient être des principes directeurs des stratégies de développement. Pour que la croissance économique profite aux pauvres, elle doit être sans exclusion, et nous devons donc, ensemble, faire en sorte que le programme de développement pour l'après-2015 soit aussi ouvert que possible. Nous considérons qu'il peut contribuer à un développement sans exclusion en intégrant les notions suivantes.

Premièrement, il doit être universel et concerner tous les peuples de tous les pays, y compris le mien. Deuxièmement, il doit être multidimensionnel et s'attaquer aux aspects social, environnemental, économique et ceux liés à la paix et à la gouvernance du développement et aux inégalités. Troisièmement, il doit s'agir d'un programme faisant participer de

multiples acteurs, y compris toutes les parties prenantes concernées. Quatrièmement enfin, il doit s'appuyer sur nos valeurs communes, notamment l'inclusion, les droits de l'homme et l'égalité. Si nous parvenons à faire cela, ce sera la meilleure base pour s'attaquer aux conflits et les prévenir de manière structurelle.

Nous pouvons envisager également des responsabilités particulières pour les États Membres de l'ONU. Ils peuvent activement contribuer à un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales en travaillant en coopération étroite avec l'ONU et en prenant des mesures concrètes dans le cadre de leurs politiques nationales. À titre d'exemple, ils pourraient travailler de façon plus intensive avec le Département des affaires politiques dans les domaines de la médiation, de la prévention des conflits et des processus politiques sans exclusion. Mon pays l'a fait au Yémen par exemple. Ils pourraient également travailler de manière plus soutenue avec le Bureau de la prévention des crises et du relèvement du Programme des Nations Unies pour le développement à l'appui d'efforts déployés en Tunisie et en Iraq. Les États Membres peuvent également prendre des initiatives au niveau national. Aux Pays-Bas, nous déployons des efforts considérables pour mettre en place des processus afin d'inclure tous les acteurs concernés dans les pays touchés par un conflit. C'est ce que nous avons essayé de faire, par exemple en Syrie et au Mali.

Enfin, je voudrais dire que, lorsqu'ils s'attachent à prévenir un conflit ou à s'en préoccuper, les États Membres doivent associer la diplomatie à la défense et au développement. Il doit s'agir d'une approche globale, que nous avons baptisée « approche en 3D ».

Enfin, le Royaume des Pays-Bas est un partenaire pour la paix, la justice et le développement. Nous sommes donc attachés à promouvoir des sociétés stables et sans exclusion. Nous appuyons les efforts de l'ONU et travaillons de manière bilatérale pour prévenir les conflits, ainsi qu'en tant que partenaire des pays touchés par un conflit. Sans l'inclusion de tous les groupes qui composent une société, il ne peut y avoir de véritable paix, de justice ou de développement durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public et vous félicitons de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité

pour le mois de janvier. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, ainsi que le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Patriota, du Brésil, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, de leurs exposés très utiles.

Le Monténégro s'aligne sur la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais toutefois faire certaines observations à titre national.

Il est difficile de se remémorer une époque où l'ONU, ses organismes et la communauté internationale tout entière, étaient confrontées simultanément à des crises plus nombreuses. Les conflits frappent le plus durement les populations les plus vulnérables, ce qui rend impossible d'améliorer leurs vies. Notre devoir est de les aider à régler les conflits. Nous devons partager ce fardeau et prouver que nous sommes capables de construire un avenir pacifique, équitable et juste grâce à des actions conjointes concrètes et à une approche proactive; grâce à un cadre unissant justice et progrès, tolérance et dignité pour tous. Néanmoins, le maintien de la paix et de la sécurité internationales n'incombe pas seulement à l'ONU et aux autres organisations internationales. Il s'agit d'un processus de transformation individuelle, collective et institutionnelle. L'ensemble des États Membres, des organisations de la société civile et des personnes individuelles a la responsabilité de participer activement au processus d'un développement sans exclusion fondé sur les valeurs universelles que sont le respect de la vie humaine, la justice, la solidarité, les droits de l'homme et l'égalité entre hommes et femmes.

Il est donc important de rappeler que la non-discrimination et l'inclusion de tous les groupes dans tous les rouages de la société représentent des atouts énormes qui contribuent à notre bien-être et qui renforcent la perception vitale de la justice sociale, de la confiance et d'une légitimité systémique. La mise en place d'un environnement propice au renforcement sans exclusion des institutions, essentiel à des sociétés pacifiques et exemptes de conflits, présuppose l'implication active des autorités nationales et locales, des parlements, des communautés, de la société civile, des milieux universitaires, et des groupes de femmes. Il importe également de mettre l'accent sur la transparence, la responsabilisation et la gestion efficace, ainsi que sur le contrôle, aux fins de renforcer la légitimité et l'intégrité des institutions judiciaires et de celles chargées de la sécurité.

Grâce à une éducation sans exclusion et à l'application de divers programmes et projets d'inclusion, les jeunes générations doivent être dotées de la confiance en elles et de l'ambition qui leur permettront de devenir des membres constructifs et reconnus de la société et de prospérer dans cette nouvelle économie mondialisée, en promouvant la paix, la tolérance et la diversité. S'ils sont considérés comme un tout, ces aspects contribueront à une approche sans exclusion et à notre objectif collectif que constitue le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Et cela doit être la responsabilité première de tous les États Membres et des régions.

Au Monténégro, nous savons d'expérience que la meilleure manière, la seule véritablement durable, de combler les différences, d'apaiser les tensions et de régler les situations de conflit passe par des moyens pacifiques, dans un esprit de dialogue et en étant attachés aux efforts et aux outils diplomatiques et politiques. Les pays doivent faire la preuve de leur attachement inébranlable à l'état de droit, au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à la démocratie et au non-recours à la force pour régler leurs différends. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle positif de grande valeur pour faciliter le dialogue et insuffler un ton conciliant favorable au règlement des conflits, comme de nombreux exemples en Afrique l'ont montré.

Cependant, si les États Membres se montrent incapables de relever ces défis, comme c'est souvent le cas dans le contexte fragile qui caractérise actuellement la paix et la sécurité internationales, c'est au Conseil de sécurité de se saisir de ces questions. Nous devons reconnaître que nous sommes loin de disposer d'un système véritablement efficace. Pour garantir que l'ONU conserve la place qui lui revient de droit en tant que mécanisme central de la gouvernance mondiale, l'Organisation doit prendre une forme moderne et remodelée, qui tienne compte des nouvelles réalités géopolitiques et des situations et environnements changeants et multidimensionnels qui règnent dans le monde.

Comme l'ont montré de nombreux exemples, que nous connaissons tous, dans le monde entier, la prévention et l'intervention rapide peuvent fonctionner et produire des résultats. En outre, elles sont moins coûteuses. C'est pourquoi je voudrais souligner, comme je l'ai fait en d'autres occasions semblables, l'importance que revêtent les mécanismes de détection anticipée et d'alerte rapide de l'ONU, ainsi que l'établissement de

la médiation comme fonction centrale de l'ONU. Notre insistance sur les mesures de prévention doit indéniablement être renforcée pour empêcher les crises de se développer et de s'aggraver, et pour en atténuer les répercussions éventuelles.

La responsabilité de protéger et la poursuite de sa mise en œuvre doivent elles aussi rester prioritaires. À l'ère de l'établissement des responsabilités, les auteurs de crimes contre l'humanité ne doivent pas rester impunis. Ce n'est qu'en consolidant des institutions inclusives et démocratiques, la bonne gouvernance et l'état de droit, que les causes structurelles de la pauvreté, des inégalités et de la violence pourront être combattues. Nous préconisons que ces questions se voient accorder une place de choix dans le programme de développement pour l'après-2015 et que la protection et l'autonomisation de tous soient garanties.

Je veux souligner qu'il faut faire face aux menaces contemporaines en menant des efforts conjoints et intégrés axés sur le développement, le maintien de la paix, la consolidation de la paix, l'état de droit et les droits de l'homme – autant de domaines devant être appréhendés comme un tout. Ainsi, nous pourrions avoir une société équilibrée et pérenne, jouissant d'une paix durable. Le Monténégro continuera d'être un partenaire fiable de l'ONU œuvrant pour la paix et la sécurité internationales, fier de ses valeurs et de ses accomplissements, et confiant dans l'avenir.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnyak (Croatie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Chili, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cet important débat et d'avoir élaboré un excellent document de réflexion (S/2015/6, annexe) qui donne matière à réflexion.

La Croatie s'aligne sur la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne. Je vais maintenant faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Dans une récente déclaration devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général a qualifié 2014 d'année « difficile », déclarant qu'elle avait « présenté de graves défis à la diplomatie comme, d'ailleurs, à notre humanité commune, tandis que les conflits faisaient rage et que l'extrémisme se renforçait ». Il est indéniable que 2014 a été encore une mauvaise année pour la paix et la sécurité internationales, et nous ne pouvons

qu'espérer que 2015 sera moins déprimante. Cela pourrait toutefois relever du pur vœu pieu, car rares sont les raisons d'être optimistes. Selon certaines études, au début 2015, quelque 65 pays étaient impliqués dans une forme ou une autre de conflit armé. On dénombre plus de 600 milices, groupes paramilitaires et guérillas dans le monde. Il est très peu probable – et c'est un euphémisme – que ces chiffres diminueront d'ici à la fin de l'année.

Il va sans dire que l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale consiste à restaurer la paix et à prévenir de futurs conflits. Cela ne peut pas être accompli par les seuls moyens militaires de rétablissement et de maintien de la paix; nous devons également régler toutes les causes, qu'elles soient directes ou indirectes, qui aboutissent à un conflit violent. La pauvreté, les inégalités et la marginalisation, voire l'exclusion, de certains groupes de personnes de la vie économique, sociale et politique sur la base de leur sexe, de leur origine ethnique, de leur âge, de leur orientation sexuelle ou de leur religion peuvent entraîner un conflit violent. En conséquence, l'un de nos principes directeurs pour prévenir ou régler les conflits doit être l'inclusion politique, sociale et économique. C'est pourquoi nous sommes convaincus que le débat d'aujourd'hui, axé sur le lien entre un développement sans exclusion et la paix et la sécurité, tombe à point nommé.

La bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit sont indispensables à la paix et au développement. Nous sommes fermement convaincus que le développement, la sécurité et les droits de l'homme ne vont pas l'un sans l'autre et doivent être abordés comme un tout. Par conséquent, la Croatie a appuyé fermement une réorientation transformatrice en matière de développement de manière à ne laisser personne de côté, tel que cela a été proposé dans le rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement durable pour l'après-2015 (A/69/700).

Nous estimons que les droits de l'homme, l'égalité sociale et l'autonomisation des femmes sont des éléments essentiels pour parvenir à une prospérité durable pour tous. Lutter contre les inégalités entre les sexes et éliminer les obstacles qui empêchent les femmes et les filles d'exercer leurs droits et de s'autonomiser doivent être au cœur de nos efforts visant à créer des sociétés durables, prospères et robustes. Pour contribuer à cet objectif, au cours des semaines ministérielles de la soixante-huitième session et de la soixante-neuvième

session de l'Assemblée générale, la Croatie a organisé deux manifestations de haut niveau consacrées à l'autonomisation politique et économique des femmes au lendemain des conflits.

En répondant aux besoins de divers groupes au sein des communautés, nous pouvons prévenir de futurs conflits potentiels. En ce sens, les objectifs de développement durable, qui constituent la partie la plus importante du programme de l'ONU en 2015, sont plus qu'un plan visant à parvenir au développement et à garantir des conditions de vie décentes à plusieurs millions de personnes; ils représentent également un investissement dans la paix et un garde-fou contre le radicalisme sous toutes ses formes. Une approche holistique est essentielle, et représente la seule voie à suivre. Toutefois, c'est bien plus facile à dire qu'à faire. Il s'agit d'un domaine très complexe et à plusieurs niveaux, qui englobe des questions sociales, religieuses, nationales, ethniques, de genre et de nombreuses autres questions. Toute négligence dans ce domaine est susceptible de déclencher une guerre. Par exemple, les élections démocratiques, si elles ne sont pas menées selon les règles ou si elles se basent sur des listes électorales douteuses ou incomplètes ou si elles sont marquées par des irrégularités, peuvent faire plus de mal que de bien.

Nos politiques d'alerte rapide, de prévention et de développement au lendemain d'un conflit doivent aborder simultanément tous les principaux problèmes, notamment les inégalités, la pauvreté, la corruption, le chômage des jeunes et la faiblesse des institutions. Cela signifie que la prévention et le relèvement au lendemain d'un conflit exigent une coopération entre tout un éventail d'acteurs et de se concentrer simultanément sur tous les aspects politiques, de sécurité et de développement. L'appropriation et la responsabilisation nationales et le renforcement des capacités nationales en fonction des besoins nationaux spécifiques doivent être au cœur de tous les efforts de consolidation de la paix. Dans ce contexte, nous estimons qu'il convient de déployer des efforts supplémentaires pour renforcer les relations entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec le Conseil économique et social, en vue de promouvoir une approche intégrée pour parvenir à la paix et au développement et créer des synergies entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

L'année 2015 sera une année cruciale pour les Nations Unies. Un nouveau programme de

développement durable sera adopté en septembre. Les processus d'examen de l'architecture de consolidation de la paix, des opérations de maintien de la paix et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sont en bonne voie. Tous ces processus doivent donner lieu à des recommandations audacieuses et ambitieuses et établir des liens forts entre la paix, la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Les moyens de mise en œuvre sont tout aussi importants que notre détermination à aller de l'avant. Le maintien de la paix et de la sécurité au moyen d'un développement durable et sans exclusion n'est pas seulement une formule toute faite du vocabulaire des Nations Unies, c'est la seule voie à suivre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : Au nom de la République de Chypre, je voudrais à mon tour féliciter et remercier le Chili d'avoir organisé ce débat important sur le développement sans exclusion et ses liens avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Chypre s'associe à la déclaration qui a été prononcée aujourd'hui au nom de l'Union européenne. En outre, je voudrais faire quelques observations à titre national.

En adoptant la résolution 2171 (2014), le Conseil de sécurité a reconnu l'efficacité des mesures préventives dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La République de Chypre estime que pour mener une démarche globale de prévention des conflits, il faut connaître les causes profondes des conflits et s'y attaquer, et mettre en œuvre des politiques favorables à une paix durable. Un développement sans exclusion est essentiel pour édifier des sociétés stables qui vivent dans la paix et la sécurité. Nous sommes tous conscients que le développement et la paix sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. Il ne peut y avoir de paix sans développement, et sans la paix, il ne peut y avoir de développement. Pour cette raison, nous estimons que la paix doit être un élément essentiel du nouveau programme de développement pour l'après-2015, pour que celui-ci soit porteur de transformation et de véritables changements dans le monde, au profit des sociétés et des individus.

Il ne fait aucun doute que la marginalisation des communautés ou des groupes fondée sur la race, l'appartenance ethnique, des motifs sociaux, le sexe,

la religion, la culture et/ou l'économie contribue à la déstabilisation des sociétés et est à l'origine de nombreux conflits aujourd'hui. Les divisions sociales, ethniques et religieuses ont été un facteur fondamental des conflits en Syrie, en Iraq, en République centrafricaine et ailleurs. La marginalisation donne souvent lieu à l'extrémisme, qui à son tour aggrave les conflits et les risques existants, ce qui entraîne la radicalisation de nos jeunes.

Les efforts de recrutement déployés par l'État islamique d'Iraq et du Levant sont un exemple de la façon dont les acteurs non gouvernementaux peuvent exploiter les divisions culturelles et religieuses pour exacerber les conflits. L'intégration et la tolérance peuvent permettre de lutter contre cette radicalisation et d'atténuer les effets des conflits en cours, en plus de prévenir des conflits futurs. Pour ces raisons, nous souscrivons à la déclaration faite par le Secrétaire général Ban Ki-moon à l'occasion de l'adoption de la résolution 2178 (2014) : « À plus long terme, la plus grande menace pour les terroristes n'est pas la puissance des missiles. C'est une politique d'intégration. » (*S/PV.7272, p. 3*). L'exclusion, la discrimination et les privations entraînent la pauvreté et les inégalités et menacent la cohésion sociale. Répondre aux impératifs de la paix et de la sécurité signifie qu'il faut atteindre les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les enfants et les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés, les déplacés et les groupes autochtones et minoritaires. Une société sans laissés pour compte doit offrir des chances égales à tous ses citoyens, indépendamment de leur origine. L'égalité des chances, la tolérance et la gouvernance démocratique sont les meilleurs moyens de garantir la coexistence pacifique et la protection sociale. Dans le même temps, des institutions solides et efficaces, transparentes, sans corruption, accessibles et responsables et des organes démocratiques de participation sont des éléments nécessaires pour parvenir à une croissance économique durable et sans laissés pour compte et édifier des sociétés pacifiques et stables.

L'Organisation des Nations Unies est un acteur clef dans la promotion d'un développement sans exclusion. Le Conseil de sécurité en particulier est bien placé pour mettre en œuvre des politiques favorables à l'intégration, étant donné que les opérations de maintien de la paix et de consolidation de la paix qu'il autorise jouent un rôle important dans la reconstruction et le développement de sociétés sortant de conflit. Chypre salue les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour

accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix, ce qui est un reflet de politiques d'intégration. De même, une société sans laissés pour compte est une société où les femmes participent sur un même pied d'égalité que les hommes à tous les niveaux, vu que l'on ne peut pas mettre en doute le rôle crucial qu'elles jouent en matière de prévention et de règlement des conflits.

Pour terminer, la paix et la sécurité, le respect des libertés fondamentales et la lutte contre les discriminations et toutes les formes de violence sont des conditions essentielles pour parvenir au développement mais sont en même temps des résultats du développement. S'attaquer aux causes profondes d'un conflit exige une démarche multidimensionnelle qui doit prendre en compte les dimensions interdépendantes du développement, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité et de l'état de droit. Nous sommes résolument convaincus que l'année 2015 nous donnera une occasion inédite de façonner un monde plus pacifique, plus juste et plus prospère, dans lequel personne ne sera laissé pour compte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L'Arménie salue et remercie la présidence chilienne du Conseil de sécurité d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat. Nous faisons nôtre votre conclusion, Monsieur le Président, que le développement sans exclusion relève manifestement des trois piliers du système des Nations Unies, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous estimons également que cette question est aussi importante pour la prévention.

À cet égard, le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales compétentes jouent certes un rôle important et disposent d'un bon éventail d'outils et de mécanismes dans le domaine de la prévention. Toutefois, il convient de rappeler, encore et encore, que c'est aux États-nations qu'il incombe au premier chef de prévenir les conflits. Dans une très large mesure, la capacité des gouvernements de s'acquitter de leur responsabilité en la matière et d'agir dans le sens de la prévention des conflits est liée au fait qu'ils promeuvent de manière systématique des politiques d'intégration. En effet, les deux objectifs sont liés. C'est pourquoi nous estimons qu'une analyse et un examen systématiques de la manière dont les gouvernements mènent leurs politiques d'intégration fournissent des

repères tangibles pour mesurer la stabilité et détecter les signes avant-coureurs de toute possibilité d'échec.

Au fil des ans, la communauté internationale, et notamment l'ONU, mais aussi les organisations régionales et sous-régionales ont mis au point divers outils pour l'examen par les pairs, la collecte d'information et l'analyse et le suivi des situations. Toutefois, sans minimiser les progrès accomplis à cet égard, nous devrions reconnaître qu'on n'en a pas fait assez pour remédier à l'inefficacité des politiques à un stade précoce, bien avant que la communauté internationale ne se retrouve face à une situation de crise. Nous souscrivons pleinement aux arguments du Président du Conseil lorsqu'il affirme que les situations d'exclusion et de discrimination sont à l'origine de nombreux conflits. Nous considérons que surveiller et détecter de telles situations et prendre des mesures résolues pour y remédier sont l'une des fonctions de l'alerte précoce et de la diplomatie préventive. Trouver un équilibre entre la détection de ces situations et la prise des mesures qui s'imposent reste un défi permanent aux niveaux national et international. Le génocide de 1994 au Rwanda en est un exemple extrême et poignant.

Nous sommes conscients que mener des politiques de développement sans exclusion est une tâche complexe dans la conduite générale des affaires d'un pays, qui dépend directement des capacités institutionnelles du pays en question autant que de la nature même de la gouvernance et des institutions en place. C'est pourquoi les politiques d'intégration sont le reflet même d'un gouvernement sans exclusion.

Nous sommes intimement convaincus que les gouvernements et les institutions nationales qui promeuvent, respectent et appliquent les normes et principes de l'état de droit, de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'égalité et des droits de l'homme sont les mieux à même d'appuyer des sociétés stables. Un développement socioéconomique soutenu, l'élimination de la pauvreté, la lutte contre la corruption et les politiques de redistribution équitable des richesses nationales viennent renforcer la viabilité de sociétés stables. Toutefois, c'est d'abord et avant tout par la justice, l'égalité politique, la participation démocratique et l'intégration que l'on peut concrètement poursuivre et atteindre cette série d'objectifs.

Stricto sensu, on ne doit pas supposer que le développement va de pair avec la démocratie, du simple fait que ces objectifs sont fortement interdépendants et se renforcent mutuellement. Toutefois, la création de

richesses sans leur redistribution équitable est la marque même des sociétés dotées d'institutions démocratiques faibles. C'est aussi le premier facteur d'exclusion et d'injustice.

Nous considérons que le programme de développement pour l'après-2015 et la formulation de la prochaine série d'objectifs de développement durable devraient dûment prendre en compte ces considérations, compte tenu de la dimension « sécurité » du développement sans exclusion.

L'exclusion et la discrimination, qui sont l'antithèse de la gouvernance participative et sans exclusive, posent le problème de la légitimité des revendications de souveraineté sur des populations ou des territoires. Ces politiques d'exclusion et de discrimination prennent des formes multiples. Elles sont particulièrement susceptibles de déboucher sur un conflit lorsque, loin de se contenter de les tolérer, le gouvernement, à son plus haut niveau, les défend et les applique de manière systématique. L'incitation à la haine, les propos haineux, la xénophobie et les autres manières d'encourager la discrimination sont des déclencheurs de l'exclusion à tous les niveaux. Nous avons des exemples de situations où de telles politiques visent principalement à asseoir un pouvoir dictatorial. La résistance et la légitime défense deviennent légitimes lorsqu'une menace imminente pèse sur la sécurité physique de populations à risque. Il existe dans l'histoire des exemples de cas où l'on a passé outre la légitimité des revendications d'intégrité territoriale au profit de l'autodétermination parce que entre volonté politique, morale et déontologique et capacité de sauver des populations d'une mort et d'une extermination certaines, toutes les conditions étaient réunies.

Les expressions les plus extrêmes et les plus déshumanisantes de l'exclusion et de la discrimination sont le génocide et autres crimes atroces. Le Secrétaire général a très judicieusement souligné qu'il existe un vaste consensus au sein de la communauté internationale et parmi les spécialistes de la question du génocide autour du fait que le génocide et autres crimes atroces ne sont pas des événements spontanés ou isolés, mais qu'ils sont le résultat de facteurs historiques, d'éléments précurseurs et de paramètres déclencheurs qui, conjugués, rendent possible leur matérialisation. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction le récent Cadre d'analyse des crimes atroces, cet outil de prévention mis au point conjointement par le Conseiller

spécial pour la prévention du génocide et le Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger.

Une lecture et une analyse attentives de ce cadre et des facteurs de risque qu'il prend en compte montrent qu'il existe un lien visible entre l'échec à répétition des politiques d'intégration, d'un côté, et le fait que des situations basculent dans la commission de crimes atroces, de l'autre. Les faiblesses des structures de l'État, y compris l'absence d'un système judiciaire indépendant et impartial, l'omniprésence de la corruption, la mauvaise gouvernance et l'absence de responsabilité, ainsi que l'absence d'une société civile nationale représentative, le manque de diversité et d'indépendance des médias nationaux, et l'incitation à la haine et la propagande, sont autant d'exemples de facteurs de risque découlant directement du manque de développement sans exclusion.

Ce cadre est donc un outil indispensable pour l'analyse et l'évaluation des politiques sans exclusion, et il remplit également une fonction préventive. Nous encourageons le Conseil de sécurité à en tenir compte lorsqu'il se penche sur des situations spécifiques.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

M^{me} Nguyen Phuong Nga (Viet Nam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente séance du Conseil de sécurité au nom de S. E. M. Pham Binh Minh, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam. Je voudrais tout d'abord féliciter le Chili de son accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous avons toute confiance dans votre leadership, Monsieur le Président, et vous pouvez être assuré de l'appui du Viet Nam.

Nous partageons l'opinion exprimée par nombre d'orateurs aujourd'hui selon laquelle le développement sans exclusion et la paix et la sécurité internationales sont intimement liés. Ce sont deux des grands piliers de l'activité de l'Organisation, auxquels se consacrent de manière compétente des organes distincts de l'Organisation, dans la limite de leurs mandats respectifs.

La participation active de tous les groupes et de toutes les parties prenantes à la vie politique, sociale et économique d'un pays, tout en veillant à ce que tous les intérêts, voix et préoccupations légitimes soient pris en compte, permet non seulement de prévenir la marginalisation et la radicalisation éventuelle, mais

aussi de promouvoir des sociétés stables et pacifiques. Cela est vrai en temps de paix, mais cela l'est encore plus en temps de crise et de difficulté, ainsi qu'en période de consolidation de la paix.

La paix ne peut être durable en l'absence d'un développement sans exclusion. Mais la paix est également un facteur déterminant pour le développement, et un élément indispensable pour réaliser le développement durable, ainsi que l'a reconnu le Document final de Rio+20 (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe). Le maintien de la paix et de la sécurité à l'intérieur des pays, de même qu'aux niveaux régional et international, est un préalable au développement.

M. Olguín Cigarro assume la présidence. Le Viet Nam est une nation de 90 millions de personnes issues de 54 groupes ethniques différents et venues d'horizons socioéconomique, historique et religieux très divers, qui vivent ensemble dans l'harmonie, la paix et l'unité. Le Viet Nam est attaché et souscrit aux valeurs que sont l'intégration, l'égalité, la non-discrimination, la conciliation et la tolérance. Nos stratégies et politiques nationales reposent sur ces valeurs, et mettent un accent particulier sur les groupes démunis, les minorités ethniques, les femmes, les enfants et les personnes handicapées, afin qu'ils puissent participer au développement et en bénéficier. Grâce à ces efforts, le Viet Nam a réussi à réduire la pauvreté, à préserver la stabilité du pays et à rester engagé sur la voie du développement.

Dans notre région, l'Asie du Sud-Est, qui était autrefois un champ de bataille, les 10 pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) s'efforcent de tirer pleinement parti des potentialités de chacun d'entre nous afin de réduire les écarts de développement et les inégalités à l'intérieur de nos pays et entre eux et de réaliser l'objectif d'une communauté de l'ASEAN inclusive, pacifique et prospère. L'ASEAN collabore avec tous les partenaires dans la région et au-delà en vue de préserver la paix, la stabilité et la sécurité régionales et de favoriser la bonne performance économique et le progrès social notre région.

Enfin, un développement inclusif au plan international et l'égalité entre les nations sont tout aussi importants pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et des crises, il faut promouvoir une croissance économique soutenue, éliminer la pauvreté, favoriser le développement durable et l'état de droit au niveau international, ainsi que le règlement

pacifique des différends. À cette fin, il faut renforcer la coopération et les partenariats internationaux et créer un environnement international propice au développement de toutes les nations, notamment les pays en développement. En même temps, rien de cela ne sera possible sans la paix et la sécurité internationales, dont le maintien est la responsabilité principale du Conseil de sécurité.

Le Viet Nam continue de collaborer étroitement avec d'autres États Membres pour assurer un développement inclusif et durable propice au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Grèce.

M. Spinellis (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, puisque c'est la première fois que j'en ai l'occasion, je tiens à exprimer mes chaleureuses félicitations aux membres nouvellement élus du Conseil de sécurité – l'Angola, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne et la République bolivarienne du Venezuela – et à leur souhaiter plein succès. En outre, qu'il me soit permis d'exprimer notre profonde gratitude au Chili pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat pertinent et opportun. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M Ban Ki-moon, l'Ambassadeur du Brésil, M. Patriota, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, pour leurs exposés très complets.

La Grèce s'associe à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, ainsi qu'à la déclaration prononcée par le représentant de l'Autriche au nom du Réseau Sécurité humaine. Je tiens également à faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Les récents événements survenus partout dans le monde nous rappellent clairement la nécessité impérieuse de remédier aux causes profondes et sous-jacentes des conflits en favorisant le développement durable, l'inclusion, l'égalité, l'état de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que des processus politiques ouverts à tous. Il s'agit à n'en pas douter d'un fait bien établi que sécurité et développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement dans la réalisation d'une paix durable. En outre, l'instauration d'une paix durable est inévitablement liée à un développement sans exclusive. À plusieurs reprises, le Conseil de sécurité a souligné qu'il était prêt à œuvrer en faveur d'une paix durable dans toutes les situations dont il est saisi.

L'instauration d'une paix durable exige que nous fassions en sorte que nul ne se voie privé de ses droits fondamentaux universels et de perspectives économiques de base, tout en répondant aux besoins des populations les plus défavorisées et les plus vulnérables. L'intégration économique et politique des populations marginalisées constitue un facteur déterminant pour la paix et la sécurité. Les libertés fondamentales doivent être respectées, protégées et exercées, notamment la liberté d'expression, d'association et de la presse, dans le respect également de la démocratie et de la primauté du droit.

De plus, la Grèce, en tant que membre du Réseau Sécurité humaine, est d'avis que l'approche prenant en compte la sécurité humaine peut apporter une importante contribution au débat d'aujourd'hui. Face aux multiples facteurs de vulnérabilité qui affectent différents pays et diverses communautés, la sécurité humaine, de par sa vision globale et multidimensionnelle, aborde ces défis par le biais d'éléments tels que paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme – les trois piliers interdépendants du système des Nations Unies.

Un développement inclusif réduit les risques de conflit et favorise une stabilité à long terme et une paix durable tout en garantissant l'égalité des chances et un accès équitable aux services de base, qui sont indispensables pour le développement social et des sociétés sans laissés-pour-compte. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle clef dans la promotion d'un développement inclusif. Le Conseil de sécurité en particulier a la possibilité sans précédent de mettre en œuvre des politiques de développement inclusif par le biais de ses opérations de maintien de la paix, qui jouent un rôle majeur dans la reconstruction et le développement des sociétés au lendemain d'un conflit.

En outre, il convient de noter que le lien entre sécurité et développement est également pertinent au moment où nous nous efforçons de faire face à la menace bien réelle du terrorisme. À cet égard, nous reconnaissons que des progrès concrets dans les domaines de la sécurité, de la justice, des droits de l'homme et de la primauté du droit sont d'une importance capitale, aussi bien pour la lutte contre le terrorisme que pour la réalisation d'un développement durable.

Située dans la partie orientale de la Méditerranée, une région qui a connu de grands bouleversements politiques ces dernières années, la Grèce est un fervent défenseur d'un développement inclusif et durable en tant que vecteur d'une stabilité à long terme et de

l'instauration d'une paix durable. Par conséquent, nous sommes fermement résolus à continuer à accorder à la mise en place de sociétés pacifiques une place centrale dans le programme de développement pour l'après-2015.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Cambodge.

M. Tuy (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter la République du Chili, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et, ce qui est plus important encore, d'avoir organisé cet important débat public sur un développement inclusif pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, S. E. M. Antonio de Aguiar Patriota, Représentant permanent du Brésil et Président de la Commission de consolidation de la paix, et M^{me} Leymah Gbowee, lauréate du prix Nobel de la paix et Présidente de la Fondation Gbowee pour la paix en Afrique, pour leurs exposés de ce matin.

À bien des égards, le monde où nous vivons est à la croisée des chemins, et le tableau actuel est plutôt sombre. La communauté internationale demeure profondément préoccupée par l'évolution géopolitique des conditions de sécurité dans de nombreuses régions du monde. Bien que nous soyons en train d'accélérer nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), il existe toujours des conflits internes et externes qui continuent d'entraver notre développement global.

Les attaques perpétrées par l'État islamique d'Iraq et du Levant, par Al-Qaida, par les Chabab et par Boko Haram, le meurtre d'écoliers au Pakistan, l'attaque brutale perpétrée par des terroristes contre l'hebdomadaire français *Charlie Hebdo* à Paris, et les attentats terroristes commis au Nigéria mettent la communauté internationale au défi de maintenir ses engagements. C'est pourquoi, l'ONU doit devenir plus pertinente pour mieux lutter contre la multiplication des actes de terrorisme et d'extrémisme qui menacent la paix et la sécurité.

Le Cambodge tient à saisir cette occasion pour réaffirmer qu'il condamne dans les termes les plus vigoureux l'attentat terroriste perpétré récemment à l'encontre de *Charlie Hebdo*. Le Cambodge s'engage, de concert avec la communauté internationale, à lutter contre toutes les formes de terrorisme.

Nombre de conflits sont provoqués par les disparités socioéconomiques notamment, les inégalités entre les sexes et les différences religieuses et idéologiques, ce qui nous oblige à continuer de mettre l'accent sur la recherche d'une solution plus efficace et plus durable.

Pour garantir l'équité et une répartition proportionnelle, l'intégration aux niveaux régional et international des pays qui sortent d'un conflit est importante afin d'assurer qu'ils n'y retombent pas. La paix peut être fragile. Elle doit par conséquent être maintenue grâce à un développement à long terme qui inclut la promotion de l'état de droit, les droits de l'homme, la démocratie, la réconciliation nationale, l'égalité entre les sexes, l'élimination de la pauvreté, une croissance économique et un développement durables, ainsi que la promotion de la justice et des contacts interreligieux.

Au cœur de ce processus s'inscrit l'effort de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vont de la réduction de l'extrême pauvreté à l'éducation primaire pour tous. Or le Cambodge estime que nombre de pays en développement n'ont pas atteint leurs objectifs en la matière en raison principalement d'engagements non honorés, du manque de ressources, d'efforts insuffisants et de l'insécurité alimentaire. La situation a été encore aggravée par l'incertitude financière dans laquelle se trouvaient les pays développés, qui a rejailli sur leur engagement en matière d'aide publique au développement. Par conséquent, des efforts plus résolus sont nécessaires au niveau international, alors que nous approchons de l'échéance fixée pour la réalisation des Objectifs.

Le Cambodge attache une grande importance à la promotion de l'égalité et des droits fondamentaux. À cet égard, le Cambodge se félicite de la célébration du vingtième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui devrait permettre de donner un regain d'élan aux efforts visant à faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, et il est prêt à se joindre au débat thématique de haut niveau sur ce sujet, qui sera organisé par le Président de l'Assemblée générale en mars prochain.

S'agissant des efforts régionaux, j'aimerais appuyer ici la déclaration prononcée par le représentant de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à l'Assemblée générale en décembre dernier, dans laquelle il a exposé la vision de longue date de

l'ASEAN, favorable à l'intégration de nos populations, dans toute la diversité de leurs origines, ascendance ethnique, langues, religions et cultures, aux fins d'un avenir commun de paix et de prospérité, et concomitante à nos efforts de réalisation des objectifs de la Communauté de l'ASEAN pour 2015. Ma délégation souhaite également saluer l'engagement pris par l'ASEAN d'œuvrer aux objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015, car nous sommes convaincus que la paix doit aller de pair avec le développement. Pour l'heure, nous travaillons à concrétiser la vision de la Communauté de l'ASEAN pour l'après-2015, qui a fait l'objet d'un accord au Sommet de l'ASEAN de 2014.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais en premier lieu saluer la présence ce matin de S. E. M^{me} Michelle Bachelet, Présidente de la République sœur du Chili. Nous félicitons sa délégation de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous savons qu'avec le Chili, notre frère au sein de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, à la tête du Conseil, nous pouvons être assurés du succès des travaux du Conseil.

Nous remercions également de leurs exposés le Représentant permanent du Brésil, l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, et la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee.

Nous saluons aussi les nouveaux membres du Conseil, à savoir l'Angola, l'Espagne, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande et la République bolivarienne du Venezuela.

Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le présent débat se tient en une année historique pour les Nations Unies, puisque nous y négocierons le programme de développement pour l'après-2015, qui devra nous conduire par la voie du consensus à mettre fin une fois pour toutes aux fléaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est-à-dire la pauvreté, la faim, les maladies, les changements climatiques. En bref, nous avons besoin d'un programme permettant de préserver l'humanité des nombreux fléaux auxquels nous sommes confrontés. Il importe, dans ce débat, de prendre en considération, comme point de départ, les fonctions, attributions et responsabilités de chacun des organes

de l'ONU, ainsi que leurs programmes respectifs, et de respecter strictement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Lorsque nous parlons de développement au Conseil de sécurité, nous ne pouvons établir de précédents, et il nous faut préserver et nous abstenir de modifier les grands accords intergouvernementaux obtenus par consensus, tels que le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) et les objectifs du Millénaire pour le développement, qui forment la base du prochain programme de développement pour l'après-2015 que nous devons adopter.

S'agissant des questions relatives à la sécurité, nous allons devoir progresser vers un engagement en faveur du développement humain, au sens de développement durable. La complexité des opérations de maintien de la paix exige une démarche différente de celle que nous suivons actuellement, et conforme aux besoins de chaque État ou région dans lesquels sont déployées des forces de maintien de la paix, qui se garde d'appliquer des politiques procédant d'un modèle unique aux différentes situations. Il est impératif d'obtenir l'assentiment total et la pleine participation de ces États, ainsi que le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale. Nous devons, de même, continuer de travailler au renforcement de la Commission de consolidation de la paix et parvenir à une coordination effective et efficace avec les États, en particulier au sein de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui sont les instances directrices du travail effectué dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

L'interdépendance entre le développement, la paix et la sécurité fait qu'ils se renforcent mutuellement, ce qui n'empêche qu'il est nécessaire de donner la priorité à un développement durable et sans laissés-pour-compte, condition indispensable de la sécurité et de la stabilité. Pour pouvoir contribuer à la paix et à la sécurité, nos efforts doivent se concentrer sur un développement sans laissés-pour-compte qui vienne à l'appui de l'engagement de tous en faveur de l'élimination de la pauvreté et d'un développement durable, et qui conjugue de façon équilibrée les dimensions environnementales, économiques et sociales.

Pour le Nicaragua, s'engager en faveur de la sécurité c'est notamment s'engager en faveur du

développement humain – au sens de développement durable, axé sur l'être humain et se déroulant dans un cadre de bonne gouvernance, avec la participation directe des citoyens, et dans l'équité sociale, tous éléments nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, au-delà, des objectifs de développement durable.

L'interdépendance entre sécurité et développement doit être considérée dans la perspective des équilibres caractérisant la réalité socioéconomique afférente aux situations de conflit et de sortie de conflit. Cela permettra d'élaborer une stratégie dans laquelle les programmes de développement soient les premiers instruments à envisager et utiliser – avant les armes – dans l'optique de la sécurité. Quelle que soit la fréquence à laquelle on est appelé à intervertir l'ordre des priorités, c'est bien le développement durable qui peut permettre de renforcer la sécurité, la stabilité, et enfin, la paix dans le monde.

Nous avons été témoins de situations de conflits dans lesquelles la démarche fondée sur les seules considérations de sécurité, dans des lieux dans lesquels tous reconnaissent que le problème était d'ordre socioéconomique, n'a pas donné les résultats escomptés. Inversement, il suffit simplement de jeter un coup d'œil sur les ressources destinées aux opérations de maintien de la paix et sur celles que l'on destine au développement pour se rendre compte que la différence, outre qu'elle est abyssale, est, réellement, inexplicable. C'est pourquoi il est nécessaire d'adopter une démarche objective, réaliste, qui repose sur les enseignements tirés de l'expérience et qui permette de mobiliser les ressources qui s'imposent pour s'attaquer et remédier aux racines du problème. Ce faisant, il est indispensable que les pays développés s'acquittent des engagements qu'ils ont contractés. La sécurité, certes, est une nécessité, mais c'est la sécurité d'un travail décent, la sécurité alimentaire de la population, la sécurité d'un logement adapté, la sécurité d'une vie digne pour les familles qui travaillent, la sécurité d'une vie sans pauvreté, la sécurité, assortie des ressources, permettant de combattre le trafic de stupéfiants et le trafic d'armes.

L'absence ou le manque d'attention dont font l'objet les besoins de nos peuples, c'est cela qui débouche sur l'insécurité des citoyens, sur la violence et sur des situations qui, parfois, finissent entre les mains des membres du Conseil de sécurité. Nous devons veiller à ne pas soumettre à conditions le programme de développement durable en essayant

d'imposer des concepts qui nuisent à la souveraineté de nos peuples, sachant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un consensus au niveau intergouvernemental, et qu'ils portent en définitive préjudice, de ce fait, aux engagements fondamentaux pris dans les domaines social, économique et environnemental, auxquels nous devons nous atteler en priorité.

Pour terminer, nous sommes d'accord avec le document de réflexion (S/2015/6, annexe) distribué par le Chili, qui affirme que l'exclusion, notamment socioéconomique, et la discrimination sont la cause première de nombreux conflits. En considération de ces éléments, la réponse, à l'évidence, ne doit pas être militaire, mais doit venir plutôt sous forme d'aide au développement, sans aucune condition quelle qu'elle soit, et dans le strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Azerbaïdjan.

M^{me} Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence chilienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette très importante séance qui vient à point nommé sur le thème du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je sais gré également à l'Ambassadeur Antonio de Aguiar Patriota, Président de la Commission de consolidation de la paix, et à la lauréate du prix Nobel de la paix, M^{me} Leymah Gbowee, de leurs pénétrants exposés.

La paix et la sécurité sont devenues de plus en plus, et invariablement, un problème de développement. Les conflits provoquent des pertes dont les conséquences vont bien au-delà des tués et des blessés. Le coût des conflits armés et de l'insécurité dans le monde est énorme, que ce soit en termes de souffrances humaines, de perte du capital social ou sur le plan économique. Les conflits sapent les institutions politiques, sociales et financières de base nécessaires pour maintenir la stabilité et promouvoir le développement sans exclusion. Il importe que le Conseil continue de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en tant que piliers qui se renforcent mutuellement. Pour les autres pays en proie à un conflit et à l'occupation étrangère, tirant les enseignements des activités de la Commission, nous sommes fermement convaincus que le règlement des conflits et la consolidation de la paix après un conflit dépendent d'un certain nombre de principes sous-jacents.

Premièrement, il ne saurait y avoir de paix sans justice. On ne peut conclure aucune paix qui ne soit conforme au droit international, surtout quand entrent en jeu des normes qui s'imposent à tous, comme l'interdiction de l'agression, du génocide et de la discrimination raciale, ainsi que l'obligation de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté des États.

Deuxièmement, la violation des droits des civils, en particulier en liaison avec le nettoyage ethnique, est devenue un problème répandu dans le contexte de conflits armés. La nécessité de mettre au point des outils en vue de lutter contre les graves violations du droit international, notamment les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la fourniture de compensations effectives et adéquates aux victimes et la nécessité d'une action institutionnelle pour prévenir la récurrence de semblables violences, sont autant de conditions nécessaires à un véritable règlement du conflit.

Troisièmement, la lutte contre l'impunité pour les crimes commis dans le passé doit être au cœur du programme de paix et de réconciliation.

Quatrièmement, le déplacement prolongé de populations, du fait de l'agression et de l'occupation étrangère, est aussi un obstacle au développement sans exclusion. L'impact d'un conflit sur le logement, la terre et les biens, ainsi que la violation du principe de non-discrimination contre les personnes déplacées à l'intérieur d'un pays et les réfugiés, y compris les changements démographiques forcés, requièrent une approche plus cohérente en vue de mettre fin aux pratiques et aux politiques illégales et de garantir un retour des déplacés à leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité. Il importe que la communauté internationale facilite l'accès aux opportunités afin de veiller à ce que les droits des personnes déplacées de force soient garantis et protégés.

Cinquièmement, en cas d'occupation étrangère, l'exportation des ressources naturelles et autres activités illégales sont menées dans le seul but de consolider les gains militaires, d'empêcher la population expulsée de retourner dans ses foyers et d'entraver les efforts en cours visant à instaurer la paix. Il est essentiel que le Conseil tienne dûment compte, dans le cadre de ses activités thématiques, de l'impact des ressources naturelles sur les conflits entre États, en particulier de l'exportation illégale de ces ressources par les États en violation du droit international.

Nous sommes fermement convaincus qu'un processus efficace de consolidation de la paix dans le contexte de l'après-conflit peut s'enraciner et réussir si une paix véritable, basée sur les normes généralement acceptées et sur les principes du droit international, en particulier ceux concernant le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique d'un État, est instaurée sur le terrain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais d'entrée saluer le choix du thème fort intéressant du présent débat au Conseil de sécurité, intitulé « Un développement sans exclusion pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Ce débat me paraît fort opportun au moment où nous abordons la dernière phase des négociations qui aboutiront à l'adoption, en septembre 2015, du programme de développement pour l'après-2015.

Aujourd'hui, la corrélation entre la paix, la sécurité et le développement n'est plus à démontrer, car les événements qui surviennent dans le monde témoignent de plus en plus du lien intrinsèque entre ces trois notions. Mon pays, qui a accueilli la quatrième Conférence des démocraties nouvelles et rétablies a justement abordé ce thème dans ce cadre. Mais la problématique de l'exclusion comme l'une des principales causes profondes de la rupture du consensus national et du contrat social ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite.

La marginalisation d'importantes couches sociales, comme les jeunes, les femmes ou certaines régions au profit des zones urbaines ou celles plus favorables aux tenants du pouvoir, voire de certaines minorités ethniques ou religieuses, constitue un facteur de perte de légitimité non seulement des gouvernants, mais aussi de l'appareil de l'État qui le tolère et favorise l'apparition de clivages sociaux déstabilisants. La déliquescence de l'éthique et la lutte pour l'accès aux ressources favorisent la corruption et le détournement des deniers publics à des fins personnelles, privant ainsi l'État des moyens d'assurer les services publics vitaux. Le pire est que les biens mal acquis sont utilisés pour l'achat des consciences, qui permet le maintien d'un système de prébende débilisant les institutions nationales, les rendant de plus en plus incapables de remplir leurs fonctions statutaires. Ces maux constituent à n'en point douter, des ferments pour des conflits potentiels aux conséquences dévastatrices.

La non-poursuite des crimes économiques favorise une culture de l'impunité et de non-droit. Qui plus est, l'existence de paradis fiscaux et la pratique du secret bancaire permettent d'expatrier les gains illégaux et d'offrir aux auteurs des crimes économiques une retraite dorée à l'étranger. Parfois, la faiblesse structurelle de l'État atteint un niveau tel que les personnes soupçonnées de crime économique bénéficient de la prescription et peuvent s'offrir au vu et au su de tout le monde dans le pays un train de vie opulent et user des profits de leurs crimes sans retenue ni restriction. Le montant des fruits illicites partant de l'Afrique est sans commune mesure avec les ressources drainées vers le continent par les canaux légaux. De telles situations ont, à la faveur des crises survenues au cours de ces dernières années sur plusieurs continents, débouché sur des révoltes ou des guerres civiles qui ont annihilé les efforts déployés et les progrès économiques réalisés pendant plusieurs années.

La persistance de grandes inégalités socioéconomiques entre les États et à l'intérieur des États pourrait aussi alimenter la radicalisation et, surtout, favoriser les conflits asymétriques. La radicalisation est toujours possible lorsqu'un certain seuil de tolérance à la frustration est franchi. Le développement d'un pays est l'affaire de toutes les couches sociales qui y vivent et doivent y être impliquées et en bénéficier. Le développement doit être inclusif. Les jeunes, les femmes, les minorités, souvent marginalisés dans certains pays alors qu'ils disposent de potentialités immenses pour contribuer au développement, doivent être pris en compte. Les réformes impulsant le développement sans exclusion et favorisant l'accès à la prospérité partagée peuvent contribuer à prévenir les guerres et à assurer une paix durable.

Au regard de ces considérations, la communauté internationale devra davantage s'intéresser aux dysfonctionnements structurels au sein des États, qui, bien que relevant des affaires intérieures, ont une incidence certaine sur la paix et la sécurité internationales. Ce sont autant de préoccupations qui ont été abordées dans la résolution 1625 (2005), négociée par le Bénin lors de son dernier passage au Conseil de sécurité. Le Mécanisme d'évaluation par les pairs de l'Union africaine sert le même objectif. Il n'y a aucun mal à ce que le Conseil de sécurité, qui assure la responsabilité primordiale pour la paix et la sécurité internationales, puisse constamment encourager les États Membres de l'Organisation à faire les réformes nécessaires pour éliminer ces dysfonctionnements, qui

constituent une menace pour la paix et la sécurité là où ils existent. De plus, cette problématique peut faire l'objet d'échanges d'informations entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en vertu de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, comme il est si bien indiqué dans la déclaration qui a été adoptée ce matin (S/PRST/2015/3). La Commission de consolidation de la paix est une structure qui pourrait y contribuer, n'eussent été les restrictions qui lui ont été imposées dans son acte constitutif.

Au regard de ce qui précède, on n'insistera jamais assez sur la nécessité pour les dirigeants politiques, de quelque bord qu'ils soient, de passer du discours ou de la rhétorique à la prise en compte concrète des liens entre les notions de développement, de paix et de sécurité. Les actions qui sont menées sur le terrain par les Nations Unies en matière de sécurité et de promotion du développement durable doivent plus que jamais être coordonnées avec les activités des gouvernements des pays bénéficiaires afin de continuer à contribuer de manière significative et efficace à une stabilisation et à une amélioration de la situation sécuritaire et de la protection des civils, ainsi qu'à la promotion de

l'insertion sociale des personnes victimes de l'exclusion sociale.

Aujourd'hui, la violence armée liée au trafic de drogue, les catastrophes naturelles résultant des changements climatiques, ou encore la pauvreté et l'absence de protection sociale, menacent la sécurité humaine et entravent le développement. Ce sont toutes ces préoccupations que nous devons prendre en compte, non seulement dans le programme de développement pour l'après-2015, mais aussi dans les efforts déployés pour assurer la prévention des conflits. Aussi ma délégation voudrait-elle exprimer son soutien à la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité sur le thème du débat de ce jour ainsi qu'au contenu de la lettre adressée au Secrétaire général par l'Ambassadeur du Chili, Président du Conseil, dans le cadre de sa préparation (S/2015/6).

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 55.